

PROCES-VERBAL DE LA SESSION EXTRA ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE DE WILAYA DE TIZI-OUZOU

TENUE LE 09 ET 10 NOVEMBRE 2008

ORDRE DU JOUR :

HABITAT ET AMENAGEMENTS URBAINS

L'An Deux Mille Huit et le Neuf du mois de Novembre à 10 H30' s'est ouverte, en son siège, la session extra ordinaire de l'APW, sous la présidence de Monsieur IKARBANE Mohamed et en présence de M Le Wali de Tizi-Ouzou.

Monsieur Le Wali,
Messieurs les membres de l'exécutif
Messieurs les Chefs de Dairas,
Mes Chers collègues élus
Messieurs les Présidents des APC
Mes chers amis, journalistes et correspondants locaux
Honorables invités

Sabah elkhir aâlaykoum. Azzoul fellawen. Bonjour tout le monde.

Donc, nous allons, d'abord, vérifier si le quorum est atteint pour pouvoir entamer nos travaux. (Appel)

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les élus (es):

AIT ABDERRAHMANE Mustapha
AIT MIMOUN Mohamed
AIT SAID Hocine
ABOU Merzouk
AOUDJ Mohamed Akli
AOUICHE Boualem
BABAS Akli
BOUDJEMAA Salem
BELHACEL Dalila
BELABBAS Mahfoudh
BEN MEDJBER Akli
BEN YUCEF Mohamed
BRAHIMI Rabah
DAID Mohamed
DEBIANE Mouloud
DAHMANE Ahcène
DERRIDJ Abdelkader
DJOUADI Saïd
DJOUZI Méziane
FERHAT Ahcène
HADIBI Saâdi
HADJ NACER Ali
HADJ SAID Nacer
HANOUTI Saâdi
HAROUN Hocine

HATEM Rabah
MME KABOUB Zahia
KELLAL Bélaïd
LOUNIS Mohand Salah
LAMRANI Amar
MALKI Hamid
METAHRI Med Saïd
MSELA Mohammed
MOULA Ouezna
NAIT SIDI AHMED Saïd
NEKKACHE Idir
SELAMI Boualem
SLACEL Amokrane
TIROUCHE Arezki
YADDADENE Saïd
YOUNSI Md Saïd
ZIAT Ali

ABSENTS :

- M MERADI Salah

PROCURATIONS :

- MME CHERIET Aïni pour M HADIBI Saadi
- M LOUNIS Rabah pour M HAROUN Hocine
- M SAIGH Mehdi pour M YOUNSI Md Saïd

Le quorum étant largement atteint, et nous allons, à présent, écouter l'hymne national. (Assistance debout)

Merci.

Avant d'entamer cette session, j'aimerais vous proposer une minute de silence à la mémoire du Président d'APC de Timezrit tombé sous les balles assassines et à la mémoire de tous les défunts tombés, pour que vive notre pays. (Observation de la minute de silence)

Donc, j'appelle Messieurs AIT ABDERRAHMANE et M HADJ NACER pour me seconder dans les travaux de cette session.
(Bureau soumis au vote. Il a été approuvé à l'unanimité des membres présents de l'assemblée)

M HAROUN HOCINE :

Je tiens à exprimer au nom du groupe FFS nos condoléances les plus attristées à la famille du défunt Président de l'APC de Timezrit ainsi qu'à sa famille politique : le RCD

M LE PRESIDENT :

Merci, M HAROUN.

Donc, pour cette session extra ordinaire, nous avons inscrit à l'ordre du jour trois points. L'essentiel de nos travaux sera consacré au secteur de l'habitat dans toute sa globalité et comme 2^{ème} point qui est intimement lié au premier : les aménagements urbains.

Donc, l'essentiel de nos travaux, je disais, sera consacré à ces deux points auxquels s'ajoute le divers comme pour toutes les sessions.

En attendant de rentrer dans nos travaux, je vous propose un certain nombre de délibérations qui ont été soumises à notre assemblée.

Ces délibérations concernent pour l'essentiel, la régularisation qui nous a été demandée par le Cabinet de M Le Wali.

Délibération N° 19 : Ouverture de crédits par autorisation spéciale. (Jointe en annexe du Présent procès-verbal)

Votée à l'unanimité des membres présents de l'assemblée

**Délibération N° 20 : Transfert de crédits
(Jointe en annexe du Présent procès-verbal)**

Votée à l'unanimité des membres présents de l'assemblée

Délibération N° 21: Ouverture de crédits par autorisation spéciale. (Jointe en annexe du Présent procès-verbal)

Votée à l'unanimité des membres présents de l'assemblée

**Délibération N° 22 : Affectation de l'engin de curage au profit de la Direction de l'Hydraulique.
(Jointe en annexe du Présent procès-verbal)**

Votée à l'unanimité des membres présents de l'assemblée.

**Délibération N° 23: Transfert de crédit du chapitre 901, articles 610 et 618 au chapitre 904, articles 611 et 618.
(Jointe en annexe du Présent procès-verbal)**

Votée à l'unanimité des membres présents de l'assemblée.

Donc, voilà les propositions de délibérations qui ont été soumises à notre approbation.

Pour notre ordre du jour, j'aimerais rappeler que la commission de l'aménagement du territoire à laquelle s'est ajoutée la commission sociale et santé a planché durant 4 journées pour nous faire un travail sur la situation générale du secteur de l'habitat et les aménagements urbains.

Ces commissions ont écouté l'ensemble des responsables du secteur de l'habitat et de l'urbanisme et après ces quatre journées, elles nous ont présentent une synthèse des réunions tenues. M AOUDJ Med Akli ou le rapporteur désigné à cet effet, va nous présenter le rapport qui est en notre possession.

Pour cette fois ci, nous allons essayer de travailler sur la base de ce rapport de synthèse. Les documents nous ont été remis suffisamment à l'avance pour être étudiés et se préparer éventuellement au débat.

Mais, afin de ne pas perdre du temps, nous avons proposé aux deux commissions qui se sont réunies de synthétiser ces rapports et nous leur donnons la parole. Donc, M AOUDJ, vous avez la parole et je vous propose une lecture générale du document et un débat général. Donc, vous êtes invités à prendre note pour des éventuelles interventions.

M AOUDJ MED AKLI :

Merci, M Le Président.
M Le Wali,
Mesdames et Messieurs les membres de l'exécutif
Messieurs les Chefs de dairas

Mes collègues élus
Chers invités,

Azzoul fellawen, sabah elkhir aalikoum.

(Donne lecture du rapport joint en annexe du présent procès-verbal).

M LE PRESIDENT :

Merci, M AOUDJ. Le débat est ouvert. La liste des élus voulant intervenir est ouverte pour s'y inscrire.

Messieurs : BEN MEDJBER – TIROUCHE- HADJ SAID et KELLAL, se sont inscrits. Donc, nous allons commencer par ces 4 premiers inscrits. M BEN MEDJBER, à vous la parole.

M BEN MEDJBER AKLI :

Merci, M Le Président.

Donc, à mon tour, en ma qualité de Chef de groupe RND, je tiens à présenter les condoléances du groupe à la famille du défunt Président de l'APC de Timezrit et également à sa famille politique, le RCD.

Ceci dit,

M Le Wali,
M Le Président,
Mesdames et Messieurs de l'exécutif
Messieurs les Chefs de dairas,
Chers invités

Après avoir écouté la lecture du document faite par M AOUDJ, un point de clarification qui concerne beaucoup plus la forme que le fond. Le nombre de logements CNEP, je me retrouve personnellement avec trois chiffres : 5634, celui donc, contenu dans les recommandations, 5595 pris dans le cadre de la convention signée entre, la Direction Générale CNEP et M Le Wali de Tizi-Ouzou et enfin, 5995 qui est le fruit donc, de ce qui est tiré des trois intervenants sur ce problème c'est à dire : les APC, l'OPGI et l'EPLF. Alors, je voudrai qu'on m'explique les différences entre ces trois chiffres.

Donc, mon intervention se veut beaucoup plus le chapitre des VRD en dernière page au niveau des observations, je crois que nous avons parlé en commission donc, de la qualité des ouvrages. Je ne vois pas apparaître une recommandation portant sur la qualité des ouvrages aussi bien ceux liés aux VRD qu'à ceux liés à l'ensemble des constructions aussi bien pour l'habitat que pour les autres services administratifs et sociaux. Toutes ces réalisations là, passent à côté de la qualité. Deux éléments élémentaires, il suffit de voir la qualité du carrelage sur l'axe menant vers le Lycée Polyvalent et l'académie. Il suffit de voir le CEM Mouloud FERAOUN où même les fenêtres sont montées à l'envers. Il suffit de voir le nouveau Lycée du Boulevard STITI, les plaintes sont peintes, il n'y a absolument aucune finition.

En ma qualité de membre de cette commission et de membre de l'APW, je souhaiterai que l'on rajoute la recommandation en terme de qualité.

Nous avons également évoqué une entrave qui est constituée donc, par les services de la SONELGAZ, d'ailleurs, que j'interpelle ici, s'ils ont ici un représentant sur la disposition un peu des différents poteaux électriques.

Revenons un peu au Boulevard STITI, il y'a encore un pylône qui est là en plein milieu de la route et on n'a pas encore donc, pris les dispositions concernant ce pylône. Un deuxième pylône que nous avons évoqué au niveau de la commission, c'est celui du boulevard qui

descend de la prison vers le rond point du fleuriste. Il y'a un amas de terre alors que les travaux de déblaiement de cet axe ont été réalisés, il y'a déjà deux mois.

J'interpelle également la SONEGAS : est ce qu'il y'a une disposition de loi ou même une disposition interne permettant de couper, j'allais dire, à juste titre, l'alimentation électrique des foyers lorsque le client ne s'est pas acquitté de sa facture, somme toute, normale, dispositions, j'allais dire, contractuelles et commerciales ? Parce que, cette même SONEGAS, lorsqu'elle se trouve réglée rubis sur ongles pour le déplacement d'un certain nombre d'ouvrages dont notamment les pylônes électriques et, ces pylônes électriques sont toujours là !

Le passage de certains travaux de VRD, nécessite le déplacement de ces ouvrages, voir de ces pylônes. Il y'a qu'un seul exemple de l'APC de Beni Yenni donc, qui s'est acquittée des frais de déplacement d'un pylône qui n'a été enlevé qu'après un avis de presse et après que le goudron ait été fait.

Donc, est ce qu'il y'a une disposition dont je n'ai pas connaissance et je demande donc, de bien vouloir m'informer pour ne plus 'allais dire, poser ce genre de questions.

Et enfin, je termine toujours sur la SONEGAS et en matière de pylônes, le niveau du barrage est à son bas niveau, nous voyons immergés l'ensemble des pylônes électriques que la SONEGAS n'a pas enlevé encore et qui sont donc, inondés au moment des fortes pluies à moins qu'il y'ait une relation – j'allais dire - entre l'eau et l'électricité et si, ces pylônes servent à quelque chose pour le barrage et ne constituent pas, le fait – j'allais dire – de leurs compositions, des éléments polluants du barrage. Je vous remercie.

M TIROUCHE AREZKI :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Azzul fellawen

La wilaya de Tizi-Ouzou qui accuse un retard considérable dans le cadre des aménagements urbains, a bénéficié d'un programme important des pouvoirs publics dans le cadre de la mise à niveau qui est centralisé au niveau de la DUC, disposant de moyens matériels et humains très limités, ne pourra jamais réaliser ce programme dans les délais.

Pour ne pas compromettre la réalisation de ce programme, il faut trouver des voies et moyens nécessaires à sa réalisation qui va être sûrement, un facteur déterminant à la relance de l'activité économique de la région.

Toujours dans le cadre de l'aménagement urbain, ces derniers temps, c'est tout le monde qui s'accorde à dire que le rythme de réalisation fait défaut au niveau de notre wilaya. Plusieurs entreprises et pas des moindres, ont quitté la région.

Ce constat est relevé même par la DUC. Mais, dans le cadre de l'aménagement urbain, les cahiers des charges établis par cette direction dépassent de très loin les capacités de réalisation de ces entreprises.

N'est il pas judicieux d'établir des cahiers des charges à la portée de celles-ci pour leur permettre de participer à la réalisation de cet important programme qui accuse déjà, un retard important ?

Dans tous les programmes de logements réalisés, on a remarqué un déficit important en VRD. C'est généralement, une fois les logements livrés, qu'on commence à les réaliser ce qui engendre toujours des désagréments aux bénéficiaires et les retards en matière de réalisation devient alors plus important. Il faut songer à réaliser les VRD à l'avance et par la même, livrer ensuite les logements avec toutes les commodités.

Dans le cadre de l'habitat précaire, qui concerne, malheureusement, plusieurs sites à travers la wilaya qui sont généralement des cités réalisées pendant la période coloniale. Ceci, nécessite une attention particulière, au vu des conditions inhumaines, il faut qu'on le dise, dans lesquelles vivent nos concitoyens.

Des solutions urgentes doivent être prises pour leur éradication et la prise en charge de ces citoyens. Je cite l'exemple de certains sites et cités de la wilaya, particulièrement, M Kira, Tizi-Gheniff où même des engagements ont été pris quant à la prise en charge des habitants de ces cités, à ce jour, je peux dire que rien n'est fait. Merci de votre attention.

M HADJ SAID NACER :

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Tout d'abord, permettez moi de féliciter cette commission mixte à sa tête son Président, pour ce formidable travail qui a été accompli tant sur le plan synthèse que sur le plan critique constructive ainsi que des solutions et propositions formulées.

Ce travail exemplaire de spécialistes permet de constater combien les élus de l'APW de Tizi-Ouzou, toute tendance confondue, attachent de l'importance au développement de leur wilaya, laquelle, par le passé a connu un retard considérable dans tous les domaines du développement.

Je remercie également, les différents directeurs qui ont présenté leurs rapports lors des travaux des commissions.

Sur le plan des instruments d'urbanisme, comme il ressort dans le rapport de synthèse de la commission, il n'est plus possible de travailler sur la base d'un document devenu obsolète comme celui de l'aménagement actuel du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, datant des années 90, complètement dépassé d'où la nécessité pour notre wilaya de se doter d'un nouveau plan d'aménagement du territoire qui doit constituer un document de référence pour un développement harmonieux qui doit en même temps, tenir compte des spécificités régionales tant sur le plan économique, social et environnemental.

Sur le plan de l'urbanisme, beaucoup reste à faire. En effet, nos villes sont construites et développées d'une manière anarchique sans aucun respect des règles de l'urbanisme, des règles élémentaires de l'urbanisme, sans espaces verts, sans places publiques, véritable ruralisation de nos villes. Parfois, certains villages sont plus harmonieux que nos villes.

En plus de la révision des PDAU pour chaque ville, il faut une véritable police de l'urbanisme pour veiller sur le respect des lois et des règles de construction.

Enfin, il faut accorder une grande importance à la concrétisation des grands projets urbains de la commune de Tizi-Ouzou tels que le pôle urbain d'excellence, la ville nouvelle de Oued Falli, la restructuration urbaine de la rentrée Est et Ouest de la ville de Tizi-Ouzou, des parkings et de la rocade nord projetée et qui, une fois réalisés, constitueront une véritable fierté pour notre wilaya.

En matière de logements, dans le chapitre, il a été constaté une baisse considérable de l'accroissement de la population qui est de l'ordre de 0,10%, taux, le plus faible à l'échelle nationale selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat 2008.

En effet, ce faible taux d'accroissement est constaté même dans certains villages où, des écoles primaires fermeront bientôt leurs portes somme toute directe. Donc, une réalité.

A mon avis, ce faible taux de croissance de la population est du à plusieurs facteurs : mariages tardifs, actuellement, repoussé à plus de 37 ans pour les hommes et 32 ans pour les femmes, faute de logements ; Diminution du taux de natalité soit, 2 à 3 enfants par couple avec espacement des naissances et planning familial, ont joué un rôle considérable. Actuellement, ce qui compte, c'est la qualité des enfants et non la quantité.

Le taux d'occupation des logements s'explique en partie par l'émigration.

L'habitat rural : bien que le segment a bénéficié d'une part importante du programme global qui est de 61,76%, on un enregistré un taux de lancement de 96%, grâce à la décentralisation aux comités techniques de dairas qui impliquent directement les Présidents d'APC et certaines facilités accordées par l'administration à la tête de laquelle, M Le Wali, ce secteur mérité d'être encouragé.

La demande exprimée en matière de logements par la population rurale est des plus importantes car cette catégorie de la population est des plus défavorisée mais également, elle ne peut prétendre au logement social locatif qui est au niveau des villes.

Un grand nombre de logements terminés depuis longtemps non distribués et parfois distribués depuis longtemps mais, inhabitables ou inoccupés faute de VRD. Ajouté à cela, les logements squattés. Les services concernés doivent accélérer les VRD, accélèrent la distribution des logements non attribués et accélèrent la procédure d'expulsion des logements squattés.

Quant aux autres logements : AADL et LSP, il y'a un énorme retard à la livraison et aussi, la qualité du logement. L'acquéreur se voit plus souvent de refaire tout l'intérieur du logement en matière de finitions avant de pouvoir y habiter. Et, les raisons avancées par les maîtres d'ouvrages sur les retards à la livraison est, notamment, la faiblesse de l'outil de réalisation sans détailler.

L'outil de réalisation fait défaut dans notre wilaya. Nous avons signalé déjà par le passé, dans cette même salle, les difficultés que vivent nos entreprises de bâtiment dans notre wilaya. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et il est temps de se pencher sur l'outil de réalisation dans notre wilaya par, l'organisation de séminaires où se rencontrent toutes les parties concernées pour faire un véritable diagnostic pour dégager ensemble, la conduite à tenir face à ces problèmes qui sont d'ailleurs exprimés en partie dans le rapport de synthèse de la commission.

Revalorisation des métiers du bâtiment, humanisation de ces métiers, des mesures incitatives pour les entreprises du bâtiment etc.

Chapitre de l'amélioration urbaine : ce programme est très important et constitue une véritable aubaine pour soulager les populations aussi bien, urbaines que rurales, il est de 3100 milliards et concerne 67 communes, chefs lieux de communes et 485 villages qui, parfois, sont plus importants que les chefs lieux de communes.

Ce qui est constaté, c'est que ce programme est concentré au niveau d'une seule direction à savoir : la DUC qui ne dispose pas de moyens matériels et humains pour concrétiser toute seule un tel programme.

Au niveau des communes, tout le monde parle de cette amélioration urbaine mais, les populations ne voient rien venir.

Les opérations pourtant urgentes telles que l'assainissement ou le bitumage des routes sont retardées à cause des opérations des études d'amélioration urbaines.

Les arguments avancés par le DUC quant au retard observé dans la réalisation de ces opérations sont peut être valables et méritent d'être pris en considération mais, ne sont pas suffisants.

Les membres de la commission ont exprimé leur inquiétude quant à la concrétisation des programmes inscrits pour notre wilaya et pour mettre les moyens matériels et humains pour la concrétisation de ce programme, il faut faire des évaluations répétées, encourager les entreprises et bureaux d'études de la wilaya et adapter les cahiers des charges à leurs capacités, associer d'autres directions de la wilaya pour la réalisation de certaines opérations qui relèvent de leur compétence à savoir l'agence foncière, l'hydraulique etc. Je vous remercie.

M KELLAL BELAID :

M Le Wali,
M Le Président,
Messieurs les membres de l'exécutif,
Mes chers collègues élus,
Azzul – Bonjour.

Nous avons donc, écouté le rapport de synthèse de la commission de l'aménagement du territoire, nous pouvons, effectivement, relever ou retenir une situation détaillée et chiffrée et l'état d'avancement des programmes de logements à travers la wilaya tous segments confondus.

Cette communication aussi, a fait ressortir toutes les insuffisances constatées dans le secteur de l'habitat, des retards dans les réalisations surtout dans les programmes de logements location-vente et AADL qui accusent des retards en matière de réalisation pourtant, lancés en 2001.

Nous déplorons aussi, le nombre de logements retenus pour notre wilaya. Seulement 542 logements sur les 65 000 programmés au niveau national. Ce chiffre est du à quoi ? Le comble, c'est que la CNEP, n'a réalisé aucun projet et la question est toujours et aussi, posée.

Pour ce qui est des logements squattés, les autorités compétentes doivent appliquer les décisions de justice.

Dans la communication, la pierre angulaire a été touchée. Il s'agit bien sûr, des outils d'aménagement : les PDAU et les POS. Nous insistons pour dire que ces éléments sont indispensables puisque, ce sont des outils d'orientation, de planification ; ils permettent d'avoir une projection future sur le devenir de notre wilaya.

Pour toutes ces raisons, les lancer dans les meilleurs délais possibles serait très bénéfique pour notre wilaya qui a tant souffert et pour mettre aussi, un terme aux multiples anarchies et les exemples est nombreux. Les concrétiser aussi : voire la concrétisation des grands projets prévus dans cette révision entre autres projets : le pôle d'excellence de Oued Falli, la restructuration urbaine de Tizi-Ouzou, les parkings à étages préconisés, de la gare nord et les gares projetées vers de Kaf Naadja et de marchandises sur le site de Oued Aissi, la réalisation d'une gare routière à proximité du complexe sportif, téléphérique sur 2 kms, stade olympique de 50 000 places et complexe sportif, aménagement de la zone y afférente en pôle d'excellence avec les équipements pour faire un musée, CHU, parc d'attraction, centre médico-sportif. Toutes ces infrastructures rendront plus belle, notre chère wilaya et donneront certainement, un goût de vivre à ses habitants qui ont trop souffert et j'espère qu'elle attirera les yeux des autres et je vous remercie de votre attention.

M LE PRESIDENT :

Merci. Nous allons ouvrir la 2^{ème} série des intervenants.

(Inscription des intervenants : Messieurs : FERHAT- DAID- DJOUZI- DERRIDJ- LAMRANI- HAROUN, à leur demande). Puis donne la parole à M FERHAT ;

M FERHAT AHCENE :

Azzul fellawen.

Alors, mon intervention va se faire sur le LSP et l'habitat rural. Donc, la formule de l'aide à l'habitat rurale étant la mieux adaptée comme il a été dit dans le rapport de la commission, liée à la sociologie de notre wilaya.

En plus de la nécessité d'inscrire, comme il a été dit, un nouveau programme à même de répondre à la forte demande enregistrée, la spécificité morphologique et topographique du terrain, nous renseigne sur ce besoin et la nécessité aussi d'augmenter en conséquence l'aide financière et d'alléger aussi, le dossier des demandeurs surtout, dans les communes cadastrées où l'acte de propriété bloque un petit peu, certains demandeurs de cette aide.

Dans le cadre aussi, des allègements qui ont été accordés aux auto constructeurs dans le segment d'aide publique à l'habitat rural et dans la perspective de concrétiser dans les délais le programme aussi, ambitieux que celui de l'amélioration urbaine et VRD, l'efficacité, nécessite la décentralisation de la gestion de ce programme au moins, au niveau des comités techniques de dairas et pourquoi pas aussi, associer les élus locaux au passage et non les associer, uniquement, dans le règlement des conflits et je vous remercie.

M DAID MOHAMMED :

M Le Président,
M Le Wali,
Messieurs et Mesdames, les élus,(es)
Messieurs les directeurs de l'exécutif
Messieurs les Chefs de dairas,
Messieurs les journalistes,
Chers invités,
Bonjour.

Notre région fait aujourd'hui l'objet de toute l'attention requise au même titre que les autres espaces à travers la mise en place d'un programme qui a pour finalité de la préparer à devenir une région d'activité de haut niveau.

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer l'intérêt. Il s'agit de la rendre comme un espace qui propose des opportunités et es offres à saisir, aux investisseurs nationaux et étrangers.

Disposant d'un fort potentiel dans tous les domaines, son développement s'intègre dans une vaste stratégie qui répond à une vision plus large et lointaine.

S'agissant des perspectives, nous demeurons confiants avec ce programme ambitieux initié par toutes les parties qu'il s'agisse des projets structurants achevés ou ceux qui sont à venir :

- voie expresse Tizi-Ouzou – Azazga
- futurs barrages au nombre de 03
- grand aménagement urbain des 67 communes
- raccordement en AEP à partir des différents barrages
- raccordement des villes et villages de la wilaya en gaz de ville
- pôle d'excellence autour du complexe sportif (Opéra, par cet autres) ainsi que, la nouvelle ville de Oued Falli.

Pour cela, la création de l'observatoire pour le développement économique et social, comme annoncé il y'a près d'une année et installé dernièrement : composé de chercheurs, d'économistes, d'investisseurs et autres telle que la société civile, sera une force de propositions et un exemple de démocratie participative avec pour mission, de donner son avis sur les politiques relevant de l'APW, par des réflexions et des critiques, propositions et recommandations.

Ce lien est déterminant pour l'avenir de la démocratie dans la région à savoir que la vitesse des changements et le niveau de développement reflétant la portée et l'engagement politique des élus où, la réflexion permettra de prendre conscience des enjeux du développement local.

Gardien supposé de l'intérêt général, l'APW dispose de compétences suffisantes pour mener avec les autres parties de l'administration, dans le souci de leur faire assumer la responsabilité de leur gestion et minimiser les risques et afin d'unifier les missions dont le choix de l'action publique, l'avenir de cette région, est donc, lié à la réussite de ces plans et à la mise à niveau qui intègre d'une manière harmonieuse et synchronisée toutes les actions entreprises et celle à venir pour d'une part, résoudre les problèmes et épouser une approche dont le centre de gravité, est l'intérêt de la collectivité. Merci.

M DJOUZI MEZIANE :

Bonjour. Azzul fellawen.

Mon intervention s'inscrira dans le cadre de l'aide de l'Etat à la construction qu'il faudra adapter à la spécificité de la région.

Le deuxième point, c'est les logements sociaux qui sont achevés à Ifigha, दौरا d'Azazga depuis 2006 et qui ne sont pas encore attribués.

Le troisième point, c'est le cas du lotissement dénommé TADDERT à Azazga dont la délibération a été approuvée en 1979, les attributaires demeurent depuis un quart de siècle et à ce jour, dans l'attente de la prise de possession de leurs terrains qu'ils ont payés. Je vous remercie.

M DERRIDJ ABDELKADER :

Merci, M Le Président.

Je dois tout d'abord, à mon tour, présenter mes condoléances à la famille du défunt Président d'APC de Timezrit ainsi qu'à sa famille politique, le RCD.

M Le Président,
M Le Wali,
Mes chers amis collègues élus,
Mes chers invités de la presse,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail fait par la commission mixte qui nous a permis de gagner du temps et qui nous donne une certaine visibilité par rapport à ce secteur tant décrié et qui est très important pour notre wilaya.

Je relève donc, 3 points :

Il y'a tout d'abord à régler le contentieux, c'est celui de la CNEP. Il y'a du retard dans la réalisation et je salue l'idée de la tenue d'un séminaire sur l'outil de réalisation et il y'a aussi, la qualité des travaux. Aujourd'hui, les travaux effectués sont effectués – c'est vrai qu'il y'a des pressions, c'est vrai qu'il y'a toujours des excuses, c'est vrai que le secteur est sous pression mais ceci, ne peut pas continuer avec des travaux gérés de cette manière.

Et, je relève un point et notamment, puisque les citoyens m'ont interpellés, c'est tout d'abord sur les travaux d'urbanisation qui sont en train d'être entamés dans le cadre de l'amélioration de l'urbanisation notamment, ceux qui se sont à travers la ville de Tizi-Ouzou ; c'est que des fois, non seulement, il y'a des lenteurs qui créent des désagréments mais, des fois, on casse ce que nous trouvons et puis, on traîne en longueur pour réparer.

Je prends l'exemple de la nouvelle ville de Tizi-Ouzou, il y'a certains entrepreneurs qui ont pris des travaux de réalisation, souvent, des égouts, pardonnez moi, sont cassés et qui coulent à l'air libre et depuis déjà l'été. Je pense que le suivi de ces travaux doit être plus rigoureux sinon, avec l'hiver qui arrive, nous allons avoir vraiment, des désagréments terribles !

Il y'a ensuite, un certain nombre de bénéficiaires AADL de Oued Falli, au-delà de ce qui a été relevé par la commission mixte, il y'a ceux qui sont détenteurs de décisions, ils attendent à occuper les lieux et ça traîne en longueur depuis des années ! Je ne comprends rien ! Ce site est terminé, les décisions sont données et on attend pour remettre les clefs de ces logements, attente qui se fait encore lente. Voilà ce que j'ai à dire et merci.

M LAMRANI AMAR :

Mesdames et Messieurs, azzul fellawen. Mon intervention sera axée sur deux remarques en ce qui concerne l'urbanisme et surtout l'administration.

Alors, en ce qui concerne l'urbanisme, au moment où on parle de l'amélioration urbaine, il est inconcevable de trouver en fin 2008, des villages de Kabylie et particulièrement à Draa-El-Mizan, où le strict minimum d'hygiène, est absent. Ayons la décence de protéger cette catégorie de nos concitoyens de certaines maladies tels que la méningite et le choléra disparus du lexique médical de l'ONU.

Il est aberrant de constater l'inexistence d'assainissement dans des villages entiers ou bien, quand ça existe, les conduites sont détériorées et le rejet se fait à ciel ouvert.

A Draa-El-Mizan, on constate la non existence et la non ouverture des voie tertiaires et secondaires prévues dans les POS.

A Ain Zaouia, il est signalé et ça, je crois que c'est un peu, important ; il est signalé un affaissement assez important au niveau du projet des 40 logements et qui est situé à proximité de la conduite de gaz qui, à son tour, pourrait être un danger aux habitations limitrophes.

Le deuxième point, en ce qui concerne le logement et les retards, les insuffisances, les blocages administratifs, allons nous voir le bout du tunnel combien même, les moyens et solutions existent ? Non possessions d'actes, décisions non appliquées, programmes en instance : est ce que l'administration a le pouvoir de solutionner tous ces problèmes qui se font en un tour de bague dans d'autres régions du pays ? Merci.

M HAROUN HOCINE :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Azzul fellawen et m'rahva yiswen (soyez les bienvenus).

Au-delà du fait que le rapport qui a été présenté par M AOUDJ qui nous apporte beaucoup d'éclairage, beaucoup un constat signalant le travail des élus, l'effort des élus ; je déplore, cependant, que, à l'exemple, le terme : logement, a été mis, placé, dans toutes les sauces. Je voudrai savoir : c'est quoi, un logement ? Si, politiquement, ou pour une raison ou une autre, nous comptabilisons tant par an (tant de logements par an), peut on décemment, considérer,

un logement de 50 millions, comme un logement ? On ne peut pas le comptabiliser ! Peut-on décemment considérer qu'un logement F1, est un logement ?

Donc, la commission, à mon avis, n'aurait du mais, doit dorénavant et dès ce jour, réfléchir à quel type de logement et arriver, à ce moment là, comptabiliser et voir l'urgence et l'importance des projets à inscrire.

Le deuxième point sur lequel, je voudrais intervenir, c'est l'aménagement urbain. Plan aménagement urbain, s'il vous plaît, je vois : amélioration. Le constat qui se fait, au-delà des moyens parce que nous avons remarqué les moyens et la volonté et nous avons remarqué la disponibilité enfin, des mots. Donc, il y'a matière. Mais, quand on voit ce qui se passe au niveau des communes s'il vous plaît, quand on voit l'uniformisation, c'est le terme inexact, à titre d'exemple, les lampadaires, ne serait-ce qu'en parler des lampadaires, nous sommes en train de placer, j'ai remarqué qu'on place les mêmes, il faut voir les informations du 20H pour retrouver les mêmes lampadaires à Tissemsilt, à Ouargla et à Tazoult ! Je ne sais pas où est la liberté de l'élu ? Je demande à quand on nous allons accorder la liberté à l'élu local de penser et de réfléchir sur sa commune ? Je ne vois pas quel décret ou entre parenthèse : un verset coranique qui oblige l'algérien, dans sa commune à peindre les bordures du trottoir en peinture rouge ! On a vu, dans le monde entier, il y'a chaque fois, quelque chose à créer. Citez moi, un procédé donné au niveau de la wilaya qui est créé !

J'ai vu des entreprises contourner des petits morcellements de terrains pour éviter de gratter le fossé ! Vous allez me dire que c'est le détail mais, c'est un détail qui est visible et qui a écorché le paysage et que ça fausse l'amélioration urbaine.

L'amélioration urbaine, je vais vous le dire ! Au niveau d'une commune que je ne vais pas citer, nous avons refait ou, on a refait 3 fois ou quatre fois des bordures de trottoirs et à côté, il y'a des nids de poules qui datent depuis dix ans, 3 à 4 mandats, sans voir bouger le nid de poule et des routes fracassées. L'amélioration urbaine, c'est améliorer le bien être, améliorer le paysage. S'il vous plaît, je pense, encore une fois, qu'il faut arrêter une chose très importante : le travail dans l'urgence ! Nous avons toujours l'impression que nous réalisons des logements parce qu'on est bousculés, tous les projets que nous faisons, nous les faisons en urgence et je pense que, maintenant, il y'a lieu de réfléchir à des bureaux d'études « com – pé – tents » ! A chaque fois qu'on demande où en est-on ? On vous dit : on vient de faire l'étude ! C'est vrai qu'à chaque réalisation, il y'a une étude maintenant.

Mais, maintenant, le bureau d'étude est devenu une espèce de subterfuge réglementaire. Ah ! Puisqu'un bureau d'étude a fait un travail, donc, c'est bon ! Non, les bureaux d'études, ne font pas du bon boulot en ce qui concerne l'aménagement urbain. Il faut une commission spéciale, un conseil, pour orienter. Il faudrait que ce soit agréable, il faudrait que ce soit beau ! Merci.

M LE PRESIDENT :

Merci, M HAROUN. Nous allons prendre la 3^{ème} série des intervenants. (Inscription : M DAHMANE- M DEBIANE- M HANOUTI- Mme MOULA- M METAHRI- M MALKI). La parole est à M DAHMANE.

M DAHMANE AHCENE :

Merci, M Le Président.
M Le président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

D'abord, je tiens à remercier la commission mixte qui nous a donné la synthèse de la situation de notre wilaya.

Je serai bref dans mon intervention parce que je suis interpellé sur l'aide à l'habitat rural. D'accord, c'est une chance pour quelques uns mais, il y'a d'autres qui ne peuvent même pas, bien s'être, surélever les fouilles. Peut être, une proposition aux élus ou bien aux Présidents d'APC, de trouver une formule, pour au moins dégager la première tranche qui est difficile bien s'être pour d'autres qui sont tenus de respecter une date limite qui est je crois de deux ou trois mois, pour avancer sinon, il sera suspendu. Alors, pour ça, c'est une proposition aux Présidents d'APC de trouver une formule afin de s'engager auprès des fournisseurs de l'habitat pour livrer les matériaux à concurrence de la somme à débloquer pour la première tranche aux auto constructeurs bénéficiaires de cette aide qui, elle, leur sera versée directement.

Le deuxième point, c'est le point qui m'a été soulevé dans une région et plus précisément à Draa Sachem et concernant le problème du cadastre. Ils ont formulé des dossiers pour bénéficier de l'aide à l'habitat rural, malheureusement, ils butent à chaque fois, sur le problème du cadastre. Ils ne peuvent pas bénéficier d'un logement social au niveau de la commune de Draa-El-Mizan et pour construire, M Le Wali, je vous interpelle pour au moins trouver une solution pour cette région et merci.

M DEBIANE MOULOUD :

Bonjour tout le monde.

Moi, je parlerai de la formation de jeunes dans le bâtiment. Les entreprises doivent jouer leur rôle et mettre les moyens pour ces jeunes. A l'exemple d'une entreprise qui ne possède ni, moyens de transport, ni, cantine auquel s'ajoute le présalaire qui n'est pas honoré vis-à-vis des apprentis et merci.

M HANOUTI SAADI :

Bonjour tout le monde.
M Le Président,
M Le Wali,
Messieurs les membres de l'exécutif,
Mes chers collègues élus,
Mes chers amis de la presse,
Bonjour tout le monde.

Je voudrai faire une petite proposition sur la convention : APC – CNEP et surtout, beaucoup plus pour les APC. D'ailleurs, il est fort étonnant de constater un retard dans la réalisation et comment cela se fait il que les APC n'ont pas résilié la convention avec la CNEP du moment que le programme lui-même, est achevé ? D'ailleurs, c'est pour cela que ces fameux intérêts ou AGIO, sont en train de monter d'une façon vertigineuse. Moi, je propose aux chers collègues P APC, ici présents et qui sont concernés par cette formule de procéder, je me permets de le dire, à la résiliation de cette convention qui les lie avec la CNEP, de la stopper, de stopper ces intérêts ! Même si, vous êtes en litige avec cette banque, mais, dorés et déjà, la première opération, est de procéder à la résiliation de la convention qui vous lie avec la CNEP, ça, c'est la première des choses. Donc, ça c'est le premier point.

Je voudrai intervenir aussi, parce que, comme dit l'adage : « Faire et défaire, c'est toujours, travailler ». Malheureusement, maintenant et heureusement pour nous, maintenant, il faut faire et bien faire ! Il est temps que nous tous, en tant qu'élus, en tant que promoteurs immobiliers, en tant qu'entreprises, en tant que responsables de l'administration ou es collectivités locales, quand on intervient dans une commission bien définie, il faut être pointus sur le bien faire du travail.

Je crois qu'il est temps maintenant, il est temps. Il ne faut jamais accepter qu'on se dise, comme l'a si bien souligné, M HAROUN, nous devons travailler dans l'urgence : non ! Dieu merci, la manne financière est mise en place mais, je crois qu'il est temps aux

responsables concernés d'être pointus et fermes pour bien faire les travaux. Quand on fait, maintenant, il faut bien faire.

J'ajouterai aussi, un problème, M le Wali, en ce qui concerne certains segments du logement : on vient de nous solliciter, où certaines commune ou certains Présidents d'APC, font introduire des documents qui n'ont à avoir avec la réglementation. Je ne sais pas, peut être, je ne suis pas à jour, je prends l'exemple du certificat de résidence qui est demandé presque maintenant dans... !, Et, vous voyez que la Maison Blanche sera présidée, maintenant, par un Noir et nous, dans une même wilaya, on exige que vous résidiez dans la commune pour bénéficier d'un logement dans le cadre du LSP !

Vous voyez à quel point, la solidarité de cette Kabylie dont on hurle çà fait, des années et des années ! Eh bien, maintenant, si, vous n'êtes pas du coin, vous n'aurez pas votre logement ! Je suis désolé de le dire, je crois qu'il faut que les gens observent les textes réglementaires avant d'exiger quoi que ce soit, à un demandeur de logement ou autres choses ! Je vous remercie.

MME MOULA OUEZNA :

M Le président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les Directeurs qui ont travaillé avec nous durant quatre jours et qui ont mis à notre disposition toutes les informations et chiffres nécessaires avec des détails précis qui nous ont permis d'élaborer un rapport de synthèse de qualité.

Je remercie aussi, les élus des deux commissions qui ont fait des efforts immenses et qui ont vraiment étudié le dossier du logement et la problématique des VRD.

Je ne devais pas intervenir parce que, j'étais dans les deux commissions et en tant que Présidente de la commission sociale donc, on a fait le rapport ensemble, mais, il y'avait certains points qui nécessitaient appui.

Le premier point, il me semble qu'il y'a urgence en ce qui concerne le point relatif à l'habitat précaire, notamment, dans la commune de M'Kira où, nos concitoyens sont dans une situation que je qualifierai d'inhumaine. Donc, je demanderai à ce qu'il y ait un plan d'urgence et spécialement pour cette commune.

Le deuxième point sur lequel, j'aurai aimé intervenir, c'est les logements squattés. D'abord, on avait remarqué dans la commission que ces logements ont été squattés et que la raison principale c'était, les retards et comme, on a des retards en matière de réalisations, nous avons des retards dans les notifications et la distribution de ces logements.

Mais, ce a qui a attiré un petit peu notre inquiétude, il se trouve que la plus part de ces logements qui étaient squattés, ce sont des logements qui étaient bâtis dur des terrains où, le maître d'ouvrages, n'avait pas d'actes de propriété. Donc, on s'était dit et on s'était même permis d'avoir, une petite arrière pensée, que ces gens là, n'ont pas squatté ces logements innocemment, c'était des gens bien informés, comme quoi, ils ne risquent rien devant le Tribunal, c'est pour cela, qu'ils se sont permis de squatter ces logements.

Donc, il me semble qu'il faut trouver des solutions à l'avenir, que logement est un truc convoité, donc, qui attire des convoitises, donc, une fois le logement fini, il faut remettre les clefs aux bénéficiaires.

Le troisième point, c'est la CNEP et le contentieux par rapport aux APC. Nous savons tous que la CNEP a été la première banque à financer le logement. Avant elle, c'était

l'Etat qui disposait du foncier, qui construisait via la CNEP qui était la première banque à financer les logements. Il se trouve qu'ailleurs, dans toutes les wilayas du territoire national, elle a pu aider à la réalisation de programmes de logements très importants, il se trouve que dans notre wilaya, ce n'est pas le cas, c'est un contentieux très important et très inquiétant, ce n'est pas justifiable.

Le quatrième point, c'est l'habitat rural. Ca ressemble un petit peu au camarade HAROUN, c'est vrai, avec 50 millions, on ne peut pas construire un logement. Peut on considérer ce segment comme logement ou comme aide à la construction d'un logement ? Sur le plan physique, le logement est réalisé donc, c'est normal qu'on le comptabilise comme un logement dans la wilaya. Mais, sur le plan financier, pour l'Etat, il n'a pas construit un logement, il n'a apporté qu'une aide financière.

C'est pour ça que les deux commissions, ont convenu de demander spécialement pour notre wilaya, d'augmenter cette aide à la construction dans le cadre de l'habitat rural.

Le deuxième problème toujours concernant l'habitat rural, M Le Wali, malgré les facilitations que vous avez accordées aux citoyens, il se trouve que sur le plan bureaucratique, le citoyen est toujours en train de tourner d'un bureau à un autre, d'une administration à une autre, pour pouvoir avoir accès à cette aide.

Le dernier point, il a été apporté par M HADJ SAID, c'est le taux d'accroissement de la population qui est très faible dans notre wilaya. Je suis entièrement d'accord avec vous, M HADJ SAID. S'il y'a un point de vue positif qu'on peut partager, il y'a plus d'adhésion dans notre wilaya par rapport à la planification familiale donc, au planning familial. Il y'a un autre point, c'est que, il y'a une certaine inquiétude très négative, c'est que nous avons beaucoup qui sont partis, qu'il y'a une émigration nouvelle dans notre wilaya. Ce qui nous inquiète le plus, c'est les jeunes intellectuels qui préfèrent partir ailleurs que de rester ici, parce qu'il y'a un cadre de vie qui est un petit peu difficile dans notre wilaya ; il y'a absence d'emplois qui fait que les jeunes universitaires préfèrent aller vivre ailleurs que de rester ici et c'est pour ça qu'il faut se pencher sur cette question que ce soit, sur le plan de l'habitat que ce soit, sur le plan de l'emploi, pour pouvoir garder ces jeunes là, dans notre wilaya . Je vous remercie.

M METAHRI MED SAID :

Merci, M Le Président.
M Le Wali,
M Le Président,
Messieurs les membres du bureau de session,
Mesdames et Messieurs les membre de l'exécutif
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Honorables invités,
Auguste assemblée,
Je vous salue.

Moi, aussi, j'interviens au cours de cette session par rapport au travail de la commission que je félicite ainsi que les Directeurs qui nous ont aidés avec les données. Donc, je pense que je ne vais pas intervenir sur ce petit projet qu'on a essayé d'élaborer avec la commission mais, il y'a quand même, deux petits points que je ne partage pas beaucoup, peut être que je vais donner quelques éléments de réponse ou d'éclairer l'assistance, si, j'ai raison.

Je vais commencer donc, mon intervention. Je tiens à présenter mes sincères condoléances à la famille patriarcale et matriarcale ainsi qu'à la famille politique du défunt, le maire de Timezrit.

Je tiens aussi, à condamner l'acte barbare perpétré par les mains sales du terrorisme et je dirai : gloire à nos martyrs !

Pour continuer donc, il y'a un point qui m'a un peu intrigué dans le document sur lequel, je ne suis pas vraiment d'accord par rapport à la croissance normale ou bien par rapport à l'évolution démographique dans notre wilaya.

Moi, sincèrement, déjà, le RGPH, il ne notifie pas, en réalité, il n'explique pas ou bien, il ne donne pas, une évolution démographique dans une région ou dans une autre mais, il donne une évolution démographique de la nation complète. C'est une moyenne nationale parce que, des gens peuvent exister un certain moment à Tizi-Ouzou et un autre moment, ils peuvent partir dans d'autres wilayas.

Par contre, ce segment, je vais l'expliquer peut être sur deux points. Il y'a vraiment une ambiguïté à lever, c'est très important. Il y'a déjà le premier point qui explique cette petite baisse d'évolution démographique à l'échelle nationale en général, c'est la prise en conscience des familles du programme lancé par l'Etat par rapport au planning familial, à savoir : l'organisation et l'espacement des naissances.

Pour notre wilaya, sincèrement, on doit bien s'éclairer. A ma connaissance, la spécificité politique de notre wilaya où, il reste beaucoup, pour moi, il reste beaucoup à faire, pour intervenir positivement et relever le défi politique et social au lieu de faire, au contraire, de la musculation politique pour se faire entendre.

Je considère que cet aspect : l'instabilité politique, reste cet aspect politique local à percer profondément dans l'exportation, en force, dans d'autres wilayas – je dirai bien: dans d'autres wilayas – notre paisible élite tous corps confondus, ils ont édifié des entreprises ainsi de suite !

Donc, je dirai, sincèrement, nous, tous, comme on est ici, versons tous dans les valeurs nobles et propres, pour accompagner le développement, la construction, la stabilisation de notre wilaya.

Mon deuxième point, va être axé sur un peu, la spécificité du logement dans notre wilaya, je pense que le dispositif auquel la population a répondu au mieux, c'est le dispositif du logement rural.

Je pense, c'est vrai que, M Le Wali, a pris l'initiative, la dernière fois pour relancer ce programme, pour le renforcer au niveau du Ministère donc, concerné, sincèrement, M Le Wali, je réitère ma demande pour relancer sincèrement ce programme. C'est vrai que, peut être, ce n'est pas utile de le dire parce que c'est minime mais, c'est une pierre quand même, nos députés, à savoir qu'ils ont été, à leur tête, M HAMIMID, Si Hadj DJADJOUA, MOKHTARI Saïd, Mme AIT MERAR, ils se sont déplacés dernièrement chez M Le Ministre de l'habitat à savoir M Norredine MOUSSA, qui leur a accordé une petite tranche pour le moment, je pense de 500 logements et je ne sais pas si, M Le Wali, est au courant, on les remercie beaucoup au passage.

Mais, sinon, mon deuxième point, c'est par rapport à la DUC. Sincèrement, avec ce riche programme, j'appelle moi, ce programme, je l'appellerai, c'est l'intéressement à l'environnement immédiat du citoyen. C'est la mise en valeur de l'environnement immédiat du citoyen. Donc, avec ce riche programme d'intéressement de l'environnement immédiat du citoyen, autrement dit, c'est la mise aux normes des VRD dans notre wilaya. Pour cela, ces efforts, si, je pourrai le dire dans le langage rural, à couper le souffle, sont consentis et injectés pour donner une image vive du périmètre urbain, semi urbain et même rural pour notre citoyen.

C'est vrai aussi, c'est la première fois, où, il y'a une approche technique et scientifique pour toutes ces améliorations d'où, il ne faut pas confondre entre vitesse de réalisation et précipitation ! Sincèrement, je donnerai tout le temps qu'il faut aux services de la DUC pour réaliser, pour faire des approches techniques et scientifiques afin, ce n'est pas de reprendre les travaux mais, de veiller aux finitions.

Il y'a des insuffisances peut être, superficielles de forme, mais je sais que le fond, est très bien pris en charge.

Sinon, ce n'est pas les divers aujourd'hui ou actuellement, sinon, j'ai d'autres points sur lesquels je voudrai m'exprimer et merci, M Le Président.

M LE PRESIDENT :

Merci. J'aimerais juste avant de redonner la parole au suivant, rappeler un certain nombre de principes élémentaires dans le fonctionnement d'une assemblée.

Nous ne sommes pas là pour vendre ce que font d'autres élus qui ne dépendent pas de notre seule volonté et j'aimerais juste préciser que s'il y'a une petite rallonge insignifiante pour le moment, du programme, je l'ai dit : insignifiante eu égard à la demande, eu égard à la consommation et à la disponibilité du citoyen à participer pleinement à la construction, à la prise en charge, le logement étant garanti par la constitution et les citoyens de cette wilaya se prennent en charge avant de demander une prise en charge.

Donc, je crois que s'il y'a des citoyens de cette wilaya qui font partie de l'Algérie, il y'a les disponibilités financières, il est tout à fait normal qu'il y ait un programme plus conséquent. Je suppose qu'on nous a pas encore accordé ce qui nous revient de droit à cette région et s'il y'a accord, c'est le fait qu'il y'a des citoyens qui ont consommé, c'est le fait qu'il y'a des APC qui ont fait leur travail, qu'il y'a des Chefs de Daira, qu'il y'a M Le Wali, qu'il y'a des élus au niveau de l'APW et non le fait de une ou deux ou trois personnes de la wilaya mais, je vous remercie. M MALKI (il lui donne la parole). Applaudissements).

M METAHRI MED SAID :

Moi, je voudrai faire un point d'ordre si, vous permettez.

Sincèrement, je tiens à clarifier l'Assemblée que l'on doit dépasser certaines idées. Les citoyens sont pris en charge par nous même, nous sommes leurs représentants. On ne doit pas faire allusion à la loi du nombre du citoyen pour refaire telle ou telle ou telle méthode. C'est nous les représentants. On doit faire, s'il faut les courbettes, s'il faut de la gymnastique pour arriver à répondre à leurs doléances. Merci, M Le Président.

M LE PRESIDENT :

Je ne suis pas disposé à faire une courbette en ce qui me concerne mais les autres sont libres pour la faire.

M METAHRI MED SAID :

Moi, je suis disposé !

M MALKI HAMID :

M Le Wali,
M Le Président de l'APW,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Messieurs les Chefs de Dairas,
Messieurs les Directeurs de l'exécutif,
Messieurs les Présidents des APC,
Honorable assistance,

Permettez moi, d'attirer votre attention sur l'arrêté portant barème de cooptation nationale d'accès au logement social qui porte beaucoup d'anomalies qui ne facilitent pas du tout l'ordre des priorités.

Le texte stipule dans son article 1 les 100 points réservés au montant du salaire du demandeur valide de 0 DA à 12 000,00 DA ce qui nous laisse perplexes car le SNMG est actuellement à ce chiffre, ce qui laisse entendre qu'un SMICARD ne peut postuler à ce logement.

Par ailleurs, d'autres articles donnent 100 points aux transitaires, ce qui favorisent et encouragent l'exode rural. Le plus frappant dans cet arrêté, c'est le logement du demandeur. Même si, il est en état de ruine, il est plafonné à 40 points.

Par conséquent, un nécessiteux SMICARD n'aura jamais l'occasion d'accès devant un transitaire.

De ce qui précède, nous invitons le législateur à revoir ce barème qui est réellement inexploitable et qui ne reflète nullement les priorités réelles des nécessiteux.

D'autre part, le logement social doit rester dans la collectivité locale, propriété de la collectivité locale.

Par ailleurs, le semi social tel que le LSP, l'AADL qui sont tous subventionnés par la CNL demeurent à ce jour, un moyen peu efficace pour atteindre les objectifs assignés malgré les 7% défalquées sur les cotisations des salariés par les besoins du FNPOS.

Ces projets manquent de suivi ainsi que les délais de réalisation. Alors, ce volet est à encourager davantage car, c'est une solution idoine pour atténuer cette crise de logement.

Le RHP (résorption de l'habitat précaire) dont bénéficient généralement nos citoyens du rural, me semble insuffisant. Pour cela, nous demandons un relèvement et revoir les modalités d'attribution des tranches à l'effet de permettre aux bénéficiaires d'achever rapidement les travaux de construction. Merci de votre attention.

M DAHMANE AHCENE :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Mon intervention concernera l'aménagement urbain et le deuxième point sur le développement en général.

C'est à la faveur du mauvais temps que les carences et le mauvais travail en matière de gestion et d'entretien des réseaux et des voiries et cela même au cœur des grandes villes comme Tizi-Ouzou.

A chaque fois que les pluies tombent, les citoyens de cette wilaya tremblent. Ces citoyens, justement, M Le Wali, M Le Président, ne cessent d'ailleurs d'en appeler les pouvoirs publics et les autorités locales à travers des lettres ouvertes et pétitions, des visites aux autorités et voire même des communiqués de presse pour qu'enfin, leurs cités ou leur rues ou leurs espaces verts ou villages soient viabilisés et surtout, selon les normes d'urbanisme et pour cause, un survol des grands quartiers anciens ou nouveaux de la ville de Tizi-Ouzou vous renvoi l'image d'un espace urbain hideux et déstructuré qui n'assure aucune fonction sociale.

Dans certains cas, les réseaux d'assainissement ne sont même pas branchés et dans d'autres, ne répondent plus aux normes pour cause de vétusté et l'accroissement urbain ainsi que l'absence de l'entretien des voiries qui ont transformées les regroupements d'habitations en un immense douar.

On risque sincèrement, une véritable catastrophe cet hiver si, les travaux engagés ne sont pas terminés avant. Nous ne voulons pas vivre un Ghardaïa bis, ici, à Tizi-Ouzou.

C'est vrai, M Le Wali, M Le Président, Honorable assistance, qu'on ne peut pas changer ou refaire une ville comme Tizi-Ouzou en 6 mois ou en une année. On a eu le malheur, je dis bien le malheur, de s'attaquer à tout et en même temps. Ce qu'il fallait, à mon avis, c'est de travailler quartier par quartier. On a créé nous même, une image dégradante et négative alors qu'il fallait travailler beaucoup plus sur l'image de notre région.

Tous ensemble, reconstruisons une autre image que celle que nous vivons aujourd'hui et, çà, c'est l'affaire de tout le monde à savoir : l'administration et les élus.

Donc, concernant encore une fois, l'aménagement urbain, la DUC, seule, ne peut pas faire les choses comme il se doit pour diverses raisons.

Pour faire avancer les choses comme il se doit, M Le Wali, je tiens à faire les propositions suivantes :

Toujours dans le cadre de l'aménagement urbain, je suggère à ce que l'agence foncière de wilaya en sa qualité d'organisme aménageur soit associée pour désigner, en qualité de maître d'ouvrages, les plans de viabilisation des lotissements.

Aussi, il serait souhaitable d'associer l'OPGI et l'EPLF dans cette grande opération compte tenu de leur grande expérience dans le domaine.

Concernant le logement : comme nous et les autres. C'est à l'instar des grandes villes du pays, la wilaya de Tizi-Ouzou a enregistré un grand retard en matière de logement tous secteurs confondus. On n'a qu'à voir le nombre de demandes non satisfaites dans notre wilaya et çà, c'est une situation qui perdure.

Certes, force est de reconnaître que des efforts ont été consentis mais, c'est insuffisant pour éponger le déficit qu'accuse la capitale du Djurdjura. A cet effet, le problème est devenu la hantise des sinistrés, des recasés et des mal logés qui aspirent un jour, vivre dans un logement décent après 45 ans d'indépendance.

Des hameaux ont été abandonnés et leurs occupants ont trouvé refuge dans des cités urbaines, ainsi, la ville de Tizi-Ouzou est devenue surpeuplée à force des nouveaux résidents à n'importe quel endroit.

Effectivement, ce centre de transit peut résoudre temporairement quelques problèmes.

Un autre problème que tout le monde a pratiquement soulevé aujourd'hui, c'est les logements squattés. L'administration a décidé aujourd'hui de ne pas aller au bout des choses ou, elle a décidé de baisser les bras et j'espère que je me trompe, devant un problème aussi important, qui touche pratiquement 857 cas sur les 1177 logements squattés dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Des décisions de justice doivent être appliquées. On ne doit pas badiner avec les intérêts des collectivités soit, on est au service des citoyens ou on ne l'est pas.

M Le Wali, quelque soit la nature ou la partie concernée, la décision de justice doit être appliquée. La justice doit aller jusqu'au bout de l'application des jugements. Qu'est ce qui reste pour un pays qui ne respecte pas les décisions de justice ?

Un magistrat qui ne peut pas faire appliquer une décision de justice n'a qu'à démissionner et de laisser quelqu'un d'autre.

Encore une fois, nous interpellons les pouvoirs publics de prendre, de se pencher vis-à-vis de ce problème à savoir : les logements squattés et merci.

M AIT MIMOUN MOHAMED :

M Le Wali,
M Le Président,
Chère assistance,
Bonjour.

Dans le cadre de la convention APC-CNEP, des logements ont été réalisés dans ces conditions par l'APC de Ain-El-Hammam. Donc, ma question porte sur une menace naturelle suite à l'affaissement de l'assiette sur laquelle sont érigés ces immeubles. A cet effet, je souhaite avoir de plus amples explications et quelles sont les mesures envisagées pour éviter d'éventuels dangers sur les populations.

Deuxièmement : il se trouve que des décisions d'attribution de ces mêmes logements ont été, dans pas mal de cas, données à 2 voire 3 bénéficiaires pour le même logement. Situation qui embarrasse, à juste titre, d'ailleurs, la CNEP. Quelles sont également, les mesures prises et notamment les suites réservées à ce dossier de vrais et de faux bénéficiaires ?

M AIT SAID HOCINE :

Merci, M Le Président.
M Le Wali,
Chers collègues élus,
L'exécutif et les invités de l'assemblée,
Bonjour.

Moi, je voudrai intervenir sur un point du rapport de synthèse qui a été établi par les deux commissions : commission aménagement du territoire et de la santé, donc, nous devons rendre hommage aux membres de ces deux commissions et il faut le signaler, ce n'est pas facile de faire un constat d'un secteur ou d'un problème aussi épineux que le problème du logement ou de l'habitat en général. Mais, ce qu'il y'a aussi en parallèle, ce que je considère comme un manque ou une lacune, l'étude a été axée surtout sur le constat du secteur de l'habitat et du logement en général. Ce qui n'a pas été fait, c'était l'approfondissement dans le diagnostic et problèmes qui touchent le secteur.

Beaucoup, me diront que ce n'est pas facile de le faire au cours dans une réunion ou deux. Il y'a des recommandations qui ont été faites dans le rapport lui-même, c'est la recommandation d'organiser un séminaire sur l'outil de réalisation.

Moi, ma suggestion : pourquoi ? Parce que notre souci, tous comme on est ici et, les membres de l'exécutif et, les élus et, M Le Wali, c'est le développement de la région, c'est la réalisation du nombre important et c'est d'avoir notre part des programmes nationaux et ce n'est pas les moyens qui manquent. Conscient des efforts énormes, au niveau de la wilaya, il y'a de très bonnes volontés pour la réalisation mais, ça traîne, il y'a des blocages quelque part. Moi, ce que je suggère, c'est d'élargir le séminaire, c'est-à-dire d'englober d'autres voies comme l'approfondissement dans le diagnostic des problèmes ou obstacles administratifs ou autres qui freinent le développement dans la wilaya.

Donc, je passerai à des exemples comme je suis un élu de la région des Ouacifs, c'est une région que je connais très bien. Un point essentiel que je pense, toutes les communes s'accordent à poser : le manque du foncier et je pense que dans la commune des Ouacifs, même si le problème se pose à l'image ou à l'instar de toutes les autres communes, la commune des Ouacifs que je prends comme exemple parce que ce n'est pas dans une session ou dans une réunion qu'on va régler le problème de toutes les communes ou de tout le secteur. Je la prends comme exemple. La commune des Ouacifs a accepté de céder un terrain à l'EPLF pour un

partenariat, donc, c'est pour réaliser un programme de logements. M Le Directeur de l'EPLF me répondrait peut être qu'il y'a décision de gel de l'activité de l'EPLF ; entre la cession du terrain et la décision de gel, qu'est ce qui a freiné et qu'est ce qui a bloqué ? Cà, c'est une question qu'on peut poser à tous les autres organismes. Il y'a un terrain qui est disponible et il y'a aussi, après le gel, il faut savoir quand même, au niveau de toutes les communes, il y'a des élus qui se soucient des problèmes des citoyens. Si, le partenariat a été rompu, la commune peut disposer de ce terrain, le rendre à sa destination initiale pour réaliser des logements.

Il y'a aussi, un problème de réalisation de 80 logements LSP. La commune a consenti la cession d'un terrain à l'organisme qui est l'OPGI. A ce jour, malgré les sollicitations du Président de l'APC, le terrain n'a pas été restitué. (Fin de K7 Vidéo). « Notes : une entreprise de réalisation a été engagée 5 mois avant l'ODS et le projet est à l'arrêt. Sur 80 logements prévus, il n'y a que 32 à réaliser : pourquoi cette réduction ?

(Poursuite de l'intervention K7 N°2) : donc, à ce jour, aucune suite. Je pense à mon sens qu'il y'a déjà des moyens pour 16 logements dans le cadre du RHP.

Il y'a aussi, dans le domaine du logement, la résorption de l'habitat précaire mais aussi, il y'a une cité de recasement qu'on appelle « MICHERLINE », je considère que le maître d'ouvrage, c'est la DUC et l'agence foncière qui sont concernés et à ce jour, rien n'a été lancé. Le bureau d'étude demande à l'agence foncière le bon de commande qui ne lui est pas parvenu malgré les maintes sollicitudes de l'APC.

Il y'a des cités, c'est le problème qui se pose au niveau de toutes les communes, les cités qui sont réalisées à l'image de la cité des 187 logements à Ouacif et les viabilisations tardent à se faire.

Aussi, dans le cadre de l'amélioration urbaine et toujours pour la commune des Ouassous, les appels d'offres ont été lancés au mois d'Août et à ce jour, sur le terrain, rien n'est lancé.

Je vais terminer en ce qui me concerne sur un point concrets : la réalisation des 500 logements dans le cadre du FNPOS au profit des travailleurs de la wilaya qui tardent aussi, à être réalisés malgré qu'il y'a certains citoyens qui ont des décisions d'attribution et je vous remercie.

MME KABOUB ZAHIA :

M Le Président,
M Le Wali,
Messieurs les membres du bureau,
Messieurs les membres de l'exécutif,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je voudrai intervenir sur un point qui a déjà fait l'objet de discussion avec M Le Wali, qui est la CNL. Il y'a des demandeurs d'aide à l'auto construction mais, qui ont bénéficié d'une indemnisation dans le cadre du séisme et qu'ils ne l'ont pas utilisée, je dirai. Or, la CNL leur refuse toujours cette aide au motif qu'ils ont un logement et qu'ils ont bénéficié de cette indemnité du séisme alors que réellement, ce sont des habitations précaires et très vétustes. Je demande si possible, de se pencher sur ce problème quand même, pour que ces gens là puissent bénéficier de cette aide à l'auto construction.

Le deuxième point, c'est les logements squattés. Les logements squattés sont un problème très épineux ont lequel l'Etat est dans une extrême gêne. Même s'il y'a des jugements prononcés à l'encontre de nos concitoyens occupant ces logements, M Le Wali, nous savons tous qu'il y'a vraiment des cas dignes de bénéficier des logements sociaux mais, une infraction est une infraction. Il y'a délit de non respect de la loi. Mais, je crois qu'il est temps

d'étudier sérieusement ce problème pour qu'il n'y ait pas d'antécédents et je crois que la solution à ce problème, est l'étude au cas par cas des occupants parce que, sinon, cela va devenir une règle pour que si, il y'a un logement vide, je le squatte car les premiers n'ont pas été évacués. Donc, je crois que l'étude au cas par cas, est idéale pour faire face à ce problème.

Je ne peux rendre la parole sans qu'à mon tour en tant que chef de groupe FLN, de présenter mes sincères condoléances à la petite famille du défunt, à sa famille politique et à l'Algérie qui a perdu un enfant. Merci.

M MSELA MOHAMED :

Merci, M Le Président.
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je remercie tous mes collègues qui ont participé avec moi dans les deux commissions pour l'élaboration du rapport de synthèse et à tous les travaux ayant trait à l'habitat.

Il me semble qu'un petit point a été omis par rapport aux données statistiques c'est-à-dire, pour capitaliser le nombre de logements et d'habitats dans notre wilaya. On a omis le secteur privé c'est-à-dire, tout ce qui est coopératives immobilières et promotion immobilière privée. Donc, sur ce point, la promotion immobilière privée au même titre que les coopératives, ont bénéficié de l'aide de l'Etat dans le cadre de la CNL, ils ont bénéficié de prêts bancaires et je ne vois pas pourquoi, on ne les a pas inclus dans la comptabilité de tout ce qui est logements dans notre wilaya.

Le deuxième point concerne, bon, moi, je dirai que notre wilaya n'a pas suffisamment bénéficié de logements et c'est pour ça que l'on constate des poches de bidonvilisations qui se créent à travers la périphérie disons, de nos villes. Comment lutter pour enlever éventuellement cette image qui entache disons, notre wilaya ? C'est des bidonvilles qui poussent un peu partout à la périphérie des villes. Le programme du logement n'a pas été à la hauteur du moment que des gens construisent des habitats précaires.

Le troisième point concerne les cités de recasement qui datent des années soixante et au jour d'aujourd'hui, certaines ne sont pas encore résolues, on trouve des familles, on trouve même des veuves de Chahids qui habitent encore, dans ces cités de recasement datant des années soixante. Je crois qu'il faut des solutions assez urgentes pour régler définitivement ce problème.

Concernant l'amélioration urbaine, l'amélioration urbaine est un grand projet pour notre wilaya. Sincèrement, c'est un grand projet qui touche l'ensemble des chefs lieux de communes et énormément de villages. Le DUC, lui-même, lors des travaux des commissions a déclaré que : effectivement, la DUC, toute seule, ne peut pas prendre en charge tout le programme, c'est-à-dire : c'est ce qui explique un peu la lenteur, cela va aller au-delà de plusieurs mois, pour que le projet disons, voit le jour. On n'est qu'à 30% d'avancement, ce qui est quand même important.

Lors de l'installation des Chefs de Dairas, M Le Wali, lui-même, a déclaré que la Wilaya, les différents services de la wilaya, ne peuvent pas travailler, tous seuls et il faut toujours associer les Chefs de Dairas , les comités techniques de dairas et éventuellement, les élus locaux dans ce projet gigantesque et grandiose. Je pense qu'il faudra penser à décentraliser au niveau des comités techniques et éventuellement, de nos élus locaux.

Concernant les projets CNEP-APC, c'est des projets qui remontent à plus de 20 ans. On voit des sites à l'abandon où des cités, logiquement, devaient être érigées et où les citoyens devraient habiter. Qu'en est il des projets qui sont à l'abandon ? Est-ce qu'il y aura reprise ? Est ce qu'ils vont être repris par d'autres organismes et dire que ça donne des images qui

ne sont pas belles et nous attendons beaucoup à ce que ces cités soient finies et attribuées à nos concitoyens.

Dans le même ordre d'idées, je dirai qu'il y'a eu attribution de lots de terrains à différents organismes tels que EPLF et OPGI entre autres qui datent des années 80 et au jour d'aujourd'hui, n'ont vu aucun projet sur ces sites alors que, c'est un patrimoine foncier qui appartient à l'utilité publique et en principe, on attribue un terrain à un projet donné et ne pas attribuer des terrain pour qu'ils restent en attente. Nous avons des terrains en attente depuis 20 ans alors qu'on a besoin d'un patrimoine foncier pour d'autres projets. Qu'en est il ? Est-ce que ces organismes vont réaliser des projets de logements ou autres sinon, à quand verrons nous ce patrimoine foncier revenir aux collectivités locales pour projeter des projets d'utilité publique ?
Merci.

M DJOUADI SAID :

Au nom de Dieu Clément le Miséricordieux.

Donc, je présente mes condoléances à la famille du défunt.

M Le Wali,

M Le Président,

Mes chers camarades élus,

Honorable assistance,

Bonjour.

Le premier point sur lequel je voudrai intervenir concerne les permis de construire. Je vais parler des permis de construire concernant les édifices publics ! Donc, nous avons des cités, des biens de l'Etat, qui n'ont pas de permis de construire. Parfois, il y'a des réalisations de cités notamment celles réalisées dans le cadre du promotionnel ou du partenariat qui n'ont pas d'actes propriété donc, ne pouvaient avoir de permis de construire et parfois, on ne connaît pas la nature juridique du terrain sur lequel les édifices sont réalisés.

Donc, moi, je suggère pour éviter ce genre de choses, qu'on intègre dans la pièce de permis de construire, une étude préalable quand il s'agit de la réalisation d'un bien de l'Etat. Donc, quand il faut construire un lycée, avant de le lancer, il faut inscrire une étude dans laquelle, il faut prévoir un article sur le permis de construire qu'il faut prévoir. C'est un exemple parmi d'autres.

Pour les permis de lotir, moi, je voudrai tout simplement parler des citoyens qui ont acquis des lots de terrains à l'agence foncière. C'est des citoyens qui disposent d'actes administratifs et par conséquent, ils ne peuvent se faire délivrer un permis de construire. Et quand on demande pourquoi, ce problème ? On vous dit que le permis de lotir n'est pas encore approuvé ! Donc, on a procédé à la distribution des lots sans toutefois, avoir le permis de lotir.

Le deuxième point concerne le POS. Parfois, on accorde beaucoup d'importance à la confection de ce document dans les villes, dans le milieu urbain sans toutefois tenir compte des grands villages, des communes non cadastrées. On assiste à la dilapidation des terrains appartenant à l'Etat, pourquoi ? Parce que, ils ne sont pas cadastrés. Pourquoi, ne pas prioriser les communes qui ne sont pas cadastrées en lançant des POS pour préserver les terrains appartenant à l'Etat. C'est-à-dire : les terrains communaux, les terrains domaniaux et ainsi de suite. Moi, je propose à ce qu'on priorise les communes qui disposent d'un porte feuille foncier important pour au moins préserver ce qui reste.

Concernant toujours les POS, il est constaté de visu à travers les commissions d'approbation des POS que les bureaux d'études travaillent, parfois, sur les anciens documents, sur d'anciens plans sans toutefois, se donner la peine de se déplacer sur le lieu pour établir leurs plans. Parfois, les plans, ne sont pas adaptés à la réalité du relief. Les bureaux d'études, ne se donnent pas la peine de se déplacer, ils appellent X ou Y pour lui demander s'ils ont un plan ou un ancien PDAU ou est ce que vous avez...

Parfois, on projette des programmes sur des lits d'oueds, parfois, sur des ravins ainsi de suite. Je propose aux concernés d'instruire les bureaux d'études pour accorder de l'importance à ce point.

Toujours dans le cadre de l'élaboration des instruments d'urbanisme, je profite de l'occasion pour parler, je ne sais pas est ce que c'est une forme de...sincèrement, je n'arrive pas à comprendre le comportement des forêts et des services agricoles car, à chaque fois qu'on propose une réalisation ou bien l'élargissement d'un groupe urbain, on trouve toujours, des contraintes au niveau des forêts et des services agricoles même s'il 'agit d'un programme d'utilité publique ou bien de l'avenir de la collectivité locale. Je demande à ce que soit pris en considération ce problème qui freine le développement notamment, dans les villes enclavées.

Je voudrai aussi parler, de la répartition rationnelle du logement social. La pièce maîtresse qu'il faudra joindre au dossier de demande, c'est le certificat de résidence. C'est-à-dire qu'un citoyen qui n'a pas la chance d'avoir un programme dans sa commune, ne peut pas postuler à un logement social ailleurs. Alors, pour donner la même chance à tous les citoyens de la wilaya, il faut équilibrer, rationner plus ou moins les programmes.

Le problème des squatteurs : sincèrement, si, ces squatteurs sont des citoyens, c'est vrai qu'il y'a des gens qui font des infractions mais, il y'a des gens parfois, M Le Wali, on voit aujourd'hui, tout le monde va constater qu'il y'a des logements qui sont réalisés déjà depuis des années. Quand on réalise une cité de logements, déjà dans la commission d'aménagement, puisque, je suis membre de la commission de l'aménagement du territoire, quand on a un citoyen qui habite un gourbi à côté d'une cité de 100 logements qui sont restés comme ça, réalisés, finis et qui ne sont pas habités parce qu'il n'y a pas un fil ou un réseau d'assainissement. Donc, parfois, il y'a la responsabilité des uns et des autres quant à ce qui se passe aujourd'hui par rapport aux squatteurs !

Donc, pour éviter ce genre de choses, pour mieux mener le programme à son terme, il faut inclure au préalable l'étude. Dans l'étude bien sûre, de la réalisation des cités tous ces programmes, c'est à dire la voirie, les VRD, les équipements d'accompagnement à savoir : une école, à savoir : un terrain combiné. Inscrire donc, l'opération, c'est-à-dire dans le cahier de charges, il y aura donc, la partie qui sera réalisée par la SONELGAZ, par l'hydraulique et qui sera coiffée bien sûre, par le maître d'ouvrages à savoir : le DLEP. Bon, il faut concentrer les actions c'est-à-dire, que quand on réalise une cité, il est préférable qu'on réalise une cité de 30 logements avec tous les moyens d'accompagnement pour mettre les citoyens à l'aise que 500 logements sans toutefois, prévoir des structures d'accompagnement.

Concernant le problème de l'amélioration urbaine, je sais qu'il y'a des camarades qui ont parlé de ça, moi, je m'inscris dans la décentralisation du programme aux comités techniques de daïra et il faudra faire participer les élus locaux, c'est-à-dire les Présidents d'APC pour mieux mener cette opération.

Il y'a beaucoup d'exemples. L'exemple des 100 locaux, l'exemple de l'habitat rural, l'exemple des PCD, pourquoi ? Parce que l'opération est décentralisée donc, le programme est mieux fait, les choses sont bien rectifiées avant la grande erreur. Donc, tellement, c'est un programme très chargé, c'est vrai le DUC est maître de l'ouvrage parfois, par force de la loi mais, il faut décentraliser l'opération pour au moins faire bénéficier et il faut qu'on soit à la hauteur. Comment, on a de l'argent et on ne sait pas comment le dépenser ! Un programme qui est réservé pour améliorer le cadre de vie des citoyens ! Donc, il faut être, quand même, comptable devant la population, chacun bien sûre, en ce qui le concerne par rapport à ça parce que, le citoyen du terrain et tout le monde connaît ça, ils connaissent même les chiffres. Ils y'a es gens qui parlent de 3000 milliards et les citoyens le savent. La « Dépêche de Kabylie » parle du projet qui est lancé et lorsque le citoyen se présente devant le Président de l'APC sur ce qui se passe, ce dernier ne peut même pas l'informer car lui-même, n'est pas bien informé sur le déroulement du programme.

Il y'a aussi, un point que je voudrai soulever ici, c'est les anciens programmes. A la lecture donc, des situations de la plus part des communes concernant les programmes : FONAL et évolutifs, on a constaté des reliquats énormes. Dans ce programmes, comme vous le savez, il y'a des gens qui ont bénéficié de 120 000,00 DA ; 12 millions, il y'avait 30 millions, 25 millions. Ensuite, il y'a des gens qui prennent une première tranches et qui partent et ne reviennent pas. Cette première tranche est donnée à l'avance au citoyen pour lui permettre de lancer les travaux de sa construction.

Aujourd'hui, c'est vrai, sur le plan réglementaire, on peut demander au citoyen de rembourser et procéder à sa budgétisation en recettes et la régulariser en dépenses. Mais, comment faire justement, au moment où on parle de 500 000,00 DA pour la contribution – je considère la contribution, pour la réalisation d'une habitation – un autre qui lui propose 300 000,00 DA ou bien 25 millions ou bien, 12 millions ? Moi, je propose, dans le cadre du possible, aux autorités concernées de jumeler la cagnotte et la diviser sur 500 000,00 DA et procéder à sa répartition pour les gens qui sont dans le besoin. Il faut qu'on assainisse la nomenclature de ces programmes.

C'est une proposition que je fais ici, devant l'assemblée pour ne pas d'abord, même sur le budget communal, on constate parfois, sur la section de fonctionnement : programme RGPH, programme RHP etc... ET, c'est des choses qui se répètent à chaque fois. Donc, je propose qu'il y'a lieu de jumeler la cagnotte des reliquats, elle est divisée sur 700 000,00 DA et faire sortir le nombre de bénéficiaires qui seront destinés à qui de droit et je vous remercie.

M BABAS AKLI :

Merci, M Le Président.
M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Lorsqu'on analyse le taux d'avancement des programmes de logements à travers la wilaya, tous segments confondus, il faiblit :

Habitat rural : logements non lancés : 1044, soit un taux avoisinant les 50%
Logement sociaux locatifs (LSL) : logements non lancés : 1992 soit un taux de 20,74%
Logements sociaux participatifs (LSP) : non lancés 552 logements soit un taux de 8,10%
257 logements à l'arrêt, soit 3,77%
Logement location vente : logements non lancés 182 soit un taux de 8,97% - Logements à l'arrêt 360 soit un taux de 17,78% ;

La question que je pose : est ce que ces retards n'influeront pas sur les programmes futures ?

La deuxième question, c'est sur le programme FNPOS. Les citoyens sont pris en otage car rien n'est encore lancé depuis 2004 à ce jour.

M YADDADEN SAID :

Merci, M Le Président,
M Le Wali,
Mes chers collègues élus,
Messieurs les membres de l'exécutif,
Honorables invités,
Bonjour.

Partant du constat avec tous les segments confondus, on ne peut satisfaire la demande en logements et résorber le déficit existant. Pour cela, il est utile de cerner au mieux cette problématique.

D'abord, à la politique volontariste, il faut substituer une volonté politique. Cette volonté politique, il faut qu'il y'ait un programme spécial pour la wilaya. Programme spécial pour les hauts plateaux, programme spécial pour le sud, il faut un programme spécial pour la wilaya vu les contraintes morphologiques, topographiques, donc, le relief géographique. C'est une région montagneuse qu'il ne faut pas donc, comparer avec les hauts plateaux.

Le ver les contraintes qui sont énumérées donc, par les intervenants et celles liées à l'outil de réalisation surtout qu'il y'a un POS, donc, il faut des entreprises du bâtiment. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'entrepreneurs dans la wilaya mais, les entrepreneurs fuient la région. Pourquoi, les entrepreneurs fuient ils la région ? Parce qu'ils ont des offres ailleurs plus alléchantes. Parce que le prix du M3 de béton dans d'autres wilayas, n'est pas le même à Tizi-Ouzou.

La deuxième contrainte, c'est la rareté du foncier. Que faire ? Donc, il y'a absence du foncier alors que dans les PCD des communes, on ne prévoit pas ou on ne donne pas les moyens pour reconstituer le foncier des communes. Donc, il y'a l'autonomie es communes.

La deuxième, c'est la situation des prix des matériaux ajoutée à la fluctuation des matériaux, la hausse prix, il y'a aussi, le problème du transport qui s'ajoute aux prix. Nous ne produisons pas de ciment. Nous ne produisons pas de brique. Nous produisons rien dans cette wilaya donc, il faut trouver des solutions. ; le constat est connu, il s'agit de trouver des solutions. Bon, il n'y a pas ici, une solution pour fabriquer le ciment mais, il faut réhabiliter les points de vente tel que l'EDIMCO ; Il faut qu'il y ait des points de vente contrôlés pour faire barrage à la spéculation. Le transport des fois, double le prix réel du produit. Donc, il faut trouver une solution au coût des matériaux dans notre wilaya et merci.

M LE PRESIDENT :

Est-ce qu'il y'a des intervenants ?

Je vois M DAID lever la main alors qu'il a déjà intervenu. Je vous demande si, on peut lui accorder de revenir ?

(Les membres de l'assemblée n'ont pas vu d'inconvénient à le lui permettre)

M DAID MOHAMED :

C'est juste pour revenir sur un point que M DEBIANE a soulevé, c'est l'organisation du travail et du secteur des métiers du bâtiment.

Ce secteur peut donner une dynamique nouvelle à l'endroit des populations et en particulier la jeunesse. Cette vulgarisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement en la matière et de la dimension humaine de ce secteur en passant en revue les contraintes et problèmes rencontrés sur le terrain telles que les conditions difficiles sur les différents chantiers (manque vestiaires, tenues, casques de protection, cantines, assurances ainsi que les gros risques et accidents.

Pour relancer ces métiers, l'état doit intervenir pour définir une politique à travers des filières ou branches qui prennent en charge leurs préoccupations en mettant des mesures incitatives, à travers la formation, la promotion et un profil de carrière intéressant qui leur permettra de voir un avenir meilleur.

Aujourd'hui, on voit des ouvriers étrangers même dans les métiers de coffreurs et soudeurs qui bénéficient d'avantages de l'essor exceptionnel dans ce domaine.

Ces disparités font qu'aujourd'hui, les jeunes plus particulièrement, fuient ce secteur qui peut être un travail intéressant s'il a été correctement rémunéré et peut absorber un nombre important de chômeurs.

Les pouvoirs publics doivent afficher une volonté qui se traduira par une stratégie et une politique clairement déterminée.

Il faut que des efforts soient consentis pour rendre espoir à ces milliers de jeunes pour les canaliser et les orienter vers ce secteur considéré comme prioritaire. Merci.

M LE PRESIDENT :

Nous arrivons à la fin des interventions des élus, la parole est à M Le Wali pour apporter des réponses.

M LE WALI :

Merci, M Le Président.
Au nom de Dieu Le Clément Le Miséricordieux.
Bonjour tout le monde.

Messieurs les membres de l'Auguste Assemblée Populaire de wilaya,
Mesdames et Messieurs ici, présents avec nous,
Mesdames et Messieurs les invités de l'APW,
Je vous souhaite la bienvenue.

Je voudrai donc, avant de donner la parole aux responsables des secteurs concernés pour donner des réponses aux problèmes posés d'une manière générale, présenter aussi, en mon nom personnel et au nom du conseil de Wilaya, mes sincères condoléances à la famille du défunt Président d'APC de Timezrit.

Donc, comme d'habitude, je vais donner la parole aux responsables concernés pour répondre sur les préoccupations des élus, ensuite, j'interviendrai sur l'ensemble des secteurs d'une manière générale et aussi, aborder certains points importants dans le détail. La parole est à M Le DLEP.

M LE DLEP :

Merci, M Le Wali,
M Le Président de l'APW,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chers collègues,
Honorable assistance,
Je vous salue.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des intervenants et pour ce qui est de l'habitat rural et du logement et le retard enregistré en général dans la réalisation des programmes dont nous avons la charge et dont, ont la charge mes collègues des organismes de l'OPGI et de l'Agence Foncière, suivant les recommandations qui nous ont été toujours données soit en séances de travail ou en briefings donc, ces problèmes sont cernés et des mesures sont arrêtées avec l'ensemble des organismes tels que l'OPGI et l'Agence Foncière, pour relancer et redynamiser l'ensemble des chantiers et plus particulièrement, ceux qui sont en souffrance actuellement.

Pour l'habitat rural, d'une manière particulière, ce segment retient l'attention de l'ensemble des intervenants notamment les élus. Ce secteur a toujours eu la priorité qui lui est due de manière à ce que pratiquement, l'ensemble des programmes inscrits à l'intitulé de notre wilaya, puisse être mené à terme et dans les délais impartis.

Donc, pour l'habitat rural, les comités techniques de daïra sont pratiquement à pied d'œuvre ainsi que la CNL et l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat pour pouvoir lancer et réaliser l'ensemble des programmes à savoir les 20 000. Les 1000 sont lancés actuellement ainsi que les 500 du programme complémentaire qui seront lancés incessamment.

Le LSP, pratiquement et d'une manière générale, nous n'avons pas beaucoup de programmes qui sont en souffrance actuellement. Une mise au point est faite dernièrement avec les services de l'OPGI et l'Agence Foncière pour relancer les non lancés, qui sont au total 96. Donc, des mesures sont prises pour le lancement et la dynamisation de ce programme.

L'Agence Foncière à l'instar de l'OPGI, a lancé les appels d'offres pour pouvoir relancer et replacer ce programme.

Les séances de travail sont tenues périodiquement avec les organismes promoteurs et même les bénéficiaires de ces logements pour pouvoir lever l'ensemble de ces contraintes et améliorer le rythme de livraison de ces logements.

Quant à la question qui a été soulevée par M BENMEDJBER, concernant la Base 6 Mouloud Féraoun, il s'agit beaucoup plus d'un souci d'aspect architectural eu égard aux dimensions assez importantes des ouvrants. L'architecte a jugé utile de renverser le sens de pose. Ce qui est communément et que nous avons l'habitude de voir l'imposte au dessus de l'ouvrant, l'imposte a été mis dans le sens inverse, donc, l'aspect architectural et l'aspect de sécurité, ce qui est donc, admis par la Direction de la Protection Civile et de l'Education. Je vous remercie.

M LE DIRECTEUR DE L'OPGI :

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je vais essayer de répondre aux préoccupations soulevées par les élus.

M TIROUCHE a posé le problème des travaux de VRD qui sont simultanément avec la réalisation du programme de logements. Effectivement, nous avons ce problème en tant qu'OPGI parce qu'avant 2005, les services déconcentrés de l'Etat, prenaient en charge la viabilisation et les OPGI s'occupaient uniquement de la réalisation des logements. Depuis 2005, et dès le début du plan quinquennal, les OPGI réalisent les logements, les VRD et les études de sites. Donc, c'est un problème qui est réglé depuis 2005. Les anciens programmes ont fait l'objet d'un transfert aux services de l'urbanisme pour leur prise en charge.

M DJOUZI a posé le problème des 20 logements d'IFIGHA qui ne sont pas encore occupés. Effectivement, il y'a un problème primaire, il n'est pas important, le problème est pris en charge par les services de la DUC.

M LAMRANI a posé le problème d'affaissement de terrain des 40 logements sociaux situés à proximité d'une conduite de gaz à Ain Zaouia, il y'a une entreprise qui vient d'être retenue pour achever les 18 et 20 logements Ain Zaouia, c'est l'entreprise BATIMAC qui va entreprendre des travaux d'abord en premier, pour stopper l'affaissement du terrain par l'érection d'un mur de soutènement et procéder à la viabilisation des 40 logements sociaux.

M AIT SAID a posé le problème des 80 logements LSP de Ouassous liés à l'OPGI. Effectivement, c'est un programme de 80 logements qui devaient être réalisés en 2005-2006, c'est la SARL, ces logements dans un premier temps étaient de 80 cependant, il ont été diminués de 32 unités pour atteindre le nombre de 48. Cette entreprise a connu des failles, a connu des défaillances au niveau de la mise en œuvre de ce projet, les mises en demeure

envoyées et il a été procédé à la résiliation du marché. Vous savez que cela prend du temps pour les budgétiser, pour faire l'appel d'offres, ensuite il y'a offres infructueuses et on est passé aux consultations au niveau de la commission des marchés, cela nous a pris du temps. Actuellement, nous avons installé il y'a environ 2 semaines, 3 entreprises qui vont prendre en charge dans un premier temps les 48 logements LSP de Ouassous et une fois ces logements lancés, nous allons lancer les 32 autres logements qui se trouvent du côté gauche de ces derniers.

M l' élu, je le remercie pour avoir assister aux réunions de travail et 'information que nous avons tenues avec les souscripteurs pour les informer de l'évolution des choses. Néanmoins, il a cité un problème et des efforts sont consentis.

Au moment où les souscripteurs se sont engagés, le logement était estimés à 1,3 millions de DA pour les F3 de 65 M2 et 1,4 millions de DA pour le F4 de 72 M2. Au bout de deux à trois ans, nous avons reçu une lettre d'augmentation des prix. Le maître d'ouvrages ne pouvait prendre en charge les logements en réalisation en 2007-2008 aux prix de 2005-2006. Néanmoins, une solution est dégagée pour la réalisation de cette cité.

Messieurs BELLABAS, HADJ SAID et DJOUADI ont tous intervenu pour le règlement du problème du squatte des logements sociaux. Effectivement, au niveau de l'

OPGI, c'est un problème que nous gérons péniblement à la place des pouvoirs publics concerne 1200 logements qui ont été squattés dans une situation particulière. Il y'a 72 logements pour lesquels les commissions ont siégé et les listes des bénéficiaires sont connues. Ces 1200 logements se répartissent en 5 localités de la wilaya : 23% à Tizi-Ouzou, 12% au niveau de DBKhedda, Tigzirt – Azeffoun et Draa-EI-Mizan 14%, 10% au niveau de Boghni.

Les procédures qui ont été engagées sont en fonction de l'identification parce que, vous savez, si on faisait un suivi particulier et pointu, nous aurions trouvé une succession d'occupants depuis 2001-2002 à ce jour. Nous avons convoqué 880 et les autres sont en instance. Il y'a eu 847 amendes par jugements du tribunal et ce sont des arrêts qui ont été confirmés par la cour. 37 jugements d'expulsions exécutés.

Nous sommes un EPIC, un démembrement de l'Etat et nous sommes là pour appliquer les décisions de justice.

M LE PRESIDENT :

S'il vous plait, rapprochez vous un peu du micro car, il y'a des gens qui prennent note et ne vous entendent pas.

M LE DIRECTEUR DE L'OPGI :

Donc, je disais, M Le Président, que l'OPGI est un organisme EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), un démembrement de l'Etat, nous sommes astreints à l'exécution des décisions prises par les Pouvoirs Publics quant à la poursuite de cette opération qui doit être réglée dans l'intérêt de l'Etablissement.

Ces squatteurs, comme l'a cité un des élus, sont des gens qui sont dans le besoin mais, c'est une infraction. Une infraction est condamnée par des dispositions du code pénal. Nous perdons le recouvrement des loyers puisque les logements ne sont pas générateurs de produits et également, d'une grande enveloppe qui est dégagée par les pouvoirs publics et faute d'occupation illégale et illégitime, nous n'avons pas pu accéder pour leur réhabilitation et surtout qu'il y'a beaucoup de logements qui ne sont pas viabilisés à savoir en matière d'AEP et d'assainissement. Je vous remercie.

LA REPRESENTANTE DE LA CNL :

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,

Bonjour.

Moi, je voudrai répondre à la question posée par M MALKI quant à l'attribution des tranches. Je tiens à vous informer que la liquidation de cette aide se fait en trois tranches : la 1^{ère} : 20% la 2^{ème} tranche : 40% et également la 3^{ème} tranche : 40% à l'achèvement des travaux mesures qui sont appliquée à l'échelle nationale. Néanmoins, je tiens à signaler qu'il y'a un allègement pour la constitution du dossier d'aide à l'habitat rural. Le dossier actuellement, se limite à la copie intégrale de l'extrait de naissance, la copie du permis de construire et la décision de l'aide.

La deuxième question qui a été donc, posée par MME KABOUB, concerne les décisions qui ont été faites dans le cadre du séisme. Je vous précise que le décret 03-227 du 9 juin 2003, précise clairement, que les bénéficiaires des indemnisations dans le cadre du séisme, sont des propriétaires. Donc, effectivement, le problème posé ici, c'est remis en question par la propriété. Néanmoins, je précise que les gens qui ont investi dans les habitations vétustes touchées par le séisme, sont pris en charge par des décisions d'annulation et ont fait donc, l'objet de régularisation donc, dans notre fichier. Je vous remercie.

M LE DIRECTEUR DE L'EPLF :

Intervention inaudible.

M LE SECRETAIRE GENERAL :

M Le Président,
M Le Wali,
Mesdames et Messieurs les élus,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je ne vais pas vous donner le détail des prix mais, je vais vous donner à titre comparatif et illustratif les prix de revient certains équipements qu'on réalise dans notre wilaya par rapport aux autres wilayas.

Les classes scolaires du primaire : Dans d'autres wilayas, elle reviennent à 1,3 millions à 1,7 millions de DA ; Dans notre wilaya, elle reviennent à plus de 2 millions de DA.

Les CSP : dans d'autres wilayas, ils reviennent à 35 millions de DA équipés, dans notre wilaya, ils reviennent à 50 ou 55 millions de DA amputés d'une partie du programme.

Un lycée de 800 places à titre d'exemple, dans d'autres wilayas, il est réalisé à 13 milliards ou au maximum 14 milliards, on a l'a confié dans notre wilaya à 21 milliards.

Le M2 des locaux professionnels : dans les autres wilayas, ils les ont entamés avant nous avec 14 000 à 17000 DA/M2, c'est la fourchette qui était arrêtée officiellement à 14 000 DA dans la zone rurale et à 17000 DA dans la zone urbaine. Nous, on ne les a pas entamés à temps, on est en train de les confier maintenant, à 20, 22 et jusqu'à 24000DA/M2.

Les foyers pour jeunes qu'on a inscrits dans le cadre des PCD, ailleurs, c'est 3 à 3,5 millions de DA, je parle dans les villages et non dans les chefs lieux de communes et des dairates, on les réalise, maintenant, dans notre wilaya, on reçoit chaque fois, des demandes d'évaluation, jusqu'à 6 millions de DA.

Les bibliothèques qu'on a inscrites dans le cadre du FCCL, c'est des montants figés qu'on ne peut pas réévaluer, nous avons plusieurs demandes de réévaluation émanant de nos communes, par contre, ailleurs, elles sont réalisées avec ce même montant et ont respecté leurs programmes.

Je veux enchaîner aussi, sur les salles de sport dans les lycées et CEM, on les réalise ailleurs à 1,2 jusqu'à 1,4 milliards et dans notre wilaya on les réalise à 2 ou 2,6 milliards. Je peux enchaîner au besoin en ce qui concerne les autres structures.

Concernant le secteur des travaux publics, les prix pratiqués dans notre wilaya, sont jugés raisonnables. Mais, pour ce qui est des autres secteurs, nous jugeons que le prix du M2 est trop cher dans notre wilaya et ce, pour plusieurs facteurs.

Concernant les dettes du séisme. Au moment du séisme, il y'avait un rush pour demander l'aide. C'est des gens qui ont voulu avoir une aide, argent de poche et consommer cet argent et ils ne savaient pas que cette aide sera comptabilisée au niveau du fichier national et le bénéficiaire ne pourra pas bénéficier des aides de l'Etat.

Une fois, les aides de l'Etat ont été valorisées, l'habitat rural, le LSP et l'AADL, donc, c'est les mêmes personnes qui reviennent à la charge pour exercer une pression pour demander l'annulation de l'aide au séisme et bénéficier d'une autre aide. Ce n'est pas, annuler pour annuler mais, c'est pour bénéficier de l'aide parce que peut être, la majorité d'entre eux ont l'accès facile à l'administration et peut être aussi, ils ont fait de fausses déclarations. Quand même, on a jugé au cas par cas. Donc, on a constitué des brigades qui se déplacent pour chaque cas pour faire le constat des lieux. S'il s'avère que le demandeur habite un habitat dans l'indivision ou un habitat précaire, on accède à sa demande et on annule pour lui permettre de bénéficier soit du programme LSP ou AADL.

Concernant le programme FNPOS, nous avons effectivement, 500 logements prévus pour notre wilaya. Nous avons 100 logements réalisés au niveau de DBKhedda, il ne reste uniquement que les VRD à réaliser et il nous reste 400 logements répartis comme suit :

Draa-El-Mizan : 242

Fréha : 88

Boghni : 70

L'OPGI a lancé plusieurs appels d'offres déclarés infructueux et le FNPOS lui-même, a repris la démarche récemment. Il a aussi lancé les appels d'offres récemment, ils ont été déclarés infructueux et il est en train de consulter pour les confier.

Concernant le programme APC-CNEP, nous avons d'abord même tenu une réunion avec CNEP IMMO, nous avons fait le point. Là où le programme est réalisé et occupé, donc, le problème est réglé, le programme transféré au social, nous avons invité l'OPGI et la CNEP pour régulariser les terrains d'assiette pour les logements transférés. On vient de saisir le Ministre de l'habitat en lui faisant une proposition de les transférer au social pour régler définitivement ce problème. Néanmoins, les communes comme il a été suggéré par M HANOUTI, il y'a la possibilité de les aider dans le cadre du programme en cours et au moins arrêter: AGIO et les intérêts intercalaires à notifier, même si, nécessaire, par un Huissier. Je vous remercie.

M LE DUC :

Merci, M Le Wali.

M Le Président,

Mesdames et Messieurs les élus

Mesdames et Messieurs les membres du conseil de wilaya

Honorable assistance,

Bonjour.

Pour le quinquennal, à partir de 2005, le programme est de 9,5 milliards de DA, l'ampleur des travaux sur les 67 communes et 21 dairates et quelques villages annexés à certaines communes, je vous informe que 167 titres d'intervention sur ce programme uniquement en 2007 qui totalisant un total de 3300 Ha en périmètre urbain.

La première conclusion sur les études c'est l'ampleur des travaux qui se font non seulement en réseaux souterrains et aériens en matière d'assainissement, d'AEP mais aussi, les voiries qui représente 30 à 40% du montant alloué à notre wilaya.

L'état de dégradation, en première lecture, je vous donne quelques ratios :

Le réseau pluvial : on avoisine les 28 ou 30% du montant alloué.

La voirie urbaine : 30 à 40%

Aménagements de surface : entre 20 et 25%

Au niveau des réseaux : environ 18%

Eclairage public : environ 10,5%

Pour cela, il y'a 120 entreprises qui ont été engagées par la DUC.

Le process de validation des études faites par les bureaux d'étude de la wilaya est suivi par M Le Wali, en personne qui assiste et suit le déroulement de ce process avec une ponctualité très, très pointue.

Les offres passent devant les comités techniques de daïra y compris les élus et il y'a tous les services déconcentrés de l'Etat au niveau des daïra qui approuvent le diagnostic, qui approuvent les plans d'aménagement. Ensuite, il y'a une deuxième étape où le dossier est transmis à la DUC qui fait un premier contrôle et l'envoie au niveau des Directeurs à savoir : la DLEP, Les Mines, les Travaux Publics : tous les services déconcentrés de l'Etat. Après, il passera au niveau d'une commission locale de wilaya, présidée par M Le Wali pour approbation, une deuxième fois.

A titre d'exemple, pour les voiries urbaines, je remercie M METAHRI qui a soulevé la question, on ne fait pas de béton bitumineux et on passe. Il y'a un contrat scellé entre la DUC et les Travaux publics qui contrôlent. A chaque intervention qu'on fait sur le corps de chaussée, il y'a, ensuite, le revêtement. Le compactage et le volume du béton sont contrôlés et confirmés par le laboratoire. Une autre balise de contrôle est effectuée par la Direction de l'Urbanisme : c'est la vérification de la géométrie des voiries pour faciliter le drainage des eaux pluviales en hiver. Donc, notre Direction avec celle de l'hydraulique et des travaux publics, nous sommes en train de travailler.

A titre d'exemple, je vous informe, vous parlez de la nouvelle ville, oui, on a dérangé beaucoup de gens mais, on est en train de tout faire en profondeur. A ce jour on a fait 3000 ML d'assainissement. Je vous informe que la dernière coopérative, déverse ces eaux usées dans une fosse sceptique. Tizi-Ouzou, est une ville à 1H00 de la capital de l'Algérie !

Donc, nous avons réalisé 3000 ML et 150 avaloirs créés rien que pour la nouvelle ville, 250 autres avaloirs créés dans le lotissement Sud-Ouest avec rénovation totale du réseau d'assainissement des eaux pluviales.

Je vous donne les chiffres de réalisation à ce jour de l'année 2008 : la Direction a réalisé 97,5 kms d'AEP. Entre la daïra d'Azazga et la daïra de Draa-Ben-Khedda, on a ratissé tous les lotissements de la daïra de DBKhedda. Je vous informe que même l'alignement, on est en train de régler au niveau des îlots nouveaux.

Vous avez le village de Tamda qui a absorbé à lui seul, 13 kms à ce jour.

Donc, le travail de saupoudrage, par instruction de M Le Wali et de M Le Ministre de l'habitat, est révolu. Soit, on fait le travail de profondeur pour régler le problème définitivement ou bien, on ne fait rien.

Je vous informe que pour la nouvelle ville, nous on estime qu'il y'a des travaux très, très urgents qui ont été entamés, approuvés par les services déconcentrés de l'Etat concernés pour les travaux aussi bien, entamés que pour, le les procédures du collecteur des 450 logements EPLF, terminé. Le problème a tenu, ça fait 15 ans. M Le Wali a eu l'audace d'affronter ce problème et les travaux sont achevés.

En perspective de l'élimination totale du phénomène des inondations de la nouvelle ville, il y'a une projection d'ovoïde de 3,5 kms qui va commencer incessamment sur instruction de M Le Wali.

Vous avez remarqué qu'on est en train de déchausser certaines voiries, on trouve par moment 11 cms de béton bitumineux. La première conclusion, il y'a obturation de tous les réseaux des eaux pluviales, donc, il faut les désobstruer. Ensuite, changer la géométrie des routes suivant l'écoulement des eaux pluviales et c'est un ingénieur des travaux publics qui parle.

Donc, je vous donne quelques chiffres. Regardons actuellement, la ville de Tizi-Ouzou

M LE DUC :
(Intervention pratiquement inaudible).

Donc, je vais essayer de vous donner quelques chiffres : en engagements actuellement :

- Pour Tizi-Ouzou, on est 1,27 milliards de DA, c'est-à-dire 127 milliards de centimes, marchés, c'est-à-dire : notifiés aux entreprises.
-
- Pour Draa-Ben-Khedda, on est à ce jour à 867 millions de DA c'est-à-dire 87 milliards.
- Pour Tamda, on avoisine les 400 millions de DA.

Donc, la dynamique, elle est là, c'est un grand programme qui touche tous les secteurs.

Je vous donne un autre chiffre : le déplacement du gaz et tout ce qui est électricité au niveau de la ville est de 25 millions DA engagé par la DUC.

Donc, on a eu de l'audace avec les instructions de M Le Wali, d'affronter les problèmes de la ville, de remettre à niveau tous les réseaux, parce qu'il y'a eu une urbanisation très rapide. Il y'a des réseaux qui existent au niveau de la cité des 600 logements mais, on a oublié pratiquement toutes les coopératives ou bien, on a raccordé d'une manière aléatoire ces dernières aux réseaux publics.

Donc, la solution qui a été donnée par la DUC, approuvée et cautionnée par l'hydraulique, est d'injecter un 1500 de béton de bout en bout qui est en cours d'achèvement.

Le deuxième grand projet est celui de la collecte du talvec de Tala Allam avec recalibrage de l'oued avec gabionnage et une descente pour vitesse d'écoulement et un bassin de réception d'une profondeur de 4 mètres et avec un ovoïde de 8500 de plus de 3 kms. Vous être en train de voir les grands tubes au niveau de la RN12 pour la collecte du talvec et pour épargner à toute l'agglomération au bas de Tala Allam, des inondations.

Donc, les vrais problèmes ont été abordés avec le courage de M Le Wali. Donc, c'est toutes les phases qui ont été prises en charge. La société civile est impliquée directement dans nos travaux sur les espaces dans lesquels ils vivent.

Donc, on a beaucoup de réclamations, de doléances, tout le monde est pressé, je comprends mais, on ne peut pas faire autrement. Ce n'est pas un programme de 6 mois. Le montant qui est confié à la direction est 9,5 milliards pour une année, vous aller trouver des morcellements que les grandes entreprises, ne peuvent pas faire et en plus, nous travaille dans des secteurs urbains très denses. On n'a jamais fermé de routes par nos chantiers et on travaille sous contraintes. Les gens nous demandent de travailler le week end mais, on ne peut pas en raison des stationnements et parce qu'on ne peut pas faire le porte à porte chaque matin pour demander à ces gens de quitter leurs cités. Le travail de nuit est contraignant au niveau

des cités, il y'a des nuisances sonores pour les résidents et je vous assure que les travaux de nuit sont de qualité un peu médiocre.

Donc, on est en train de veiller à ce que chaque argent que dépense l'Etat, aille au bon endroit et de qualité meilleure.

Pour ce qui est des actes d'urbanisme, c'est notre souci majeur de rectifier cette anarchie. La première qui a été effectuée, les élus locaux de la commune de Tizi-Ouzou, ont approuvé le PDAU à l'unanimité, donc, tous les verrouillages ont été étudiés pour une meilleure urbanité sur le plan du gabarit, des espaces verts et espaces publics. Donc, tout est verrouillé et l'arrêté va être signé in cha Allah par M Le Wali.

Pour toutes les autres dairas, tout a été lancé ou en voie de lancement.

La question qui m'a été posée sur les 545 POS dégagés par les PDAU, on est à 154. C'est-à-dire : les moyens d'absorption au niveau des entreprises pluridisciplinaires, je vous informe qu'il n'y a plus de barème sur le m2 de POS sur instruction de M Le Ministre, le POS se fera par un bureau d'étude pluridisciplinaire parce qu'un POS ne se réalise pas par un architecte ou un ingénieur. Donc, toute une équipe de sociologues, d'économistes, de psychologues, de paysagistes, des agents de l'environnement et de l'aménagement pour donner : c'est-à-dire, la vraie vision des villes sur le plan culturel, sur le plan urbanistique et sur le plan sociologique.

Bon, je suis interpellé sur les retards, je dis que si, les chantiers sont tous sur place, il n'y aurait pas de retard. On est en phase de recentrer le programme. Je vous informe que pour le moment, on a lancé D B Khedda et Tadmaït et la ville de Tizi-Ouzou avec quelques lotissements du sud ouest et salhi.

On est en train de lancer les quartiers avoisinant le centre ville. Ceux lancés, vous l'avez remarqué : Azazga qui est lancé, Bouzeguène pour laquelle on a priorisé les habitats collectifs qu'ils soient du LSP ou EPLF ;

Donc, par exemple, on est en train d'installer les entreprises. Par moment, les gens sont pressés et toutes les communes nous interpellent. M Le Wali va prendre des décisions pour la mise en place de mécanismes pratiques pour permettre de mener à terme ce programme.

En plus de ça, sur le plan de l'urbanisme, il y'a des spécificités qui ont été énoncées à savoir : les glissements de terrains. Il y'a un bureau d'étude de Boumerdès qui travaille et sur le grand glissement de terrain de Ain El Hammam, il y'a un bureau d'étude français. Les documents archives, nous sommes en train de les collecter car il y'a un phénomène humain qui a aggravé la chose. Il y'a des travaux préconisés tels que le captage des sources pour moins aggraver le phénomène. Il faut le faire très vite pour les premières recommandations pour faire démarrer les travaux de la ville de Ain El Hammam. Donc ? Je remercie tout le monde de m'avoir écouté.

M LE WALI :

Merci. De toute façon, moi, je suis doublement satisfait sur l'excellent travail fait par les deux commissions et sur le travail qui a été présenté sur le PDAU qui est très claire, il a repris d'une manière générale, les différents dossiers qui ont été examinés d'une manière, je dirai, par un esprit cartésien.

Concernant le premier point, les instruments d'urbanisme, moi, j'adhère totalement aux recommandations qui ont été faites par la commission. Nous allons nous atteler à mettre en application les recommandations.

Effectivement, le plan d'aménagement du territoire de la wilaya doit être revu, on va le revoir donc, en fonction de des objectifs et des défis qui sont posés à la wilaya. Nous sommes

donc, dans l'obligation de revoir le plan d'aménagement de la wilaya dans le cadre du SNAT ou du SRAT, pratiquement, c'est l'objectif 2025 qui est d'inscrire toutes nos actions futures pour sortir, un peu, de l'improvisation et de préserver au maximum, le peu de foncier qui reste à la wilaya, pour assurer un développement durable pour notre wilaya.

Nous savons pertinemment, que deux éléments essentiels sont nécessaires au développement au niveau local, le premier point, c'est la ressource et le deuxième point, c'est l'espace. Si, l'un des éléments manque, nous n'allons pas réussir et nous ne pouvons même pas déclencher l'opération de développement.

Donc, nous inscrire et nous nous sommes déjà inscrits, pratiquement, dans toutes les recommandations qui ont été faites, concernant ce premier point. Nous allons donc, prendre en charge l'ensemble donc, de ces préoccupations notamment, dans le cadre des instruments d'urbanisme pour un peu, généraliser le lancement des POS au niveau de certains espaces pour sauver au moins ce qui reste, pour reconquérir de nouveaux espaces pour mettre en place les différents programmes inscrits à l'indicatif de la wilaya.

Donc, ces deux éléments doivent être pris en charge d'autant plus, que dans les recommandations, nous avons fait en sorte, de ressortir l'intérêt qui est accordé, à la concrétisation des grands projets urbains sur lesquels, nous comptons beaucoup et énormément, pour donner donc, une nouvelle image ou un nouveau visage à notre wilaya notamment, à son chef lieu, qui ne peut se concrétiser que par la mise en place du nouveau PDAU par la réalisation du nouveau pôle urbain d'excellence de la ville de Oued Falli, de la restructuration de l'entrée Ouest de la ville, des parkings à étages préconisés, de la Rocade nord et des gares projetés.

C'est donc, des projets qui sont pris en charge, voire même, la ressource financière qui est mobilisée mais, malheureusement, malheureusement, les contraintes persistent encore et peut être, tout à l'heure, je vais m'étaler sur les problèmes qui se posent.

Le deuxième point, c'est concernant le programme et l'état d'avancement des logements, tous programmes confondus au niveau de la wilaya.

Donc, concernant le premier segment qui est de celui d'aide au logement rural, un effort donc, considérable a été consenti au niveau de notre wilaya. Nous avons, Dieu merci, lancé les 20 000, je dis bien les 20 000 logements qui étaient inscrits à l'indicatif de la Wilaya dans le cadre du programme quinquennal 2004-2009. Tout le programme a été lancé, ça n'a pas été facile, il y'a eu beaucoup de difficultés, nous avons levé énormément de contraintes sur le terrain, des contraintes administratives et même la conception du programme, est mal perçue. Parce qu'au départ, l'aide était assimilée comme étant une rente et que toutes les personnes voulant obtenir cette rente, s'inscrivaient au niveau de la commune et bénéficiaient de l'aide.

Nous avons dit que l'aide au logement rural, c'est une forme de participation de l'Etat pour la réalisation d'un certain nombre de logements donc, il n'y a qu'une partie de la population qui est éligible à cette aide. Des populations qui sont en mesure ou qui ont lancé leurs logements, qui ont la difficulté financière pour terminer ces logements, l'Etat vient se solidariser avec cette catégorie de personnes, il vient terminer l'effort qui a été fait par le citoyen et à ce moment là, le logement sera réalisé. Parce qu'au départ, nous avons donné les listes qui ont été arrêtées au niveau des communes, on a permis à tout le monde de s'inscrire sur ces listes, c'est un programme ou un segment au même titre que celui du LSP, du segment LSL, du logement promotionnel.

Donc, il n'y a qu'une partie de la population qui est éligible à ce type d'aide à savoir : une population qui a un revenu moyen, qui ont cette possibilité de construire mais, qui ne peuvent pas quand même terminer leur logement, l'Etat se solidarise avec eux, il vient apporter donc, sa contribution et pour qu'ils terminent définitivement leurs logements.

Les gens qui n'ont pas les moyens, je viens de vous le dire, ne sont pas éligibles à ce programme. Les gens qui n'ont pas de moyens il y'a d'autres segments mais, nous ne pouvons

pas prendre totalement la demande, soyons honnêtes avec nous même, c'est une partie. Donc, nous pouvons prendre en charge une partie et tant mieux, 20 000 logements, si nous considérons le TOL de 5 par personnes par logement, c'est une ville. Nous avons construit une ville. Avec 20 000 logements et 100 000 habitants, c'est une ville.

Nous sommes partis du principe que nous retenons deux ou trois éléments :

- 1- Pour que la personne soit éligible bien sûre, il faut qu'elle montre sa contribution, elle a commencé les travaux.
- 2- Quelque soit la configuration : qu'il soit construit en hauteur ou en horizontale, l'essentielle pour nous, est que l'aide soit destinée au logement.
- 3- Il faut que le logement soit construit dans les normes techniques et que la dernière tranche vienne pour que le logement soit livré en totalité.

Donc, Dieu merci, nous avons, au niveau de notre wilaya, lancé les 20 000 logements et nous avons un programme complémentaire de 1500 logements à 2000 et 500 logements encore et l'Etat, est prêt à nous attribuer donc, un programme actif à condition bien sûre que nous soyons sûres de les concrétiser sur le terrain.

Les Chefs de daïra ont été instruits dans le cadre des comités techniques de daïra, de récolter toutes les demandes susceptibles d'être éligibles à ce genre de segment de logements et nous allons au fur et à mesure, inscrire les programmes parce que c'est un programme qui est ouvert et prêt à aller à plus de 20 000, de 3000, 4000 et jusqu'à 5000 logements de plus. Le Ministère est prêt à nous accompagner.

Le problème donc, des logements sociaux locatifs, notre préoccupation c'est de reprendre les logements qui ont été abandonnés, des logements qui n'ont pas été lancés, je pense que le maximum a été fait et l'ensemble du programme : je dirai le reste du programme qui n'est pas lancé, les cahiers de charges sont déposés au niveau de la commission nationale qui n'a aucun projet qui n'a pas été examiné, le choix de terrains a été fait avec toutes les difficultés qu'on a eu sur le terrain, et tout le programme, on le considère comme étant lancé du moment, les cahiers des charges ont été déposés au niveau de la commission. Nous allons lancer donc, deux grands programmes : 600 et 900 lancer l'étude et la réalisation pour au moins faire venir de grandes entreprises au niveau de la wilaya.

Le programme LSP donc, comme cela a été souligné, ce n'est pas un programme donc, on inscrit au fur et à mesure en fonction de la demande, en fonction bien sûre des moyens et de l'outil de réalisation et de la disponibilité des promoteurs qui existent au niveau de la wilaya pour pouvoir inscrire donc, un autre programme.

Le programme location vente, nous avons donc, les mêmes remarques qui ont été faites par la commission c'est des remarques faites par écrit aux hauts responsables concernés. Nous attendons donc, beaucoup. Nous savons pertinemment que le programme n'a pas réussi au niveau de notre wilaya. Nous espérons que dans les années à venir qu'on accorde, malheureusement, par manque de l'outil de réalisation, parce que je vais vous citer à titre d'exemple que les Chinois, au préalable, étaient désignés pour le lancement du programme de logements location-vente, tout le programme était confié aux entreprises chinoises, les événements qu'a vécu la wilaya en 2001, donc, les entreprises étrangères ne se sont pas installées au niveau de la wilaya.

Donc, concernant le programme CNEP, comme il a été souligné par M Le Secrétaire Général, c'est laissé à l'initiative : les instructions sont claires : Il y'a l'instruction interministérielle. Pour les logements qui sont terminés, c'est la mise à vente directe et si, la vente n'abouti pas, ils seront transformés en logements LSP et si, ça aussi, n'abouti pas, ils seront versés au logement social et seront distribués par les commissions de daïra instituées à cet effet.

Concernant les programmes qui n'ont pas été lancés, nous avons instruits les Présidents d'APC en leur disant qu'il faut maintenant, arrêter avec la CNEP et carrément passer à la résiliation des programmes qui n'ont pas été lancés ou bien qui ne peuvent pas être lancés.

Je reviens sur la faiblesse de l'outil de réalisation. C'est un problème que nous vivons au niveau de notre wilaya pour plusieurs raisons et compte tenu également, que la wilaya n'était pas prête en matière d'outil de réalisation pour faire face à l'important programme inscrit à l'indicatif de la wilaya.

Deuxièmement, l'outil de réalisation, un moment donné, durant les années un peu difficiles, a déserté et s'est délocalisé vers d'autres wilayas.

Maintenant, nous étions conscients de ce problème au niveau de notre wilaya, nous ne sommes pas restés les bras croisés. On avait ouvert ce dossier et nous avons commencé par lancer ce qu'on appelle : les sections détachées au niveau de certaines communes où pratiquement, l'opération a réussi. Nous avons accordé donc, l'importance et orienter la formation au niveau de nos centres de formation vers les métiers manuels.

Et, je pense maintenant, que la plus grande partie qui quitte les centres de formation ou des annexes ou des sections détachées, la plus forte proportion, revient aux métiers manuels. Nous avons formé à ce jour, 6000 maçons. Nous ne les avons pas suivi mais, comme je ne sais pas s'ils sont au niveau de la wilaya ou ils sont partis ailleurs, mais l'effort a été consenti et nous allons poursuivre cet effort pour préparer une main d'œuvre et si, demain, il y'a création d'entreprises ou des entreprises viennent s'installer au niveau de la wilaya, elles auront une main d'œuvre qualifiée pour prendre en charge notre programme de développement.

Le programme aussi, de développement, dépend de la disponibilité des matériaux de construction. J'ai eu à maintes reprises l'occasion de le souligner devant votre honorable assemblée ainsi que lors des différentes réunions que nous avons tenues que ce soit dans le cadre du conseil de wilaya ou des différentes réunions de briefings ou différentes réunions de coordination que le développement est opération complexe. Ce n'est pas uniquement, une affaire d'argent, une affaire d'hommes, c'est une équation qui est complexe à laquelle, il faudra réunir tous les paramètres.

J'ai, à chaque fois, comparé le développement à un moteur. J'ai dit quelque soit, la puissance du moteur, il suffit qu'une pièce de moindre importance manque, tout le mécanisme du moteur est dérégulé. Le développement, c'est la même chose. Si, nous n'avons pas l'argent, si, nous n'avons pas l'espace, si, nous n'avons pas l'outil, si, nous ne produisons pas les matériaux de construction, si, nous n'avons pas la volonté, si, nous ne faisons pas de suivi, nous ne pouvons pas réussir le développement. S'il y'a plusieurs éléments du puzzle qui manquent, on ne peut pas le monter, c'est un puzzle ; nous sommes donc, en train d'aller jour après jour, mois après mois, année après année, nous sommes en train de monter pour pouvoir réunir les conditions de développement.

Nous ne pouvons pas dire que nous n'allons pas développer la wilaya en attendant que ces paramètres soient prêts et soient résolus. Non ! Nous sommes en train de développer avec toutes les carences, avec toutes les difficultés, avec toutes les incohérences, nous savons qu'il y'a des incohérences, nous savons qu'il y'a des actions qui sont irrationnelles mais, parallèlement, nous sommes en train de mobiliser, d'informer, d'impliquer notamment, les élus pour pouvoir lever les contraintes, il y'a des contraintes objectives pour lesquelles, le développement ne peut pas s'assurer d'une manière pérenne, il risque de s'essouffler dans les années à venir. Si, nous ne produisons pas de matériaux de construction, nous allons continuer à construire chèrement c'est-à-dire, le transport, vous le savez très bien, si on fait une analyse, il revient à 30 ou 35% du coût de la construction.

Si, on ne produit pas de matériaux de construction au niveau de la wilaya, chaque m² de construit au niveau de la wilaya, il est grevé de 30% de plus pour le transport. Il faut qu'on arrive à produire des matériaux de construction au niveau de la wilaya. Il faut que les gens sachent pertinemment que nous ne pouvons pas faire de développement d'une manière virtuelle. Le développement, c'est une gestion d'un espace, on touche à l'espace et si, on touche à l'espace, nous sommes obligés de toucher à certaines habitudes, de transformer, de traverser donc, certaines les propriétés privées, nous sommes donc obligés de déranger l'espace, c'est ça, le développement.

Nous ne pouvons pas faire le développement, un peu, comme ça, habillé, comme un costume, fait sur mesure et le mettre. Il faut bien qu'on réalise des stations de production d'agrégats. Nous avons toutes les difficultés ; nous sommes une wilaya potentiellement productrice d'agrégats et nous ne produisons pas d'agrégats ! L'agrégat, nous vient de Bouira, nous vient de Cap Djinet, nous vient d'autres wilayas, c'est normal qu'il coûte cher. Non seulement, le coût d'agrégat est plus élevé mais aussi, il nous arrive en retard. Si, on trouve un camion, avec les problèmes de la circulation que nous avons au niveau de la wilaya, pour approvisionner un chantier, au lieu de faire 3 à 4 rotations, il fait presque, une rotation/Jour. Une rotation/ jour ! Un camion qui part de Ain-El-Hammam pour s'approvisionner d'agrégats à partir de Cap Djinet, je vous laisse le soin de faire le calcul sur le temps qu'il mettra ? C'est bien beau de dire...mais, il faut vivre le problème !

Donc, je vous laisse le soin de calculer : un camion qui part d'Iferhounène pour s'approvisionner soit, en ciment soit, en agrégats à partir de Bouira ou de Cap Djinet, combien, il fera de rotations par jour et les conséquences sur les coûts et les délais de réalisation ?

C'est des difficultés qu'il va falloir prendre en charge, on doit les affronter, nous n'avons de choix ! Nous sommes en période d'hiver, tout le monde est conscient. Maintenant l'assemblée a pris conscience, le fait de parler d'un séminaire, ça nous agrée. Moi, pratiquement, je suis agréablement surpris de voir que les propositions qui nous viennent, c'est-à-dire, qu'elles vont dans le sens pour améliorer et pour booster le développement de la wilaya.

Donc, moi, je note avec satisfaction, la prochaine tenue de ce séminaire concernant l'outil de réalisation et aussi, le problème de la production des matériaux de construction.

J'ai eu l'occasion de recevoir en compagnie de M Le Président de l'APW, un grand promoteur qui était prêt à réaliser une cimenterie au niveau de la wilaya mais, il est échaudé. Il est échaudé ! Il a tout le dossier, il a eu des problèmes dans un autre projet, malheureusement, nous l'avons perdu ! Il est parti s'installer ailleurs dans une autre wilaya ! C'est des emplois que nous avons perdus ! C'est une valeur ajoutée que nous avons perdu ! C'est des taxes que nous avons perdues !

Lorsqu'on a lancé le programme de l'habitat rural, 50 millions et maintenant, il est de 70 millions, certains disent que cela ne suffit pas, oui, ça ne suffit pas ! Parce que le camion d'approvisionnement en agrégat ou en ciment, coûte de deux à trois fois plus cher qu'ailleurs ! C'est normal ! Mais, si, nous produisons nos propres matériaux de construction, le coût serait moindre ! Et, nous allons créer, en amont et en aval de l'activité.

J'ai eu l'occasion de visiter une commune qui empêche d'investir dans la pierre. Il y'avait une station de concassage, il y'a eu une opposition du Président de l'APC et quand j'ai discuté avec lui, il m'a posé le problème d'emploi. Je lui ai dit : dites moi quelle est la solution miracle pour régler le problème de l'emploi au niveau de votre commune ? Je lui ai dit que partout, nos ancêtres, nos ancêtres, si, on revient un peu à l'histoire, là, où ils se sont installés, c'est parce qu'ils pouvaient créer leurs sources de revenus dans l'espace où ils se sont installés avant l'apparition des villes, des communes. Ils se sont installés près des pâturages, des mines, donc, ils tiraient leurs revenus dans l'espace dans lequel, ils se sont installés.

Je lui ai dit que vous êtes une commune potentiellement productrice et vous pouvez vivre de votre ressource, pourquoi, vous vous êtes opposés ? Il me répond qu'il y'a un problème

d'environnement ! Je lui ai dit que les sachets là qui traînent partout et les détritiques ordures ménagères qui jonchent un peu partout dans l'espace de votre commune, ce n'est pas un problème d'environnement ? Et, une station de concassage, vous me dites qu'il y'a un problème d'environnement !

Alors, comment qu'on va faire ? Comment on va faire le développement ? Nous ne pouvons pas, il faut dire les choses en face, aller loin, si, nous ne réglons pas ces problèmes là pour pouvoir booster à fond, je dis bien, booster à fond, le développement, sinon, on va continuer à travailler avec cette cadence.

Je note aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec satisfaction, que les préoccupations des élus, c'est les préoccupations des pouvoirs publics et j'aurai souhaité que cette préoccupation se généralise à travers nos communes.

Aujourd'hui, au moment où, je vous parle, le Président de l'APC qui a encouragé la construction illicite, nous sommes en train de faire l'enquête, même les matériaux de la commune ont été utilisés pour que les gens construisent, j'ai pris un arrêté, il a fermé aujourd'hui son portable et il a même interdit aux engins de procéder à la démolition. C'est le Chef de daïra qui est sur le terrain et il est en train de démolir ! Nous ne pouvons pas continuer comme ça. Nous ne pouvons pas continuer comme ça et nous ne pouvons pas aller plus loin parce que, nous allons prendre des mesures de façon à ce que, lorsqu'on parle d'habitat précaire, lorsqu'on parle de l'environnement qu'il est squatté, moi je ne vois pas uniquement que les logements qui ont été squattés depuis 2001, même l'espace a été squatté, les espaces verts, les esprits, les âmes, ont été squattés !

Les terroristes ont squattés les espaces qui sont restés vides, les commerces illicites ont squattés des espaces dans les milieux urbains d'où les difficultés de circulation que nous avons, nous avons les espaces à aménager au niveau de nos villes, je regrette, il n'y a pas que les logements qui sont squattés ! Tout a été squatté ! Tout a été squatté !

Les recommandations sur le logement, nous y adhérons totalement concernant la tenue donc, de ce séminaire dans lequel in chaa Allah, l'ensemble des intervenants seront présents, même les banquiers, pour pouvoir relancer la création de l'outil de réalisation au niveau de notre wilaya.

L'encouragement à l'apprentissage, donc, c'est une opération qui est menée et nous allons la continuer et comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons formé, à ce jour, 6000 maçons et nous allons continuer encore à former et nous allons vers la spécialisation et entre parenthèses, nous allons mettre la spécialisation de la formation au niveau de notre wilaya. Nous sommes en train de réfléchir pour la création d'une école des métiers. Concernant le métier du lait, parce que nous sommes un grand bassin laitier, nous n'allons pas attendre si, on aspire à jouer un rôle et de faire de notre wilaya, une wilaya productrice de lait, il faut former dans les métiers en rapport avec le lait. Nous avons aussi, le dossier qui nous attend et concernant les métiers de l'eau, notre wilaya en est productrice et elle est potentiellement hydrique, il faudrait qu'on forme aussi, dans les métiers de l'eau en plus des métiers manuels dans le bâtiment.

Donc, concernant l'accompagnement, nous attendons, c'est ce que nous souhaitons. Les investisseurs qui viennent et qui s'installent dans la production des matériaux de construction au niveau de notre wilaya, j'espère que, nous allons les encourager parce que, c'est un dilemme. Pourquoi, on a l'exploitation du sable d'une manière anarchique au niveau de l'oued Sébaou ? Un moment donné, le gouvernement a pris la décision d'arrêter l'exploitation des sablières au 31-12-2007, nous étions donc, obligés, c'est toutefois, un mal nécessaire, de presque fermer les yeux parce qu'on s'attendait à ce qu'il y ait une production d'agrégat au niveau de notre wilaya qui va se substituer à la production du sable qui est exploité d'une manière anarchique et c'est pratiquement, le pillage qui se fait.

Si, nous avons la production nécessaire au niveau de notre wilaya, pour nous c'est simple, nous allons interdire dans les cahiers des charges l'utilisation du sable extrait de l'oued par les promoteurs et nous allons exiger des entreprises, l'utilisation du sable extrait des carrières sans

qu'on aille contrôler au niveau des oueds. C'est un problème qu'on peut régler à condition qu'on autorise, qu'on laisse les gens travailler, qu'on laisse les gens travailler !

Lorsque quelqu'un, travaille d'une manière anarchique, personne ne le dérange mais, dès que quelqu'un s'apprête à travailler d'une manière officielle, il se retrouve devant des boucliers !

Un exemple : nous allons, à l'initiative aussi, de l'APW, réaliser un centre de transit. Nous avons des grands projets qui sont bloqués parce qu'il y'a des gens qui ont érigé des habitations ou des constructions sur l'itinéraire. Maintenant, nous avons la rocade nord qui est bloquée parce que nous nous avons des gens qui habitent sur le tronçon.

Le siège de l'entreprise de transport urbain qui est squatté. Nous avons la piscine qui est squattée. Au niveau du croissant rouge et plusieurs autres espaces, sont squattés.

On a voulu réaliser un centre de transit, pour les urgences, c'est un centre de transit, cela veut dire que les gens vont transiter en attendant qu'on réalise le programme de logements et seront biens sûre, relogés et le centre de transit au niveau de notre wilaya, on le réalise pour régler ce genres de problèmes et demain, Dieu nous préserve, s'il arrive quelque chose, à la limite, nous aurons un espace dans lequel, on mettra les populations qui sont menacées à l'abri, que ce soient, les inondations ou autres choses.

Nous avons choisi un terrain squatté sur lequel des gens ont construit et que personne ne les a dérangés et dès que nous sommes arrivés, on a commencé à préparer le terrain, l'entreprise est venue commencer les travaux, elle a été menacée de destruction de son matériel et de ses engins ! En quoi ces gens, cela les regarde ? Nous allons utiliser la force ou quoi ? Je ne comprends pas ! Quelle est la méthode de travail ?

Je n'arrive pas à concevoir que quelqu'un vous dit d'arrêter les travaux au niveau du stade où nous sommes en train de réaliser la décontamination. Nous sommes en train de réaliser un grand casier dans lequel nous allons décontaminer l'ancienne décharge de Boukhalfa.

Des gens sont venus et ont arrêté l'entreprise qui réalise et pourquoi ? Ces gens vous disent que ce projet est un voile qui nous obstrue la vue ! Allez y comprendre ! On leur a posé la question : vous êtes propriétaires des lieux ? Ils nous ont répondu : non ! On vous a gêné ? Il nous ont répondu : non ! Alors quel est le problème ? On nous a dit que nous avons une belle vue et que vous êtes venus nous l'obstruer !

Donc, c'est des problèmes que nous vivons tous les jours, tous les jours, tous les jours et nous ne pouvons pas continuer comme ça ! Ca bloque ! C'est-à-dire qu'au lieu de consacrer le temps à la réflexion pour voir comment avancer, eh bien, chaque fois, on revient à la case de départ !

Concernant tout ce qui est habitat précaire, il y'a un programme de logements qui est arrêté au niveau de la wilaya qui est inscrit et qui est lancé. Nous avons à travers la ville de Tizi-Ouzou, tous les sites qui sont recensés, ils sont identifiés et même la liste des occupants, est connue et que nous sommes en train de les traiter, au cas par cas. Il y'a sites qu'il faut éradiquer totalement. Il y'a des sites où nous pouvons apporter une amélioration urbaine avec l'aide à l'habitat rural, nous allons donc, les réhabiliter et l'essentiel pour nous, c'est que ces sites sont pris en charge.

Maintenant, le problème de la viabilisation et de l'amélioration urbaine. Effectivement, je partage la préoccupation de l'ensemble des élus mais, nous, en ce qui nous concerne, nous étions conscients ; pourquoi, nous avons inscrit ce programme important ? Je maintiens : c'est 3100 milliards ! Donc, c'est un programme, on ne peut pas recevoir 3100 milliards d'un seul coup mais, nous avons l'accord de principe d'inscription année après année pour répondre à la préoccupation.

Ce programme, nous l'avons évalué au niveau de la wilaya à 3100 milliards. Ce n'est pas un chiffre extrême. C'est parce que la situation au niveau de notre wilaya est telle que c'est une

très grande mise à niveau ; je dis bien, très, très grande mise à niveau qu'il va falloir faire au niveau de notre wilaya et c'est un programme unique à travers le territoire national. Parce que nous avons convaincu, pièces à l'appui, le Ministère de l'habitat qui nous a inscrit pour la wilaya cet important programme.

Effectivement, même, on ne croyait pas ! Mais, le programme est inscrit. Effectivement, nous n'étions pas préparés même sur le plan de l'administration et à tous les niveaux. La DUC est habituée, pratiquement à consommer, en plus de l'urbanisme, en plus des POS, des instruments d'urbanisme, des lotissements, les lots, dans le temps, vous aviez la possibilité de placer un ami. Maintenant, les choses : il y'a un programme important au niveau de notre wilaya. Qu'est ce que nous avons fait ? Nous avons pris l'initiative pour un peu répondre à la préoccupation des uns et des autres qui ont posé la participation des élus, nous l'avons prise en considération.

Nous étions la seule wilaya à généraliser l'étude à l'ensemble du territoire de la wilaya, nous sommes la seule wilaya à avoir demandé : c'est au niveau national que cela a été généralisé. J'ai dit que nous avons désigné des bureaux d'études. Nous avons dit donc, qu'on engage rien sans études. C'est pour sortir un peu du saupoudrage comme cela a été dit par le DUC. Nous avons entamé un travail de fond et puis, c'est un programme pluriannuel. Quelque soit l'effort, quelque soient, les moyens que nous avons, nous n'allons pas le réaliser en trois ans ou quatre ans, c'est pendant des années que nous allons le réaliser.

Donc, nous avons dit qu'on ne commence aucune action sans l'étude.

Nous avons dit qu'il ne suffit pas de confier aux entreprises parce que nous savons que nous n'avons pas de bureaux d'études assez qualifiés et si, le bureau d'études n'est pas suivi, si, on ne l'implique pas, il peut nous livrer n'importe quoi !

Nous avons dit qu'il faut créer une commission au niveau de la commune qui est présidée par le Président de l'APC pour qu'elle aide le bureau d'études, associer le comité de quartier, le comité de village car c'est les populations qui sont concernées, pour qu'ils examinent avec eux, le diagnostic ou l'état des lieux et les mesures à prendre parce que, c'est eux qui vivent dans cet espace. A titre d'exemple, ils vous diront voilà les espaces qui y'a, il y'a une inondation, il y'a une stagnation d'eau dans tel espace ou autres, c'est au niveau de la commune que cela doit se faire.

Après la commune, nous avons demandé à ce que les études soient examinées dans le cadre du comité technique de daïra pour un peu éliminer en quelque sorte l'erreur et pour pousser le bureau d'études à faire plus d'efforts parce qu'il est payé, gracieusement payé.

En plus du comité technique de daïra, nous avons créé le comité de wilaya qui est présidé par le Secrétaire Général dont tous les secteurs sont représentés, qui examine en dernier lieu le dossier pour donner l'avis favorable. Malheureusement, sur le terrain, ce n'est pas ça ! Parce que lorsque nous sommes sortis sur le terrain, nous avons découvert, au niveau de certaines études, il y'a des études de complaisance.

Même le choix des matériaux pour répondre à M HAROUN, vous êtes artiste, vous êtes versé dans ce volet, même le choix des matériaux, nous l'avons laissé à l'appréciation des commissions au niveau des communes ! Certains comités de quartiers, c'est eux qui ont choisi. On le dit d'une manière rationnelle car ce n'est pas moi qui vie dans cet espace et au moins, il faut qu'on leur donne la parole et qu'on leur laisse l'initiative de choisir s'il ne veulent pas d'un trottoir pour en faire un espace de stationnement ou autres. L'initiative est laissée aux gens qui vivent dans l'espace. Si, nous aménageons contre l'avis des gens qui vivent dans cet espace, ce n'est plus un aménagement, ce n'est plus une amélioration du cadre de vie. De qui ? C'est pour des gens qui vivent dans cet espace.

Nous avons donné et je le dis avec la tête haute et sans rougir, nous sommes peut être la seule wilaya à avoir décentraliser au maximum. J'ai reçu les Présidents d' APC en premier

lieu pour s'impliquer dans les bureaux d'études. Le bureau d'études est payé. Qu'est ce que nous avons remarqué ? Nous avons remarqué qu'effectivement, certaines études au niveau de la commission de wilaya, qu'on ne peut pas les réaliser parce qu'effectivement, il y'a passage de tel ou tel réseau, donc, au niveau local, ça n'a pas été pris en considération ou bien, la solution la plus facile, c'est la reprise totale du réseau ! Reprise totale du réseau sans aucun diagnostic ! Peu importe, s'il s'agit de reprendre totalement le réseau, nous sommes là, pour ça ! Nous allons le reprendre, ce n'est pas un problème mais, c'est la solution de facilité, ça fait qu'il n'y a aucun travail de sondage qui est fait, aucun diagnostic qui est fait et le bureau d'étude vient la prendre sur un plateau d'argent, il aura le beurre et l'argent du beurre ! Comment ce bureau d'étude va travailler si, il ne s'informe pas, s'il ne questionne pas les gens sur le terrain ? Comment va-t-il réussir et ficeler son étude ?

Donc, il y'a certaines études qu'on va reprendre avec les Chefs de daïra et tout le monde. Moi, j'ai la conscience tranquille. C'est des commissions que nous créées par arrêté et nous avons donné toute la latitude, je dis bien toute la latitude, à commencer par le président de l'APC, de tout, de tout, de tout prendre en charge. On a dit qu'il faut commencer par tous les réseaux souterrains et puis, régler le problème de l'eau parce que le danger qu'on pourrait avoir, c'est l'eau ! Là, où il faut faire des réseaux séparés, on fera des réseaux séparés. Là où il faut drainer les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, on le fait. Là où il faut réaliser des murs de soutènement, on le fait. L'essentiel pour nous, est que l'étude soit fiable. Malheureusement, c'est ce que nous n'avons pas rencontré sur le terrain.

Le DUC peut donner les chiffres à titre d'exemple. Nous avons la taxe qui a été lancée par l'OPGI et la DAL. Nous avons confié au bureau d'études la taxe d'habitation pour aménager certains immeubles, confié à un bureau d'étude. Eh bien, nous sommes sortis dans une cité, le bureau d'études n'a pas mis les pieds au niveau de cette cité. Il nous a refilé une étude et quand les entreprises sont sorties, elles ont ramené leurs matériels et matériaux, et une fois sur place, ils ont vu que l'étude ne reflète en rien sur ce qui doit se faire sur le terrain !

C'est pour vous dire dans quelles conditions on travaille ! C'est pour ça que j'ai dit qu'il faut que tout le monde s'implique à l'horizontale et à la verticale. Ca ne nous dérange nullement mais, qu'on le face dans un cadre concerté. Une entreprise qui vient travailler dans une circonscription sans que le maire concerné, ne le sache ou ne soit informé, à sa place, je déclinerais ma qualité de Maire. Tout s'arrache même si, on ne m'implique pas, moi, je m'impliquerai. Il n'y a pas un problème d'incompatibilité d'humeur, il faut que les gens s'impliquent. Nous, nous avons donné l'occasion aux gens de s'impliquer. Malheureusement, sur le terrain, c'est autre chose. Nous n'avons pas trouvé des études qui répondent à la réalité sur le terrain. Donc, c'est pour ça qu'il y'a des difficultés.

Le deuxième aspect, comme j'ai dit, le passif est très important, c'est pour ça qu'on nous a inscrit, pour répondre un peu à la question posée : c'est important ; c'est parce que la tâche est importante à tous les niveaux.

Le problème de l'outil de réalisation, avant de lancer les travaux au niveau de la nouvelle ville, nous savions que ça sera difficile, on le savait mais, il fallait agir. Nous savions qu'en lançant les travaux, pratiquement, nous allions toucher à certains espaces. Il y' a des terrains où nous étions obligés, comme au niveau du rond point du fleuriste, d'éliminer deux ou trois coopératives, ce n'est pas facile ! Les gens sont détenteurs du livret foncier ! Demain, ils peuvent vous attaquer en justice !

Pour réaliser le mur de soutènement, nous étions obligés de rentrer dans des espaces qui étaient vendus ! Nous sommes partis pour réaliser quelques opérations, nous avons trouvé des coopératives non assainies, ils utilisent des fosses sceptiques dans la ville de Tizi-Ouzou ! Nous avons été leur faire un travail de choix et les sortir de cette situation, certains ont commencé à s'agiter.

Il y'a un problème de choix à faire ! Je sais qu'il va y avoir des retards, je sais qu'il y'a des désagréments qui seront causés et je sais aussi, que nous avons une part de responsabilités

au niveau de l'administration. Mais voilà, les problèmes que nous avons ! Alors qu'est ce qu'on a fait ? On a décidé de reprendre l'ensemble des réseaux. J'ai reçu 4 milliards pour un linéaire de 600 mètres de prévus et on a fait plus de 3 kms (confirmés par le DUC à la demande de M Le Wali). Même dans les études ce surplus n'est pas prévu, sans parler des avaloirs !

En plus des contraintes que nous avons sur le terrain des coopératives, nous avons pris nos responsabilités de surseoir à tout permis de construire. Nous avons pris nos responsabilités. Les premiers visés sont les instruments d'urbanisme avec tous les problèmes que nous avons, avec toutes les menaces sur les bureaux d'études, nous allons aller vers la révision du POS et on va le faire aboutir ! Quand il sera prêt, je vais vous faire la démonstration au niveau de l'Assemblée ; la prochaine session, j'espère qu'on sera prêts et on va vous faire la démonstration au niveau de l'assemblée et vous verrez la catastrophe au niveau des quartiers dont je ne citerai pas de noms !

C'est pratiquement, le collage des blocs avec des immeubles de 15 étages ! Je me suis demandé comment ils font pour installer la grue pour faire des bâtiments de 15 étages et à l'intérieur même des bâtiments. J'étais curieux on voyant ça et de voir quel génie a pu placer un tel engin pour la construction des étages du bâtiment ? Donc, les travaux sont hypothéqués d'avance ! Cela ne veut pas dire qu'on baisse les bras, nous sommes en train d'étudier, de préparer et de régler au fur et à mesure les problèmes.

Pour la ville de Oued-Falli, on a dit qu'au niveau de la ville, on ne peut plus construire car on a atteint pratiquement le plein au point où, on n'a plus d'espaces pour créer des structures de proximité pour les citoyens. Des gens détiennent des livrets fonciers, ça ne fait rien. Alors on s'est rabattu sur la nouvelle ville de Oued-Falli. Nous avons trouvé plus de 120 coopératives attribuées. Nous avons trouvé aussi sur le terrain, des gens qui n'ont rien à avoir là bas, c'est ça, vous le confirmez Si Kamel (SGI) ? Oui M Le Wali lui répondra t-il. Vous êtes d'accord aussi, M Le Président ? (Le Président acquiesce par un hochement affirmatif de la tête).

On appelle l'agence foncière qui a acheté. Il y'avait des terrains qui sont dans l'indivision ! Elle a acheté chez les uns et pas chez les autres ! Donc, une partie est achetée et l'autre est restée. Donc, c'est tous ces problèmes là qu'on est en train de gérer au jour le jour et que nous essayons de régler au fur et à mesure.

Donc, au départ, nous avons pris attache avec certaines entreprises notamment, au niveau de la nouvelle ville et, pour répondre un peu à la préoccupation de Messieurs BENMEDJBER et HAROUN, concernant la qualité, je vous le jure que nous avons fait un appel d'offres, tous corps d'état en 2007 et on s'est dit qu'avec ça, de grandes entreprises spécialisées dans la viabilisation pourraient venir. Nous avons lancé les appels d'offres à deux ou trois reprises, ils étaient infructueux. Donc, nous étions obligés de nous rabattre sur ce qui y'a. Nous sommes en train d'encourager et cela nous fait mal aussi, que ce sont des Chinois qui viennent vous refaire les trottoirs et le carrelage ! Ca nous fait mal mais, avons-nous le choix ?

On travaille dans la ville donc, on crée des désagréments avec les travaux. C'est pour ça, qu'au niveau du centre ville, on n'a pas voulu toucher parce qu'on est en train de rechercher des entreprises qui ont des compétences en main d'œuvre. On pouvait engager certaines petites entreprises comme ça mais, nous ne voulons pas aggraver le problème de transport, déjà récurrent, que nous avons au niveau de la ville.

Toujours est t-il, suite aux problèmes que nous avons rencontrés, on n'a fait comme on a fait pour l'habitat rural, les locaux commerciaux, nous allons décentraliser au niveau des comités techniques de daïra. Le programme est géré donc, par la DUC et à partir de la semaine prochaine in chaa Allah, à savoir que nous avons la réunion du mercredi in chaa Allah, pour la ville de Tizi-Ouzou, au fur et à mesure, nous allons décentraliser au niveau des comités techniques de daïra qui sont élargis à tout le monde y compris les élus de l'APW, les P APC, les services techniques et cela sera suivi par les comités techniques de daïra. Donc, c'est une mesure qui est déjà prise compte tenu donc, de l'ampleur du programme et de l'impossibilité d'être suivi par la DUC seule donc, il faudra impliquer tout le monde.

Mais, je tranquillise tout le monde et c'est un engagement que je prends, c'est un engagement officiel et toutes les communes sont concernées. Toutes les communes seront prises en charge. Tous les grands villages seront pris en charge. Il y'a un problème d'études et une fois l'étude terminée et ficelée, le programme sera lancé.

Il y'a des communes aussi, où nous n'allons pas tout réaliser. Nous allons commencer par tout ce qui est souterrain parce qu'il y'a le gaz qui arrive. Nous allons commencer donc, à remettre à niveau les réseaux d'assainissement, les réseaux AEP, c'est-à-dire tout ce qui est souterrain et enfin, en dernier ressort, le revêtement après le passage du réseau gaz qui est pratiquement programmé. Nous allons par la suite ratisser toutes les communes concernées et résorber tout le déficit que nous avons au niveau de notre wilaya.

Donc, j'en appelle aux Chefs de daïra, ici présents et aux Présidents APC pour qu'on accorde l'attention la plus particulière aux études et demain, une fois l'étude approuvée, donc, le programme sera, non seulement, facile et exécutable, mais aussi, parce que, c'est une aubaine qui ne va pas revenir. Une fois, le programme réalisé, nous n'allons pas revenir dessus dans les années à venir car, peut être, nous aurons plus les mêmes moyens à mettre à la disposition.

Donc, voilà, grosso modo, M Le Président, les points sur lesquels, j'ai voulu donc, insister et merci encore une fois pour l'excellent travail qui a été fait par les deux commissions qui sont sorties avec des recommandations pour lesquelles, je ne vois aucun inconvénient puisqu'elles abondent dans la préoccupation des pouvoirs publics et in chaa Allah, elles seront prises en charge pour booster un peu plus le développement de notre wilaya. Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Merci, M Le Wali, Messieurs les Directeurs de l'exécutif.

Donc, à l'issu de ce débat et à l'issu des réponses aux questionnements et interrogations qui ont été posées et avant de passer à l'étape dernière des travaux et de ces deux points inscrits à l'ordre du jour, j'aimerais juste, transmettre les remerciements ; j'ai été chargé par les représentants des étudiants de Oued-Aïssi que j'ai rencontrés, ils m'ont chargé de transmettre les remerciements à M Le DLEP, ici présent, pour l'écoute, sa disponibilité et le suivi des travaux pour des problèmes urgents qu'ils ont eus à lui confier et à nous confier. Donc, en attendant de recevoir ces remerciements par écrit, je tenais à vous le dire ici, publiquement.

Aussi donc, qu'en dernière étape des travaux de la journée d'aujourd'hui, un certain nombre de recommandations et de délibérations qui nous ont été proposées par les deux commissions qui ont eu à élaborer ce document, je les sou mets à votre appréciation.

Donc, je vous donne lecture.

M BENMEDJBER AKLI :

Juste un point d'ordre. Je crois que vous avez souligné une dimension, la dimension qualité du rapport qui est établi, j'aimerais qu'il en soit tenu compte dans ces délibérations. J'ai peur que vous passiez...

M LE PRESIDENT :

Non, non, pardon, si vous permettez, les délibérations et les recommandations qui nous sont faites par la commission mais, charge aux uns et autres, de nous faire une recommandation ou délibération selon qu'il s'agit de ce qui relève du champ de la responsabilité des élus ou alors, d'une simple recommandation dont nous tiendrons compte dans notre document.

Donc, je vais d'abord commencer par celles qui nous ont été formulées par la commission. De toute manière, elles sont toutes soumises au débat.

Voilà en ce qui concerne la première recommandation, qui est soumise à votre approbation.

M BENMEDJBER AKLI :

Excusez-moi d'être aussi insistant, c'est dans le souci de la gestion du temps. Ce document, nous l'avons reçu, suffisamment à l'avance. Nous l'avons lu et tout le monde adhère, j'allais dire, à ces recommandations. Je propose un vote unique pour l'ensemble de ces recommandations, élargies éventuellement à d'autres qui viendraient s'ajouter et que nous avons occulté et nous aurons un seul vote pour l'ensemble des recommandations.

M LE PRESIDENT :

Monsieur BENMEDJBER, je ne vois aucun inconvénient si, tel est l'avis de la majorité des élus de l'assemblée ici, présents. (Les membres de l'assemblée ont adhéré à la proposition)

Donc, je soumetts dans leur globalité l'ensemble des recommandations et délibérations qui nous ont été soumises par la commission aménagement du territoire à laquelle s'est associée la commission santé et sociale.

(Recommandations et délibérations jointes en annexe)

Quels sont ceux qui sont pour ? Unanimité

Est-ce qu'il y'a éventuellement des gens qui sont contre ou qui s'abstiennent ?

RAS

Donc, l'ensemble des recommandations et résolutions est adopté à l'unanimité des membres présents, je vous en remercie.

Donc, nous arrivons au terme des travaux de la journée, il nous reste un dernier point qui est le point habituel des divers, je propose que l'on s'arrête aujourd'hui pour aller nous restaurer et reprendre demain les travaux à 10 heures.

Séance levée à 14H40'

REPRISE DES TRAVAUX LE 10 NOVEMBRE 2008 A 10H25'

M LE PRESIDENT :

Azzoul,

Pour le dernier point inscrit à l'ordre du jour qui est celui des divers et comme, il y'a un programme officiel pour l'après midi d'aujourd'hui qui va commencé à 14 heures : c'est la clôture de la semaine culturelle qui se déroule en ce moment, ici, à Tizi-Ouzou.

Pour cela, nous sommes tous invités à faire au mieux pour permettre à tout le monde d'intervenir avant qu'on aille se restaurer et aller participer à la clôture de cette semaine.

Je vais commencer tout de suite à prendre la liste des intervenants.

M BENMEDJBER AKLI :

Merci, M Le Président. Bonjour tout le monde. J'ai trois petits points sur lesquels je voudrai intervenir en direction de M Le Wali. Je suis un peu le porte parole d'un certain nombre de citoyens qui m'ont exposé leurs préoccupations relatives au renouvellement du permis de construire, j'allais dire, régulièrement, le permis, s'agissant d'un renouvellement.

Le deuxième point sur lequel également, nous avons été interpellés en tant que formation politique, concerne les attributaires de terrains au niveau de la zone de Oued-Falli et pour lesquels, un communiqué de presse a été donc lancé, appelant, j'allais dire, les attributaires ou comme on les a appelé : les affectataires, donc, on vient de s'enrichir d'un nouveau terme, à se présenter, j'allais dire, individuellement, à l'agence foncière pour affaire les concernant.

Donc, j'aimerais savoir, si, voulez, qu'en est il de cette opération ? Et, je préconise, s'agissant d'un renfort d'une relation commerciale déjà établie puisque, les paiements, j'allais dire, ont été effectués, la relation est de type contractuel et commerciale, je pense qu'un communiqué de presse, n'est peut être pas un moyen idoine de communiquer, d'améliorer la communication avec des gens qui, j'allais dire, ils vont se faire exclure et à qui, on ne propose, j'allais dire, aucune solution de rechange s'agissant du cas pareil. Ceci, donc, va en direction de M Le Wali.

Le dernier point sur lequel, je voudrai intervenir et qui se rapporte beaucoup plus à l'ordre du jour, nous allions l'exposé hier, mais, nous ne voulions pas perturber le cours de la séance, je n'ai pas donc, jugé utile de l'aborder, hier. Enfin, du moins ce que je considère être une réponse pour enlever toute ambiguïté. Le point concerne donc, la DLEP ; M le représentant de la DLEP ou lui-même, pour, si, voulez, avoir jugé utile de répondre à une question que je n'ai pas posée ? Moi, j'ai juste voulu contribuer au débat en disant que le document que la commission a élaborée et dont je fais partie, a été amputée d'une dimension : qualité que nous avons donc, pu rétablir sans plus.

Le fait donc, d'avoir évoqué le CEM Mouloud Féraoun ou le lycée se situant au boulevard STITI ou même SONELGAZ que j'ai citée, concernant un petit peu les pylônes, c'est juste, si vous voulez, à titre d'illustration. Donc, je n'ai posé aucune question à laquelle vous avez jugé répondre, M BENMESBAH.

Mais, je ne saurai laisser passer, si, vous voulez, une telle réponse pour la bonne et simple raison que la réponse que vous avez apportée, imputant ça, si, vous voulez, à un aspect architectural qui est pensé et conçu, bien avant, j'allais dire, la réalisation de l'édifice.

Maintenant, pour revenir aux fenêtres et qui sont montées un peu à l'envers et je maintiens mon affirmation, pour preuve, il y'a au moins trois inconvénients majeurs :

Le premier inconvénient, c'est que ces fenêtres, maintenant, se trouvent un peu plus en hauteur, à au moins, 30 à 40 centimètres. Donc, l'accès à la poignée, n'est plus possible pour des enfants, j'allais dire, d'une école, d'un CEM. Donc, toutes les normes d'ergométrie, ont été bafouées.

Ensuite, le fait que la fenêtre soit mise en hauteur, elle n'a plus l'angle de 180 degrés indiqué, j'allais dire, pour l'existence d'une fenêtre. L'ouverture, parce que, le côté qui est là, donc,

l'ouverture de la fenêtre est limitée à 90 degrés et pour peu qu'on l'ouvre sans trop faire attention, on casse toute la verrerie parce que c'est une longue portée effectivement.

Donc, la fenêtre qui s'ouvre à 90 degrés, située au dessus de la hauteur d'épaule, pour peu qu'on se lève pour une raison ou une autre, il trouve une épée de Damoclès au dessus de sa tête.

Et, pour votre information, un enfant a été évacué en urgence parce qu'il a eu le crâne fracassé par, si, vous voulez, l'installation de cette manière de ces fenêtres là.

Alors, de grâce, situons les problèmes là où ils sont et n'essayons pas, si, vous voulez, d'éviter un certain nombre de réalités. Il y'a bien problème, je persiste et signe, que ces fenêtres, sont bien montée à l'envers !

Et, s'il ne s'agissait que de la malfaçon constatée aussi bien au niveau du CEM que du Lycée, on va... D'ailleurs, je vous invite, en sortant d'ici, à examiner ce que je viens de vous dire, je vais vous montrer des interrupteurs, je vais vous montrer des « plaintes » peintes, toutes les imperfections dans ces établissements, comme tous les autres !

Donc, si j'ai posé cette question, c'est seulement, par un souci donc, d'un travail de qualité et je ne savais même pas que c'était la plainte qui était derrière la réception de ces établissements.

C'est-à-dire, vous me répondez en quelque sorte, tout à l'heure, comme si, c'était, peut être, dans son intervention, le représentant de la SONELGAZ va me répondre en disant que les pylônes qui sont encore au niveau du barrage, on les a laissé là, pour le décor. C'est-à-dire que lorsque, le barrage est à son plus haut, on ne les voit pas et puis, lorsque, le barrage est à son plus bas, ils apparaissent ! C'est peut être donc, un aspect de décoration nécessaire pour l'identification du barrages ? Je vous remercie.

M FERHAT AHCENE :

Azzoul fellawen.

Alors, j'ai quatre petites questions à poser et d'abord, je commencerai par M Le Wali :

Qu'en est t-il de la Sûreté Urbaine prévue au niveau de la cité AADL d'Azazga ?

M Le DMI : qu'en est t-il du projet d'alimentation en gaz naturel des deux villages : Ait Bouadda et Fliki de la commune d'Azazga ? Il semblerait que l'étude est déjà terminée. Donc, qu'en est t-il de ce projet ?

M Le Directeur des Transports : c'est de nous donner donc, un point de situation sur le plan de circulation de la ville de Tizi-Ouzou.

Ma quatrième question : c'est donc, une association des parents d'élèves d'une école primaire d'un village de la commune de MEKLA. Donc, c'est une école « OUDNANE Mokrane ou ABAR Mokrane » dans la commune de MEKLA : les parents d'élèves donc, s'inquiètent de la fermeture donc, d'une cantine scolaire, il y'a de cela 15 ans. Il semblerait que le local qui a fait office de cantine scolaire a été squatté ou utilisé comme dépôt. Les parents d'élèves donc, s'inquiètent pour la réouverture de la cantine scolaire.

Voilà donc, je vous remercie.

M AOUCHE BOUALEM :

Merci, M Le Président.
Honorable assistance, bonjour.

Mon intervention concernera le problème des oppositions sur le terrain qui entravent sérieusement le développement de notre wilaya.

Ayant été pris en otage par une multitude d'aléas liés aux oppositions qui entravent sérieusement le développement de notre wilaya et ce, malgré les efforts consentis à travers l'action mixte de l'administration et des élus, dans l'espoir de d'aboutir aux résultats escomptés, les négociations avec les concernés, restent vaines. Les deux parties ne veulent substituer la démocratie à l'anarchie ni la volonté de faire au sentiment. Ce qui est vrai c'est d'être juste et logique. Le bon sens veut que lorsque l'intérêt public l'exige, la vie privée doit se soumettre et ce, pour qu'on veille sur le rapport de l'individu sur collective, de la sphère privée sur la sphère publique ne soit pas adverse.

Certes, dans le contexte actuel, on ne peut pas s'attendre à une solution miracle pour faire démarrer la machine de développement de notre wilaya. Une question s'impose, c'est comment arriver à trouver le bon levier à actionner à cet effet ?

Il y'a deux façon d'agir à mon avis : la première c'est d'appliquer une approche sérieuse qui véhicule une sincérité et des garanties qui puisse reconquérir le terrain de confiance entre le citoyen et de l'administration et que l'Etat doit engager des moyens convaincants.

Dans cette médiocrité, les assiettes foncières concernées par ce phénomène doivent être payés à leur juste prix. Les désagréments causés doivent pris en considération et doivent être rémunérés en conséquence.

Cette proposition répond à une exigence du foncier engendré par le fait des spécificités de notre région dû aux multiples morcellements causés par les effets de legs et héritages. Vu sous cet angle, une entrave volontaire alors là sérieuse !

La deuxième se rapporte à la voie réglementaire et à l'application des lois de la république telles qu'elles sont légiférées. Il est vrai que dans une conjoncture dramatique, qu'il peut certainement hypothéquer l'avenir des générations futures.

En matière de développement, un choix s'impose de lui-même soit, entreprendre la voie du laisser aller et attendre que les choses venant, ce qui n'est pas une solution souhaitable ou bien agir et là, c'est la manière d'agir qui nécessite réflexion pour ne pas heurter la sensibilité du citoyen. Là ; la commission de lever d'oppositions doit rejouer son rôle de médiateur avec un contrat d'engagement qui la tiendra avec les opposants tout en faisant comprendre à ces derniers la nécessité de l'application des mesures prévues par la loi au cas où, l'application de celle-ci ; est inévitable.

Pour ce faire, je voudrai connaître l'avancement de la situation concernée. Le cas du transport de gaz vers Beni-Douala, l'installation du CED à Ighil Imoula, le cas des oppositions rencontrées dans le cadre de la mise en valeur aux fins d'augmenter le potentiel en terres agricoles de notre wilaya. Ca, c'est le premier volet.

Le deuxième volet, un cadre de réflexion autour des tâches qui nécessitent une prise en charge immédiate n'est pas à écarter. Le secteur de l'agriculture doit être animé d'une volonté de bien faire suivie de effets positifs pour ne pas sombrer davantage dans la dépense alimentaire d'autant que la facture de nos importations en matière alimentaire ne cesse d'augmenter. A titre d'exemple, la facture de nos importations s'élève à 5,65 milliards de dollars pour les 9 mois de l'année 2008 contre 3,43 milliards de dollars pour la même période de 2007. Donc, c'est pratiquement du simple au double. Dans ce cadre je suggère à ce que l'observatoire fraîchement installé de prenne en charge en matière de réflexion sur ce secteur en projetant des perspectives de développement, de mettre en exergue la spécificité de la région par la sélection des modes d'élevage, de l'intensification de certaines espèces végétales et mettre en place une véritable politique agricole régionale aux fins de tirer ce secteur vital des séquelles qu'il a hérité des

différentes mutations qu'il a subit depuis l'indépendance à ce jour et ce, depuis l'ONRA jusqu'aux EAC et merci.

M DERRIDJ ABDELKADER :

Merci, M Le Président.
M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Lors de la dernière session, nous avons soulevé un certain nombre de points et c'est des informations que je demande. C'est par rapport au gaz de Beni Douala, au niveau de toute la daïra. J'aimerais avoir des informations.

J'aimerais aussi, soulever le problème du chemin de wilaya qui mène du Chef lieu de wilaya jusqu'à Ait Mahmoud. Il y'a une entreprise qui est engagée qui, apparemment, dont le marché a été résilié. Il y'a même une machine qui est en panne et qui stagne la bas depuis 6 mois ou je ne sais pas, c'est depuis qu'ils ont arrêté les travaux. Les travaux ont été très, très mal faits et c'est tant mieux qu'ils soient arrêtés et heureusement qu'ils n'ont pas continué et je pense que ce chemin est très fréquenté et vous savez qu'il mène vers Taourirt Moussa, vers Oued-Aïssi, elle est très, très fréquentée et je pense qu'il va falloir l'élargir, ce n'est pas une route, c'est un tronçon où seul un véhicule peut passer ! Sinon, franchement, c'est très, très dangereux.

Ensuite, j'aimerais avoir une information sur le nouveau lycée de Beni Douala, où c'est que ça en est et je rappellerai que le mur de soutènement au niveau de Tizi-Hibel n'est pas encore réalisé et les citoyens m'ont interpellé et merci.

M AOUDJ MD AKLI :

Merci, M Le Président. J'ai deux petites questions. La première, concerne la mise à niveau des entreprises et j'aurais souhaité avoir un point de situation ; y'a-t-il du nouveau par rapport au financement de cette mise à niveau ?

La deuxième concerne les zones d'expansion touristiques et depuis le mois de janvier on nous a promis de relancer les études de ces zones d'expansion touristiques et de concrétiser la viabilisation des ZET d'Azeffoun et de Sidi Khelifa.

Je vais poser une question en rapport à l'implantation des centres d'enfouissement techniques dans les zones entourées ou donc, des communes à vocation forestières ou, dont les territoires sont grandement occupés par les forêts ; y'a t-il possibilité d'aménager des centres d'enfouissement techniques au niveau des clairières de forêts ? La loi forestière, le permet t-elle ?

Et, enfin, je termine par, encore une fois, le problème des 32 + 18 logements d'Iloula dont M Le Wali a prit la décision, compte tenu du retard de l'entreprise et compte tenu des sollicitations des acquéreurs, un retard de plus de dix ans. M Le Wali a prit la salutaire décision de remplacer ce promoteur sur la date du 4 juillet 2007, on s'attendait à une lenteur d'une procédure judiciaire mais, jusqu'à ce jour, le dossier n'est pas entre les mains de la justice et merci.

M HADJ SAID NACER :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je dispose ici, devant moi, d'un écrit fait par des médecins de la clinique SBIHI et là, je suis, encore, tenu, une fois de plus, de parler de cette clinique parce que, inévitable pour notre

wilaya tant, elle prend en charge les urgences de l'hôpital, les femmes enceintes qui souffrent quotidiennement.

Cet écrit que j'essaierai de résumer est adressé à M Le Directeur de la Santé de la Wilaya :

« Situation administrative : Appel

Nous avons le regret encore, il faut mettre en évidence le dysfonctionnement de garde de gynéco obstétrique au niveau de la clinique SBIHI. La situation ne cesse de se dégrader malgré les multiples correspondances envoyées :

- Programmation du rythme de garde infernal sans respect de notre organigramme de notre secteur mais, aussi par la surcharge du travail, on est amené à prendre en charge toutes les urgences de la wilaya de Tizi-Ouzou ainsi que les wilayas limitrophes, avec les impératifs de service, il devrait être pris en charge hors du cadre.
- Toutes ces anomalies paralysent notre activité au sein de notre secteur de gynécologie mettant en cause notre réelle affectation. Ces contraintes et surcharges morales et physiques pouvant altérer la qualité des soins prodigués, voire, préjudiciables aux malades.

En effet, on vous informe, nous, gynécologues de la clinique au nombre de 4 soit 1 gynécologue pour tout un secteur, on participe au tour de garde des urgences de la wilaya alors que , la wilaya dispose de 5 Maîtres assistants qui ne participent pas à l'activité d'urgence de la wilaya.

A la suite des différentes correspondances adressées, nous sommes dans le regret d'affirmer notre incapacité de faire face à toutes ces obligations et nous déclinons notre responsabilité quant aux conséquences.

M Le Wali, effectivement, l'Etat a mis les moyens au niveau de ces services d'urgences avec donc, l'amélioration des conditions d'accueil des malades mais également, avec l'ouverture d'autres services attenants. Cependant, la prise en charge des malades n'a absolument rien changé.

Effectivement, quand on dispose aujourd'hui de 5 Maîtres Assistants qui ne font pas de gardes pour des raisons, apparemment, au risque de me tromper, d'incompatibilité d'humeur. Je dis bien, d'incompatibilité d'humeur alors que certains médecins privés, à titre de bénévoles, ils participent aux gardes au niveau de notre wilaya. C'est un socle d'urgence qui constitue l'urgence des urgences. Donc, il est temps de s'occuper de ce problème ; l'Etat a mis les moyens, les moyens matériels existent, le matériel existe, les moyens humains existent, alors, il y'a toujours un dysfonctionnement que nous jugeons, inacceptable et inadmissible.

M Le Wali, c'est vrai que j'ai déjà parlé dans le passé de ces services mais, connaissant l'urgence, connaissant l'importance de ces services et comment souffrent nos femmes aujourd'hui ainsi que les pauvres citoyens qui ne disposent pas de moyens pour aller dans le privé et à ce jour, des gardes ne sont pas encore assurées dans cette clinique et même, on est arrivé à réquisitionner des médecins pour faire des gardes à ce niveau alors que, nous disposons au minimum 10 gynécologues.

Et, en plus, ces Maîtres Assistants qui ne font pas de gardes aujourd'hui, ce n'est pas uniquement, l'urgence médicale, mais aussi, il faut prendre en charge au niveau de ces services puisqu'il y'a des Résidents, il y'a des étudiants, globalement, qu'ils doivent prendre en charge à ce niveau. Merci.

M BELABBAS MAHFOUDH :

M Le Président,
M Le Wali,

Honorable Assistance,
Bonjour.

Encore une fois, je vais essayer de revenir par rapport à la situation de la ville de Tizi-Ouzou et à chaque session, on revient à ce point. Sinistre décor qu'offrent les murs de la plus part de nos villes et surtout le Chef lieu de Tizi-Ouzou.

Tout le monde a remarqué, il y'a des affiches, il y'a des posters de chanteurs, de chanteuses, des partis politiques, des Chefs de partis politiques, des graffitis sur les murs et même des charlatans et je peux même citer un, c'est MELBOUCI qui écrit carrément que c'est quelqu'un qui peut guérir le SIDA, il peut guérir le diabète, il peut guérir Alzheimer, il peut guérir le cancer, tout ça, aux yeux et au su de tout le monde sans que personne ne bouge le petit doigt.

Moi, j'aurai aimé que la DSP, convoque ce bonhomme. S'il a des solutions miracles pour ce genre de choses, il est le bienvenu. Qu'il le convoque !

Tout ça, dénature les nombreuses villes, les nombreux murs, les places publiques et les placettes des immeubles. Ce décor, donne une véritable image de désolation. Pour y remédier justement, nous invitons tout un chacun mais surtout, la Maison de la Culture, les partis politiques, les écoles privées afin d'essayer d'apporter un plus dans ce domaine parce que, encore une fois, n'importe qui, M Le Wali, il vient, il ramène les posters qu'il veut, n'importe quoi et il les affiche. Vous allez me dire qu'il n'y a pas de tableaux d'affichage au niveau de cette ville ; les uns et les autres, les autorités locales à savoir l'APC ou bien la Wilaya, prennent des dispositions pour ce genre de choses ! Et, pourquoi, ne pas créer carrément des espaces spécialement pour l'affichage ?

Deuxième point : M Le Wali, obtenir un document administratif au niveau de la plus part des APC et surtout au niveau de Tizi-Ouzou, relève du parcours du combattant. Tout le monde se plaint des lenteurs, des négligences, du manque de gouvernance et surtout du mépris affiché à l'égard du citoyen.

Face à cette situation caractérisée par la bureaucratie et dans la perspective de la modernisation de la vie publique, nous vous demandons, M Le Wali, de bien vouloir prendre les mesures et les dispositions qu'il faut et d'autoriser les APC pour qu'elles lancent un véritable chantier pour informatiser le fichier d'état civil.

C'est vrai qu'il y'a des APC qui ont commencé mais, les informations que j'aies, 90% des APC ne l'ont pas fait parce qu'ils attendent une loi, une aide ou je ne sais pas.

Comme ça, on va créer à la limite, on va créer les conditions plus favorables à l'obtention d'une pièce d'état civil et alléger les procédures pour mieux servir le citoyen.

Troisième point : c'est qu'il se passe des choses extrêmement graves dans l'enceinte.

(Intervention en langue nationale- traduction)

« Il y'a certaines parties, certaines personnes qui font des pressions pour l'application de certaines « fetwas » dangereuses et qui causent des torts plus qu'elles ne servent en bien, tenues au niveau de certaines mosquées. Et là, j'ouvre une parenthèse pour faire appel à tous les responsables d'une manière générale et la Direction des affaires religieuses en particulier, à la vigilance et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour écarter ce genre de « fetwas » et sanctionner toute personne enfreignant la loi.

Ces « fetwas » qualifiées d'apostasies et non de pensée réfléchie, venant selon les informations en ma possession, du Moyen Orient, sous la forme de K7 vidéo, d'affiches ou sous forme de CD-R.

Ces mosquées ou précisément, ces imams, au lieu de lutter contre les maux sociaux et d'investir leurs discours dans le sens d'apporter un plus à la nation et à leurs disciples c'est-à-dire faire des actions d'éducation et de sensibilisation et pour toutes ces considérations, nous appelons tout le monde, d'une manière générale, et la Direction des affaires religieuses et les imams d'une manière particulière, à s'éloigner, une fois de plus de ces phénomènes sociaux dangereux et à veiller davantage sur la mosquée et seulement sur la mosquée, qui est érigée dans le but de faire louange à Dieu et non à faire de la politique ou mener campagne contre ceux qui ont donné à ce pays ou qui font barrière aux gouvernants ou précisément aux despotes de notre pays.

Donc, nous attendons et nous demandons aux autorités locales concernées, la prise de toutes les dispositions et la prise de sanctions disciplinaires contre tous ceux qui se sont permis de transgresser la réglementation en vigueur ». Je vous remercie.

M DAID MOHAMMED :

Bonjour tout le monde.

Lors de la visite de M Le Ministre de la solidarité nationale, accompagné de M Le Wali, des promesses donc, ont été faites dans la daïra de Beni-Douala, la première a été citée par mon collègue, M DERRIDJ. Donc, elle concerne la réalisation d'un mur de soutènement situé dans un carrefour de 3 villages et qui en même temps, sert de décharge publique actuellement et qui est en plus situé en plein milieu des habitations et à côté d'une école primaire et qui empeste la vie aux gens. Donc, des promesses ont été faites depuis le mois de mars, à ce jour, par M Le DUC surtout et normalement sa prise en charge est prévue dans le cadre des intempéries.

Donc, après plusieurs vérifications, j'ai eu à consulter tous les chefs de service de la DUC, donc, je les ai approchés, aucune suite n'a été donnée à ce jour.

La deuxième question si, vous voulez, M Le Wali, elle concerne les instructions qui ont été données par M Le Ministre de la solidarité, en votre présence et qui concernent l'aménagement du cimetière de Tizi-Hibel où repose le défunt écrivain Mouloud FERAOUN ainsi que 17 martyrs inconnus et à ce jour, aucune suite n'est donnée à ce projet.

L'autre question concerne une enveloppe destinée à la réalisation d'un centre de santé et qui devait normalement être transformée et transférée à un achat d'une ambulance pour la polyclinique de Beni-Douala.

L'autre question, je l'ai posée au mois de mars, je l'adresse à M Le DRAG, elle concerne toujours, la régularisation des véhicules de moins de 3 ans. Leurs acquéreurs s'inquiètent depuis, à ce jour. Pratiquement, ils ont rempli toutes les conditions et on leur a toujours et à chaque fois dit que cela concerne le phénomène du gonflage. Donc, ces gens là sont pris entre le marteau et l'enclume. Ceux sont des véhicules qui sont donc, passés par nos frontières, ils ont été régularisés par les services des douanes, ils ont le récépissé pour circuler mais, s'il veulent vendre leur véhicule et sont intéressés de changer leur véhicule, ils sont pris en otage. Donc, qu'est ce qui est prévu pour la prise en charge de ce problème ?

La troisième question concerne : donc, hier, on a beaucoup plus parlé de la résorption de l'habitat précaire, elle concerne, la cité de recasement située dans la commune de Beni-Zemenzer. Il y'a environ une centaine de familles qui sont installées là bas depuis l'ère coloniale à ce jour. Cette cité est donc, concernée par le phénomène d'éradication de l'habitat précaire au niveau de la Wilaya. Merci.

M HADIBI SAADI :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Juste une petite question sur les expropriés du barrage de Souk N'Tléta alors, ballottés entre au moins trois services à savoir : la DRAG, les Domaines et la Conservation, ils voudraient savoir : à quand la publication des actes d'expropriation ? Ils ont introduit des recours pour la réévaluation des prix, qu'en est-il ? Merci.

M BRAHIMI RABAH :

Merci, M Le Président.
M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

J'ai 3 petites questions à soulever, ce sont beaucoup plus des préoccupations :

La première : M Le Wali, permettez moi de vous soulever, de vous faire part de la souffrance que vivent les gestionnaires des établissements scolaires en ce mois de septembre.

M Le Wali et j'attire aussi, l'attention de M Le Président qui a eu peut être dans ses fonctions, à vivre ses moments là, ces gestionnaire là, au moment où, on entend des enlèvements par là et par ci, au moment où, des gens sont rackettés pour avoir 20 000 DA de plus dans sa poche, au moment où, des bureaux de postes sont fermés ou bien sont transformés en simples bureaux administratifs pour inexistance de fonds, ces gestionnaires là, sont chargés de porter des fonds et des fois, des centaines de millions du Trésor de la wilaya de Tizi-Ouzou et des fois, on leur remet des billets de 200 DA et vous imaginez ce que ça fera comme volume 70 à 80 millions ? Et, ces gens là transportent ces fonds jusqu'au fond des villages retirés pour les remettre aux parents nécessiteux.

Je sais que vous allez me dire que c'est un problème national mais, ces personnes là, ces fonctionnaires vous demandent de vous pencher sur cette situation là. (Interrompu par M Le Wali)

M LE WALI :

M BRAHIMI, pardon, juste une précision : ça concerne l'indemnité des 3000 DA ?

M BRAHIMI RABAH :

Oui, M Le Wali.

Donc, je disais que je sais que vous allez me dire que c'est un problème national, et pour être très claire, il s'agit des 3000 DA ; ces gestionnaires là, je vous l'ai dit, ils sont chargés de transporter ces fonds depuis le Trésor public jusqu'aux établissements scolaires et qu'ils gardent ces sommes d'argent une semaine à dix jours pour les remettre aux concernés : les parents d'élèves, donc, je vous demande que l'on se penche sur ce problème afin de trouver des solutions et peut être que la solution va émaner de Tizi-Ouzou ?

Le deuxième point-, il s'agit des étudiants sortants de l'Ecole Nationale des Beaux Arts qui ont exercé déjà la fonction de PCEF soit au primaire, soit au CEM, M Le Directeur de l'éducation est au courant, il a même pris en charge le problème mais, ce qui y'a, je sais qu'il a signalé ces cas là, nous vous demandons de prendre en charge et de voir ce qu'il y'a lieu de faire pour ces étudiants qui sont porteurs de ce diplôme là. Ils ont eu à passer le concours de recrutement, hélas, la Fonction Publique a rejeté leurs dossiers après avoir même subi les épreuves tout en sachant que juste à côté, à Boumerdès, ces étudiants sont admis et ont rejoint leur postes de travail.

Le troisième point, hier soir, en lisant la presse « El Khabar », j'ai trouvé un petit encadré « Affaire d'intoxication par l'ingestion de champignons » du côté de la commune d'Ait

Touddert, donc, c'est chez nous, j'attire l'attention des concernés pour une petit peu prévenir que guérir, donc, lancer une opération de sensibilisation pour éviter le pire et je vous remercie.

M TIROUCHE AREZKI :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Azzoul fellawen.

Ma première question est destinée à la Direction des services agricoles.

Malgré les différents programmes d'investissements initiés par les pouvoirs publics pour redynamiser un petit peu un secteur en léthargie. Pensé, pour être le secteur de développement économique et social, faute de suivi, il est difficile pour le secteur de l'agriculture de se remettre à niveau. L'exemple frappant, c'est la mise en valeur des terres agricoles.

La GCA qui avait la charge de réaliser des périmètres importants à travers la wilaya n'a pas honoré ses engagements ; Je cite :

- taux insignifiant de réalisations au niveau de certains périmètres programmés cela fait deux ans.
- La qualité des travaux réalisés reste laisse toujours à désirer.
- Absence totale de contrôle et de suivi des entreprises réalisatrices dont le travail, souvent, se fait avec la sous-traitance.

Avec la manière de faire, le programme ne sera jamais réalisé et encore une fois, un programme de raté pour notre wilaya.

La Direction dans ce cas, peut t-elle parer à ce problème ?

Aussi, il y'a lieu de signaler l'éternel problème de gestion des retenues collinaires et qui se pose avec acuité et que nous avons posé, pas mal de fois et auquel, il faudrait trouver une solution.

La deuxième question s'adresse à la DMI. Dans le cadre de l'alimentation en gaz naturel de nos villes et villages et dans la perspective de la réalisation des travaux d'amélioration urbaine, n'est t-il pas plus responsable, plus économique, de lancer les travaux d'alimentation en gaz, en premier lieu au niveau des chefs lieux des communes où, les études sont déjà prêtes ?

Ma troisième question, c'est pour la DHW. Malgré les efforts gigantesques qui ont été déployés par cette direction pour une meilleure couverture en AEP de nos villes et villages – je les remercie d'ailleurs, au passage, pour tous ces efforts, il y'a lieu de signaler que certaines régions telles que surtout, MAKOUDA et BOUDJIMA qui souffrent toujours le martyr.

En attendant de réaliser le réseau de ces localités à partir du barrage de Taksebt, il y'a lieu de parer au plus pressé en procédant par exemple, au renouvellement de la chaîne MTI qui est complètement défectueuse.

Une autre question, c'est pour la Direction de la Santé et de la Population. C'est beaucoup plus par rapport à l'extension de l'hôpital de Tizirt où, on parle communément du bloc opératoire. Donc, où on est on avec cette extension ?

Aussi, il y'a lieu de signaler et de rappeler que les différents centres de santé érigés en polycliniques, à travers toute la wilaya bien sûre, manquent cruellement de moyens d'où, la nécessité de mise à niveau de ces structures pour pouvoir répondre aux besoins de la population en matière de soins.

Une dernière question, c'est pour le DJS. Cela fait deux ans que nous avons posé ce problème et il y'avait même notre commission de l'APW qui a fait un déplacement au niveau de Tizirt et plus précisément, au niveau du stade communal et il y'avait même un rapport qui a été élaboré en ce sens, cela fait deux ans que le stade a subi des dégâts importants suite aux travaux de réalisation de locaux commerciaux initiés dans le cadre du programme Présidentiel des 100 locaux par commune, ce qui a d'ailleurs porté un coup fatal au sport en général et aux équipes de foot ball, en particulier qui sont d'ailleurs, exclues des compétitions de la wilaya.

Malgré, plusieurs fois interpellé, la DJS qui a pourtant pris des engagements d'intervenir au plus pressé, jusqu'à maintenant, sérieusement, aucune solution n'est trouvée. Merci.

M YADDADENE SAID :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je vais essayer d'intervenir très brièvement. La première question concerne les habitations touchées par le dernier séisme de 2003 et de l'aide de l'Etat pour leur réhabilitation.

L'aide était indirecte donc, c'est passé par des entrepreneurs qui leur ont réalisé cette structure avec une plate forme, des poteaux, des plafonds et une dalle sachant que la plus part des habitations touchées par les séisme sont constituées d'habitat précaire donc, elles appartiennent à des démunis.

Aujourd'hui, donc, ces propriétaires demeurent dans les ancienne habitations touchées par ce séisme donc, il y'a un problème d'insécurité et donc, à tout moment, elle peuvent s'effondrer. Pour éviter un drame donc, il faut venir en aide à ces citoyens.

M LE WALI :

Dans quelle localité ?

M YADDADENE SAID :

Assi youcef. Donc, il y'a 5 personnes qui vivent dans cette situation.

La deuxième, concerne les indemnisations donc, les lenteurs bureaucratiques. Il y'a un CEM Base 6 dans la même localité, c'est un programme de 2006, qui n'a pas vu le jour, à ce jour faute des lenteurs bureaucratiques notamment, au niveau des Domaines. Donc, que faire pour démarrer ce CEM que la commune attend avec impatience vu que le CEM existant suffoque en ce moment ? Alors que, le CEM de Mechtras, un vrai bijou, ouvrira ces jours ci.

Donc, M Le Wali, vous êtes interpellé pour accélérer la procédure.

Il y'a un autre problème d'un propriétaire d'une parcelle traversée par un gazoduc et une ligne électrique et c'est la seule parcelle qu'il possède pour pouvoir bâtir une habitation. Ce citoyen qui ne s'est pas opposé au passage du gazoduc et de la ligne électrique, mérite tous les hommages. Il se trouve que c'est un démunis, il n'a même pas une autre parcelle où bâtir. Donc, on doit être reconnaissant vis-à-vis de cette personne là pour encourager les autres à ne pas faire des oppositions connaissant la situation dans laquelle se trouve notre région. Donc, que faire pour aider ce citoyen pour bénéficier d'un logement social? Je pense qu'il faut le favoriser pour accéder au logement social et je vous donnerai le nom par la suite.

Un autre problème, c'est la sécurisation des rencontres de foot ball du championnat de wilaya et moi-même étant, président d'un club sportif donc, je sais de quoi il s'agit. Donc, le championnat de wilaya risque d'être hypothéqué faute de présence de services de sécurité dans les stades des communes. Dans les centres urbains, il y'a la sûreté urbaine mais, dans certaines communes et au niveau des villages, il n'existe pas de sûreté, il n'y a que la Garde Communale et comme vous le savez, elle est rattachée au secteur militaire. Donc, il faut trouver une solution pour intervenir auprès des concernés pour la prise en charge de ce problème et il ne faut pas attendre à ce que le terrorisme soit éradiqué totalement pour jouer au foot ball. On ne va pas abdiquer !

Un autre problème concerne l'EPSP de Boghni, je l'ai soulevé la dernière fois, c'est l'exiguïté de cette structure. M Le Directeur de la Santé, nous a rassuré, il a pris en charge ce problème. La réception du bloc au niveau de l'EPH tarde à venir quitte à utiliser du préfabriqué au niveau de cette structure.

Il y'a un autre problème là bas, c'est le service anti tuberculeux qui se trouve dans le même bloc que la PMI, je pense que ce n'est pas adapté. Merci

M LAMRANI AMAR :

Mesdames et Messieurs, Azzoul fellawen.

Mon intervention va se baser sur l'éducation au niveau de Draa-El-Mizan. J'ai deux points à soulever.

En ce qui concerne le Lycée de Oued Ksari, d'après l'entrevue que j'ai eue avec le Proviseur, il m'a signalé deux problèmes : le problème de la citerne à gaz pour faire démarrer la cantine et la batterie. Le problème est qu'on doit résoudre les deux problèmes en même temps et si, on ne règle qu'un seul, le problème restera toujours posé et on ne doit pas aussi oublier que les élèves s'alimentent en repas froids et imaginez les conséquences que ça peut avoir avec l'hiver qui s'approche.

Le deuxième problème, c'est le CEM de BOUMAHNI. Alors là, je voudrai dire avant de poser la question, est ce que je pourrai avoir une réponse ? C'est pour la troisième fois que je signale ce problème. Je ne sais pas, si, je pourrai avoir une réponse.

M LE WALI :

Maaliche, il faut être persévérant. On ne peut pas vous répondre avant que vous ayez posé la question. Nous allons vous répondre inchaa Allah. Allez y posez votre question.

M LAMRANI AMAR :

Mesdames e »t Messieurs, Azzoul fellawen.

Mon intervention va se baser sur l'éducation au niveau de la Daira de Draa-El-Mizan. J'ai deux points à soulever :

En ce qui concerne le Lycée de Oued Ksari, d'après l'entrevue que j'ai eue avec le Proviseur, il m'a signalé deux problèmes : le problème de la citerne à gaz pour faire démarrer la cantine et la batterie. Le problème, c'est qu'on doit résoudre les deux problèmes en même temps. Sinon que si, on règle un seul, le problème restera toujours posé et on ne doit pas aussi oublier que les élèves s'alimentent avec des repas froids et imaginez les conséquence que cela peut avoir surtout que la saison d'hiver approche.

Le deuxième problème, c'est le CEM de Boumahni. Alors là, je voudrai dire avant de poser le problème, est ce que je pourrai avoir une réponse ? C'est pour la troisième fois que je pose ce problème. Je ne sais, est ce que je pourrai avoir une réponse ?

M LE WALI :

Posez d'abord le problème.

M LAMRANI AMAR :

C'est pour la troisième fois que je le pose.

M LE WALI :

Maaliche, il faut être persévérant. Posez le problème et in chaa Allah, nous vous donnerons une réponse. Mais, il faut d'abord que vous posiez la question.

M LAMRANI AMAR :

Alors, je vais soulever le problème de logement d'astreinte au niveau du CEM de Boumahni dont les travaux sont restés au stade initial.

Aussi, je dois dire qu'une garantie a été donnée par M Le Chef de daïra, c'est-à-dire l'ex Chef de daïra, il m'a même promis de réserver une cagnotte mais, malheureusement, rien n'est fait.

M LE WALI :

Les logements sont lancés mais, ne sont pas encore terminés ?

M LAMRANI AMAR :

Ils sont lancés et il y'a eu réalisation de la carcasse seulement. Alors, je me demande pourquoi ? Où se situe le problème ? Merci.

M BOUDJEMAA SALEM :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

J'ai quelques questions à poser.

Je commencerai par la rentrée universitaire. Donc, actuellement, au niveau de nos Facultés de l'Université Mouloud MAMMERI, il y'a des étudiants de première année qui viennent donc, rejoindre nos facultés mais, on leur dit à chaque fois que les places ne sont pas encore prêtes, est ce que M Le Wali peut nous donner un point de situation par rapport à l'Université de Tizi-Ouzou ?

Le point suivant concerne le CET de Oued Falli. Donc, au niveau de la commission de l'agriculture de notre APW, on nous a dit que dans la loi de finances 2008, je pense qu'ils vont mettre en place un budget de fonctionnement pour ce CET mais, jusqu'à maintenant, on n'a pas eu à voir son fonctionnement. Donc, je souhaiterai avoir quelques informations.

Aussi, un autre point, c'est les indemnités des assiettes donc, qui ont servi pour des servitudes publiques à l'exemple du chemin de wilaya allant de Tizi-Ouzou jusqu'à Ouacif, éventuellement la RN 30. Donc, on a eu quelques dossiers et je suis certain que l'administration est en train de prendre en charge mais, il y'a quelques lenteurs et nos concitoyens sont un petit peu dans le désarroi.

Il y'a aussi, un autre point, c'est au niveau du CEM Sud. Il y'a la préparation de l'amélioration urbaine, le CEM Sud donc, la descente, il y'a un mur de soutènement, il y'a une propriété, j »e ne sais pas si, c'est une propriété privée ou bien qui relève de la propriété publique, maintenant, si, c'est privé, je pense et j'estime qu'il doit réaliser ce mur parce qu'il n'y a pas de trottoir en face duquel nous avons un CEM et on peut imaginer les dangers quotidiens qui guettent ces enfants et les utilisateurs de ce chemin.

Un autre point, concernant le CFPA de Ouacif. Donc, pour ce CFPA, je pense que les travaux sont achevés mais, jusqu'à maintenant, il n'a pas encore connu le démarrage et on voudrait bien avoir quelques informations concernant ce centre de formation sachant qu'il est le seul centre de la daïra et des communes de Ouacifs.

Je voudrai aussi parler de l'état d'exécution de l'étude de protection du périmètre du barrage de Taksebt. Donc, il y'a une étude qui a été faite, il y'a des réalisations et on voudrait donc, savoir l'état d'exécution de cette étude et des recommandations.

Aussi, il y'a un camarade qui a parlé du barrage de Souk N'Tléta, est ce qu'on peut connaître l'horizon de réalisation de ce barrage ?

Un autre point, c'est le local de la Radio Djurdjura. Donc, aussi, nos inquiétudes sont toujours là et nous aimerions connaître les informations sur ce local.

Un autre point, peut être que cela ne rentre pas dans les prérogatives de notre assemblée mais, je saisi cette occasion, par le billet donc, de M Le Wali et de M Le Président de l'APW , entre autres, nos Députés, qu'en est t-il des jeunes diplômés qui sont pris dans le cadre du pré emploi et une fois leurs contrats terminés ou achevés deux ans après, il redeviennent chômeurs à la recherche d'un emploi. J'estime qu'il va falloir avec le dispositif PID, s'il y'a possibilité de reprendre ces jeunes ou d'essayer de trouver une solution la plus adéquate et je vous remercie.

MME MOULA OUEZNA :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

J'ai deux ou trois points à soulever :

Je commencerai par les acquéreurs des lots de terrains dans le site dénommé Tadderth, commune d'Azazga. Par délibération n° 60/83 du 25 janvier 1983, le lotissement a été créé par délibération de l'APC de l'époque et approuvé par Le Wali, en 1979. Les conditions d'acquisition et de paiements ont été respectées par tous les postulants ainsi que, le dossier d'acquisition exigé par la commune. Les acquéreurs se sont tous acquittés de leur dû en 1983 et ce, conformément à une délibération relative à la fixation du prix d'acquisition de ces terrains à raison de 50 DA le M2.

L'existence aussi, d'une délibération relative à la liste définitive des acquéreurs au nombre de 189 acquéreurs. Toutes ces délibérations sont approuvées par le Wali de l'époque. Les multiples rencontres entre l'association des acquéreurs de ces lots, la daïra et les diverses APC qui se sont succédées et l'agence foncière font ressortir la condition pour que les acquéreurs prennent aujourd'hui leurs lots est de revoir le prix de ces lots au prix actuel du marché et revoir la liste des bénéficiaires dans un cadre purement social, alors que ces lots ont été achetés à la valeur administrative de l'époque et que les conditions de vente ont été respectées par tous les postulants.

La conclusion à laquelle sont sortie les membres de cette association, est que l'Etat veut reprendre les lots pour les vendre aux mêmes acquéreurs avec un autre achat ! Il vont ré acheter leur lots !

Ils demandent donc, à M Le Wali d'intervenir dans ce problème.

Le deuxième problème que j'ai eu à soulever lors du précédent mandat, il s'agit de comités de villages de la commune de Timitine qui sont trois et qui se sont adressés encore une fois à moi pour signaler leur marginalisation et chaque année, un peu plus et qu'ils ont interprété comme représailles à leur état.

Donc, le premier problème, c'est un problème de leurs villages respectifs et donc, ils demandent toujours l'assainissement du centre de santé du village Yahia et des maisons limitrophes de ce centre de santé au lieudit Boudoura, vers le plus bas du village Yahia, les eaux usées se déversent actuellement dans le fossé du CV2 provoquant une pollution de l'environnement et provoquant aussi, peut être des MTH.

Le deuxième problème, c'est l'aménagement et le revêtement de la piste reliant deux grands villages de la commune qui sont les villages : Yahia et Tabache.

Le troisième problème, c'est la dotation de certaines habitations en eau potable et en électricité et à ce jour, elles sont dépourvues de ces deux énergies qui sont vitales.

Donc, ils demandent aux autorités de la wilaya, une attention particulière car, ils se sentent vraiment marginalisées par les autorités locales et l'APC.

Le deuxième problème, c'est avec la Direction de l'éducation : il ont une école primaire où on ne peut pas exiger un bon fonctionnement parce que le Directeur de cet établissement se déplace chaque jour vers Ain-El-Hammam et il fait une affaire de 150 kms/Jour alors qu'il y'a un logement de fonction de l'établissement qui est occupé par une enseignante et ils ont vu le P APC mais, ce dernier ne veut pas agir et demandent donc, au Directeur de l'éducation de faire de son mieux pour rendre ce logement au Directeur de l'établissement.

Le deuxième problème qui a trait toujours avec l'éducation, il s'agit d'une école : l'école des frères Karabadji dont l'adresse est au village Yahia et non au village Nali Oukaci parce que ça leur pose un gros problèmes pour les deux villages et qui risque de devenir un conflit entre les deux villages et je vous remercie.

M DJOUADI SAID :

Au nom de Dieu Le Clément Le miséricordieux.
M Le Président,
M Le Wali,

Bonjour.

Moi, je voudrai parler sur le problème d'Algérie Poste.

C'est-à-dire, je voudrai intervenir et m'adresser au Directeur des PTT intervenir afin d'améliorer les prestations de service au niveau de la plus part es agences postales d'une manière générale et d'une manière particulière, **(Fin de k7 vidéo)**

(Notes : « ... le Village Abizar avec 9000 habitants, 1 seul agent au niveau de l'agence postale qui est en même temps facteur, ce qui bien sûre provoque des lenteurs dans la distribution du courrier et pour un seul agent, il est très difficile pour lui de faire face à toutes les prestations dont il a la charge) » (Poursuite de l'intervention k7 vidéo –suite)

... la Direction des PTT refuse les gens venus travailler et affectés dans le cadre du PID et quand on leur dit pourquoi vos prestations ne sont pas à la hauteur, ils disent que nous avons un problème du personnel d'une part et d'autre part, ils refusent des employés qui sont donc, recrutés et orientés par la Direction de l'Action Sociale envers les services des PTT.

La deuxième préoccupation, c'est juste à titre de rappel de M Le Directeur de la santé et de la population de Tizi-Ouzou, je persiste, tant que le problème n'est pas réglé, tant que la

permanence n'est pas installée à la commune de Timizart, je vais toujours parler de ce problème parce que, les dégâts humains persistent. On perd des vies humaines faute de parvenir à l'hôpital vivants, tout simplement.

La troisième question, toujours la commune de Timizart : la commune de Timizart est traversée par le gaz naturel donc, j'aimerais connaître l'horizon du gaz de ville qui a traversé Timizart et je repose la question suivante : est ce qu'il concerne uniquement le Chef lieu de commune ? Ou bien un village ? Ou bien pour renforcer les régions déjà alimentées ?

Donc, si, tous les villages sont concernés, quand est ce que l'arrosage se fera ?

Il y'a un peu des problèmes sur lesquels je voudrais parler, nous sommes en période des recrutements, on a beaucoup parlé sur l'environnement, on a tous défendu le corps des agents de propreté, je propose à M Le Wali, à l'Auguste assemblée, à Madame la Directrice de la Formation professionnelle, pour ouvrir une section de formation des agents de propreté et d'accorder une importance particulière à ce problème.

M ZIAT ALI :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Azzoul fellawen.

Moi, j'ai une question à M Le Directeur de l'éducation. Qu'en est t-il du lycée et CEM inscrits pour la commune de M Kira ainsi que le projet de la cantine du CEM Boufatah ?

Ma deuxième question s'adresse à M Le DMI : qu'en est il de l'alimentation en gaz naturel du village Ouled Nail, comune de Tizi-Gheniff ? Merci.

M BABAS AKLI :

Merci, M Le Président
M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Azzoul fellawen

Je voudrais intervenir au sujet de l'incendie de l'été dernier qui a ravagé Ait Yahia Moussa. Des oliveraies, des habitations et biens de citoyens sont réduits à néant. M Le Wali a reçu le comité des citoyens d'Ait Yahia Moussa pour prendre en charge leurs problèmes. Les aides financières sont attribuées mais, le problème qui se pose aujourd'hui c'est : est ce que ces citoyens ont droit à une aide de l'Etat ou bien, ça sera comme le cas du séisme ?

Ma deuxième question porte sur l'instruction de la l'inspection de la fonction publique pour mettre fin aux contrats de travail dont ont bénéficié nos jeunes au titre de l'année 2008. Rien qu'au niveau des établissements publics de Boghni, le nombre de jeunes concernés par cette mesure est de 23 jeunes. Donc, je pose la question à M Le Wali : qu'est ce qu'on pourra faire pour ces jeunes ? Ce sont des vacataires et non dans le cadre du dispositif du pré emploi.

Ma troisième question se rapporte à la « casse autos » qui prend de l'ampleur sur la RN 25 et qui atteint aujourd'hui, 1,5 kms. A cet endroit, il représente un cimetière à ciel ouvert et ce n'est pas beau à voir.

Ma quatrième question : j'ai soulevé le problème au cours de la session passée, il s'agit de la route de Boumahni qui est dégradée à 10 voire, 15% après juste un mois de sa réception.

M Le DTP m'a répondu en me réconfortant et en me disant que l'entreprise est sur place donc, elle ne va pas quitter les lieux avant de refaire le travail, malheureusement, rien n'a été fait depuis.

Je terminerai par la proposition suivante : donc, afin de palier au problème du ramassage scolaire, je propose de prévoir l'inscription d'un lycée au niveau de la commune de Ain Zaouia. Merci.

M NAIT SID AHMED SAID :
(Intervention en langue nationale -Traduction)

Au nom de Dieu Le Clément le Miséricordieux.
M Le Président,
M Le Wali,

Mon intervention sera axée sur la protection de l'environnement. L'Etat déploie des efforts considérables pour la protection de l'environnement dans tous ces aspects et notamment, la réservation de sites pour le recueil des ordures et de centres d'enfouissement techniques.

La wilaya voudrait spécialiser ces centres mais, malheureusement, lorsqu'on arrive au stade de la réalisation de ce projet, nous butons sur des problèmes notamment, celui de l'expropriation pour utilité publique. Pourquoi ? C'est parce que le prix du m2 à l'indemnisation par les domaines est fixé à 240 DA/M2. Donc, directement, le propriétaire refuse la cession, c'est pour cela, qu'il y'a lieu de réviser le prix de l'indemnisation des propriétaires.

M Le Wali,

A l'inexistence de parcs de stationnement de véhicules s'ajoute la peinture de toutes les bordures de trottoirs de la nouvelle ville en Rouge et Blanc donc, interdisant le stationnement au niveau de cette nouvelle ville. Qui a pris en charge l'initiative et la décision de peindre ces bordures de trottoirs en signe d'interdiction de stationnement? Nous vous demandons, M Le Wali, d'intervenir auprès de qui de droit pour régler ce problème.

M Le Wali,

Malgré le problème de chômage au niveau de notre wilaya, dans le cadre des travaux d'aménagement urbain de Tizi-Ouzou, nous voyons des travailleurs de nationalité Chinoise qui sont recrutés pour ces travaux : Est-ce que le projet refuse l'utilisation de la main d'œuvre algérienne ou bien, il y'a absence de main d'œuvre algérienne pour faire appel à une main d'œuvre étrangère ?

M Le Wali,

Nous vous demandons d'intervenir dans un cadre humanitaire pour sauver citoyen de Tazmalt. Il s'agit d'un citoyen relativement handicapé avec 4 enfants à charge et sans emploi. Il y'a une quinzaine de jours, son épouse est décédée d'un cancer et ses 4 enfants sont recueillis par certaines familles et il ne peut même pas rendre visite à ses enfants dont l'aîné a dix ans et le dernier, un an.

Nous vous demandons, M Le Wali, de lui trouver un emploi permanent qui lui permettra de rassembler sa famille éparpillée et répondre à leurs besoins. Dieu vous le rendra et merci.

M AIT MIMOUN MOHAMED :

Bonjour tout le monde.

Donc, M Le Wali, la problématique que j'ai soulevée hier en parlant des logements réalisés dans le cadre APC-CNEP à AEHamam, notamment, l'affaissement de l'assiette sur laquelle est édifié l'immeuble. Le responsable du secteur nous fait part de la prise en charge de ce problème par ses services à travers l'engagement d'un bureau d'études. En attendant ses conclusions, j'espère que maintenant, ne tarderont pas à venir devant l'imminence du danger.

Au nom du devoir national, (interrompu par M Le Wali)

M LE WALI :

Je vous demande pardon. Ce sont des logements APC-CNEP ?

M AIT MIMOUN MOHAMED

Oui.

M LE WALI

Qu'est ce qui empêche l'APC, il ne faut pas attendre, le Directeur de l'exécutif n'a rien à avoir, c'est une propriété de la commune et en principe, c'est la CNEP qui doit lancer une étude d'expertise pour voir si, ces logements vont être confortés ou carrément, s'il n'y a plus d'espoir, on va les démolir. Je me demande, le Directeur de la CNEP va saisir la commune car c'est des logements qui vont être vendus, pour que la commune prenne ses dispositions et pour que doré et déjà, la commune - je n'ai pas répondu hier car je n'étais pas en possession d'éléments – lance une étude pour voir si, ces logements sont menacés ou pas ? S'ils sont menacés, donc, quelle est l'attitude à prendre ? Donc, soit les rendre habitables ou bien les démolir ! Ce n'est pas au directeur de le faire, c'est la commune.

M AIT MIMOUN MOHAMED

M Le Wali, c'est un danger imminent qui pèse sur la population.

M LE WALI :

Ils sont vides ces logements ?

M AIT MIMOUN MOHAMED

Non, non, malheureusement.

M LE WALI

Mais, là que font les propriétaires de ces logements ?

M AIT MIMOUN MOHAMED

Ils sont là peut être dans l'attente de se voir indemnisés ou je ne sais pas. Je ne suis pas tout fait au courant des détails de ce problème.

M LE WALI

C'est des gens qui ont acheté les logements, ils sont propriétaires. Si, tous les gens propriétaires à travers la wilaya, ont un problème et ils attendent l'Etat pour leur venir en aide ? S'il y'a vice de construction, les propriétaires n'ont qu'à ester en justice le vendeur que ce soit, la commune ou la CNEP ! Pourquoi attendre ? Eux même, peuvent lancer une étude d'expertise pour voir s'il y'a un vice.

Maintenant, s'il y'a un problème extrême, nous pouvons agir. S'il y'a une canalisation à reprendre ou autres, à ce moment là, nous pouvons agir. C'est des propriétés privées ! Est-ce que c'est du à un glissement de tout un quartier ? Au niveau d'une jonction ? Comment, ils habitent ?

M AIT MIMOUN MOHAMED

Ils habitent dans des conditions que je ne peux pas qualifier. C'est aux techniciens d'y répondre.

M LE SECRETAIRE GENERAL :

Pour parer au danger, la première des choses, c'est de faire une expertise pour que le problème soit pris en charge par une partie ou autre.

Maintenant, puisque vous signalez un danger imminent, la commune devrait engager une expertise pour mesurer le danger. La commune doit prendre un arrêté pour évacuer les familles et sauver les vies humaines en attendant de trouver la solution. Il s'agit de mesures d'urgence à prendre.

M LE WALI :

M Le Chef de daïra de Ain-EI-Hammam : prenez note et après, on examinera le problème.

En principe, lorsqu'il y'a danger, le geste, j'allais dire, doit être mécanique. Si, moi, en tant qu'autorité locale, je vois qu'il y'a danger, la première des choses est de lancer une expertise urgente pour voir si, ces familles sont en danger et l'essentiel est de mettre d'abord, les vies humaines hors dangers. S'il y'a lieu de procéder à la démolition, le Président d'APC prend un arrêté de démolition. Si, l'immeuble porte atteinte, il peut se substituer et prendre l'arrêter de démolir. L'essentiel est de mettre à l'abri, la vie des familles. Donc, le Chef de daïra prend en charge pour mieux nous informer du problème.

M AIT MIMOUN MOHAMED

Donc, je poursuis ma question. Donc, je souhaiterai avoir des éclaircissements sur le dossier des faux bénéficiaires de décisions d'affectation de logements préalablement affectés à d'autres. Il ne vous échappe pas M Le Wali, qu'on est en plein faux usage de faux et je dis ça en connaissance de cause en ma qualité d'avocat pour avoir agi en direction des autorités compétentes pour défendre cette situation.

Donc, nous attendons de l'Etat, qu'il prenne des mesures adéquates pour élucider la situation dont sont victimes beaucoup de personnes.

A signaler les interférences entre les différents occupants légitimes et des prétendants à l'occupation sur la base de fausses décisions qu'ils considèrent réglementaires.

M LE WALI :

Moi, j'estime que ce soit, pour la personne qui habite ou pour la personne qui est censée être détentrice d'un document, il n'y a qu'une institution de recours, c'est la justice tranche sur celui qui a raison ou qui a tort. Celui qui était à l'origine va être poursuivi. Nous, à la rigueur, on peut se constituer partie civile. On ne peut pas initier ça dans la pratique. Les gens concernés déposent plainte parce que, regardez, si, les gens n'agissent pas, les trafiquants et tout les autres, il ne faudrait pas que tout le monde n'attende que l'Etat. L'Etat, non !

Si, moi, je suis victime d'une escroquerie, en quoi ça regarde l'Etat ? Je vais, je dépose plainte pour escroquerie contre celui qui m'a remis ce document pour qu'il vienne devant le

Magistrat s'expliquer sur sa décision ! Il doit en tirer les conséquences. Nous, nous n'avons jamais interdit à quelqu'un de déposer plainte.

Les gens qui se sentent concernés ou se sentent victimes, je sais qu'il y'a des pratiques dans les affectations, ils n'ont qu'à aller déposer plainte. Il n'y a aucun problème, nous, on ne va pas s'y opposer.

M AIT MIMOUN MOHAMED

M Le Wali, çà, en matière d'enquête que pourrait prendre éventuellement en charge l'Etat. Il peut y avoir enquête pour voir dans quelles conditions ont été données ces fausses décisions. Donc, ceci étant ma première question.

Qu'en est t-il du projet de réalisation des logements d'astreinte ou de fonction de Ain El Hammam ?

M Le Wali, vous me permettrez de vous lire deux rapports dressés par le P APC d'Ain El Hammam. (Interrompu par M Le Président).

M LE PRESIDENT :

Pardon de vous interrompre. Remettez les rapports.

M AIT MIMOUN MOHAMED

Je vous remercie.

M AOUDJ MED AKLI :

Juste par rapport avec le glissement de Ain-El-Hammam. Il faut quand même replacer le problème en terme de calamité naturelle. Un phénomène pour lequel les lois de la république sont applicables. Il faut examiner la possibilité de la déclarer comme zone sinistrée. Si, l'étude confirme la menace sérieuse, cela vaudrait dire qu'il faut agir d'une manière globale sur un quartier important et que là, bien sûre, l'Etat nécessairement, par le billet des lois qui les régissent, on devrait examiner la possibilité de pouvoir déclarer cette zone comme zone sinistrée. Voilà.

M MALKI HAMID :

Donc, mon intervention va être sur les techniques d'architecture et d'habitat.

Avant d'aborder ces techniques, il me semble qu'il est utile, voire primordiale de procéder à des études d'occupation des sols pour une meilleure harmonie car, cet élément urbanistique nous évitera à l'avenir des désagréments comme ceux qui font souffrir la nouvelle ville de Tizi-Ouzou.

Nous sommes plus que satisfaits de savoir qu'actuellement, une étude du POS est en train de se faire pour la nouvelle ville de Oued Falli. Et là, nous sommes plus que certains que les erreurs du passé ne se reproduiront plus.

En ce qui concerne l'urbanisme, le relief de la région qui est aussi, une région sismique, nos chercheurs et nos ingénieurs dans ce domaine ont donné une assise aux normes urbanistiques qui nous semblent satisfaisantes.

Avec le manque d'assiettes de terrains aux projets d'implantation et pour satisfaire la demande qui se fait de plus en plus pressente, nous devons réfléchir à encourager la construction à la verticale, seule, alternative pour atteindre les objectifs assignés. Ceci s'appliquera dans les milieux urbains.

Quant à la construction rurale, nous pensons que l'architecture doit être à l'horizontale avec une certaine harmonie revêtant le site de la campagne car, tout en voulant satisfaire nos citoyens, nous ne pouvons occulter le cadre artisanal qui est notre patrimoine et qui jouera, dans un avenir très proche, un très grand rôle dans le tourisme et l'attraction de nos sites éloignés. Merci.

M DAHMANE AHCENE :

Merci, M Le Président.
M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Mon intervention va s'étaler sur un certain nombre de points.

Le premier point s'adresse directement au DMI. Concernant la daïra de Boghni, exactement, le village Ait Kouffi et Assi youcef et Boghni centre, là où il y'a des hameaux qui ne sont pas électrifiés depuis plus de 4 ans de cela. Est-ce qu'il y'a un programme réservé dans ce sens à ces gens là ?

La deuxième question concerne le CEM Base 7 de Boghni. La construction depuis plus de trois ans et le réfectoire qui ne voit pas le jour, au jour d'aujourd'hui. Où on est avec ce projet ?

Le CEM de Tizi-N'Tléta, le CEM de Boghni, frères Yahiatène, exactement à Beni Mendès, il y'a des constructions à l'intérieur de ces CEM qui datent depuis plus de dix ans. C'est des immeubles R+2, R+1, on ne sait pas, ils étaient destinés peut être comme blocs administratifs ou bien je ne sais pas, ils sont restés au stade de carcasse à ce jour et plus exactement à Boghni.

Aussi, j'ai été interpellé par des gens de Tizi-Ouzou concernant des coopérateurs : 120 coopératives de Oued Falli, ils ont payé depuis 8 ans auprès de l'agence foncière les droits et ils ne savent pas où en est la suite et à chaque fois qu'ils s'adressent à l'agence foncière, on leur dit pas encore, le problème n'est pas encore réglé. Nous aimerions avoir des éclaircissements sur ces coopératives et je vous remercie.

M KELLAL BELAID :

M Le Président,
M Le Wali,
Messieurs les membres de l'exécutif,
Messieurs de la presse,
Mes chers collègues élus
Azzoul.

J'ai un certain nombre de question dont la première s'adresse à M Le DMI.

Lors de la session du 17 mars, M Le DMI, vous m'aviez rassuré sur la grappe du village de Tizi-Rached à savoir : Amalou, Ighil,Igounane, Beliès, Agouni Oudjilvane, seront incessamment branchés mais, à ce jour, toujours, ces populations attendent. Pourrai-je être rassuré, une nouvelle fois ?

Ma deuxième question s'adresse à M Le Directeur de l'éducation.

Nous avons, M Le Directeur, un CEM, le CEM METREK Omar qui n'a reçu d'après l'ex Directeur, aucune subvention depuis 1988. Cet établissement, mérite une attention particulière.

La deuxième question qui s'adresse à M Le Directeur : Où on est t-on avec le nouveau lycée de Tizi-Rached ?

M Le DLEP : il y'a une cantine qui a été programmée au CEM de Tala Amara, cela fait 5 ans. Pourtant, les études sont faites, éventuellement, même l'enveloppe a été dégagée, à ce jour, rien n'est encore lancé. Je veux des explications sur ça. Je vous remercie.

M METAHRI MED SAID :

Merci, M Le Président.

Au nom de Dieu Le Clément Le Miséricordieux. Que le salut soit sur l'ensemble de ses honorables envoyés.

M Le Wali,

M Le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres de l'exécutif,

Mesdames et Messieurs les Journalistes et la famille de la presse,

Honorable invités et Membres de l'Auguste assemblée,

Je vous salue.

Je ne vais pas revenir sur toutes les questions qui ont été, donc, faites par mes camarades, ici présents, qui sont vraiment captivantes auxquelles, il faudrait trouver des solutions mais, sinon, moi, je vais un peu guider mon intervention sur un autre plan.

Sincèrement, moi, je suis un adepte du développement, de la stabilisation.

Sincèrement, si, je ne me sens pas utile pour nos citoyens qui m'ont fait mandat, sincèrement, je vais déposer ma démission à qui de droit. Si, je ne verse pas dans la stabilisation, dans la mobilisation, dans la construction de notre wilaya, sincèrement, je vais déposer mon mandat à qui de droit.

Certes, il y'a des insuffisances dans notre wilaya et s'il n'y a pas d'insuffisances, à quoi sert notre présence ici ? Mais, en contre partie, il y'a un énorme programme, il y'a beaucoup de projets.

Personne n'a la bague de Souleimane que rien qu'à la faire tourner, tout sera dans le meilleur des mondes. Sincèrement, il faut la volonté de tous. Le développement comme l'a dit, M Le Wali, c'est un engrenage. Si, une petite pièce fait défaut, le moteur s'arrête, effectivement.

Je m'adresse à l'honorable assemblée, sincèrement, pour booster le développement de notre wilaya. Est-ce qu'on peut faire un front ? Est-ce que l'assemblée peut faire un front uni ? Est-ce que l'assemblée peut faire une équipe gagnante pour, au moins, une fois de l'histoire de la pluralité à Tizi-Ouzou ? Est-ce qu'on peut faire une équipe gagnante mes frères ?

Si, vous voulez que l'on fasse ça, est ce qu'on peut, sinon, c'est toutes les manœuvres occultes qui tentent d'arrêter ou au moins de ralentir le développement de notre wilaya ? Est-ce qu'on peut dénoncer les manipulations tendancieuses de déstabilisation de notre wilaya ? Est-ce qu'on peut faire ça ?

Est-ce qu'on peut accompagner sincèrement, le programme gigantesque inscrit à l'intitulé de notre wilaya qui va donc, enclencher un véritable effet, boule de neige de développement, d'épanouissement de notre wilaya ?

On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'efforts, toute volonté de travailler dans cette wilaya !

Je ne sais pas si, j'ai encore le temps, M Le Président. Je vais toucher quelques petits secteurs, je dirai, ce n'est pas des petits secteurs, toute la wilaya, c'est des grands secteurs ! Ne serait que les premières touches qui ont eu un effet boule de neige dans le secteur du tourisme !

C'est l'aménagement de quelques plages quand même, il y'aura d'autres, j'en suis sûre qu'il y'aura d'autres et on va le nombre de nos estivants augmenter de 62% cette année. On est arrivé à 3 millions d'estivants à Tizi-Ouzou !

Autrefois, Auguste assemblée, dès que l'été arrive, on réquisitionne des centaines de fourgons de transporteurs pour exporter des estivants vers des wilayas limitrophes ! Maintenant, on est attractifs ! Nos plages sont viabilisées !

La DTP aussi. Le tourisme, j'ai dit que c'est la mise en tourisme de la wilaya de Tizi-Ouzou. La DTP aussi, c'est la mise en circulation de la wilaya de Tizi-Ouzou ! Ils ont besoin d'un effort particulier de nous. Je ne vais pas citer, peut être, la Rocade Nord, la Rocade Sud, les bretelles d'entrée et de sortie de la wilaya, la double voie vers Azazga, les pénétrantes d'autoroute Est – Ouest et des perspectives peut être d'une autoroute sur place, il y'a beaucoup de projets, mes frères, qu'on doit accompagner. Si, je prends la DUC, c'est un autre !

Certes, certes, mes frères, il y'a peut être un petit retard de la DUC mais, je l'ai dit : c'est pour traiter le fond des choses mais, pas seulement l'apparence des choses !

C'est vrai ! Personne ne peut dire que notre élite qu'elle soit dans le secteur publique ou qu'elle soit dans l'entreprise, provient des autres wilayas. J'étais toujours attristé d'écouter, d'entendre certains grands entrepreneurs qui font employer des centaines si, ce n'est pas des milliers, des fois, d'employés, veulent désertier notre wilaya, c'est malheureux, c'est par rapport à la spécificité ou par rapport... on doit stabiliser, on va verser dans la valorisation de tous les secteurs dans notre wilaya.

Sinon, le manque de l'outil de... même aussi, je peux même expliquer comme je vous avais dit hier, le taux d'accroissement qui avait baissé un petit peu, ça ne veut pas dire que nos femmes ne sont pas fécondes ou bien, nos hommes ne sont pas fertiles ? Non ! C'est, peut être, tous ces problèmes qui les poussent à quitter la wilaya !

Sincèrement, je veux qu'on fasse équipe !

Pour la DUC, je voudrais que soient prises les mesures, puisque, M Le DUC, vous êtes ici : par rapport à la nouvelle vision, par rapport à la nouvelle philosophie, de l'outil de base de la réalisation à savoir, le PDAU et le POS parce que je sais qu'il y'a une nouvelle approche de cet outil de réalisation et je pense, ne laisse aucune partie des communes mais, la daïra, les villages !

La santé : je ne sais pas, dans un avenir très proche, ça sera la couverture totale de la wilaya de Tizi-Ouzou. En plus de ce qui existe, il y'a une perspective donc, de projection d'un grand CHU au niveau de Oued Falli, les 2 hôpitaux de Draa-Ben-Khedda : d'encologie et de chirurgie infantile, il y'a aussi, la clinique de la nouvelle ville et celle de la gare routière, sincèrement, dans un avenir très proche, ça sera, la couverture totale !

Pour le transport aussi, c'est la mise à l'abri des aléas de transport dans notre wilaya. C'est des infrastructures de base : l'électrification de la voie ferrée, les chemins (interrompu par M Le Président)

M LE PRESIDENT :

Si, vous permettez, M METAHRI, nous ne sommes pas en plein bilan sur les réalisations. Il y'a une session et deux journées d'études qui seront consacrées au développement de la wilaya, vous aurez toute la latitude d'énumérer toutes les réalisations que vous jugez utiles et intéressantes pour la wilaya. En attendant, c'est un point qui est : le divers.

M METAHRI MED SAID :

C'est les divers. j'ai soulevé quelques points.

M LE PRESIDENT :

Il n'y a rien de divers, c'est un programme que vous êtes en train d'énumérer.

M METAHRI MED SAID

C'est important de signaler ça. C'est très important.

M LE PRESIDENT

Chacun, en ce qui le concerne, croit que son intervention, est la manière la plus intéressante sur le plan africain !

M METAHRI MED SAID

Merci, M Le Président. Non ! Je le dis c'est pour qu'on fasse équipe, c'est pour qu'on dénonce les manipulations d'où est ce qu'elles viennent.

J'ai dit pour le transport, je disais même, le téléphérique, on relèvera le défi in chaa Allah.

Pour l'hydraulique, M ABBAS, je ne sais pas si, vous êtes là, si, on fait équipe, c'est la mise en eau de la wilaya de Tizi-Ouzou mais, j'ai des petites suggestions.

M Le Wali, M ABBAS, sincèrement, étant de formation en épuration et traitement des eaux, sincèrement, j'ai toujours plaidé pour la spécificité de la wilaya de Tizi-Ouzou qui est une spécificité hydrique. Elle est à vocation hydrique, la wilaya de Tizi-Ouzou peut donner de l'eau jusqu'à, j'ai dit ça, jusqu'à Maghnia et on peut aller même au sud. Sincèrement. Mais, on doit mobiliser ; on doit mobiliser.

Il y'a une chose que je voudrai faire, ce que j'appelle moi, c'est ma propre idée, je vous la fait donc, je vous fait part de mon idée, de mon projet sur le plan hydraulique étant donné que je suis spécialiste dans l'épuration et le traitement des eaux, moi, j'ai un projet que j'appelle : « 4 en 1 ».

M LE PRESIDENT :

C'est comme le shampoing ! (éclats de rires et applaudissements dans la salle).

M METAHRI MED SAID

C'est plus qu'un shampoing, M Le Président ! Il faut créer des structures de rotation en eau. S'il vous plait (dira t-il à l'endroit de la salle qui continue de rire et de commenter la bourde). Je fais finir, M Le Président.

Il nous faut de grandes infrastructures de rétention de l'eau à savoir, les grands barrages. Je vous citerai l'exemple de celui de Taksebt, c'est le seigneur de Tizi-Ouzou, que Dieu le garde, celui de N'tléta qui va venir, celui de Boubhir, celui de Rabta, celui de Zaouia, celui de Sidi Khelifa, tous ces lieux constituent des lieux de rétention. C'est vrai que les grands barrages se font généralement à la base ! Mais, en amont, on peut faire la petite hydraulique, de grandes retenues collinaires ou bien de petits barrages qui vont servir bien sûre de 4 en 1.

- 1- je m'explique : un plus en eau à gagner
- 2- le barrage de Taksebt, par exemple, il déborde 8 mois par ans : 1- c'est un manque en eau à gagner
- 2- l'irrigation gravitaire parce que c'est des barrages à haute altitude, on peut l'irrigation gravitaire.

3- c'est très important pour l'entretien et la pérennité des barrages qui serviront de boucliers, comme bassins de décantation et de sédimentation pour arrêter tous les matériaux charriés.

4- la quatrième des choses, on aura plus besoin d'investir dans les stations d'épuration qui nous reviennent très chères et serviront de traitement en amont les eaux usées.

J'ai fini, M Le Président, je vous remercie de votre attention.

M LE PRESIDENT :

Vraiment, merci ! (Applaudissements dans la salle) Puis, donne la parole à M HAROUN.

Interpellé par M AOUDJ, il s'excusera auprès de M HAROUN : attendez s'il vous plait dira t-il à son endroit puis, invitera M AOUDJ à prendre la parole.

M AOUDJ MED AKLI :

Je ne peux pas rester sans réagir devant l'interpellation de M METAHRI quant aux stabilisateurs et aux « tranquillateurs » et pour d'autres qui sont agitateurs et manipulateurs. J'aurai aimé franchement que les parties soient identifiées et s'il y'a de la manipulation, qu'on nous dise : qui manipule ? S'il y'a des gens qui font de l'agitation, qu'on le dise précisément : qui le fait ?

Pour ce qui est des fronts, je crois savoir qu'il y'a deux, ici, et les rassemblements, il y'en a deux. Donc, hier, en ce qui me concerne, j'ai noté avec satisfaction que tous les membres de notre Auguste assemblée, ont d'une seule main, eu à voter un rapport consensuellement et personne ne s'y est opposé.

Donc, ne créons pas de problèmes qui n'existent pas ! Sinon, je ré interpelle l'intervenant pour nous les identifier parce que ce sont des déclarations graves et importantes. Je voudrai qu'on sache précisément, qui manipule, qui est derrière ou, qui le fait, puisqu' il en est informé ? Merci.

M HAROUN HOCINE :

Bonsoir.
M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Amis journalistes,
Bonsoir.

Du coup, je suis un peu dérouté ! Je suis un peu dérouté parce que mon intervention est beaucoup plus simple. J'ai proposé quelque chose, j'allais dire, moi, je suis un peu naïf sur ce point et je suis profane.

La Direction de l'hydraulique est en train de réaliser un projet grandiose : l'adduction en eau potable provenant de Koudiet Asserdhoun jusqu'à : touchant les régions du sud, moi, je ne sais pas, ça doit être à Ouacif. En faisant cela, un chemin se trace de fait. Une autoroute se fait de fait. On nous a informés qu'il y'a 100 mètres de largeur, expropriée. Pas d'opposition, le travail est fait. Voilà une occasion, une aubaine pour faire tous les évitements nécessaires. Pourquoi ne pas en faire, encore une fois, je dis que je suis profane sur ce point, est ce que c'est faisable ? Donc, je pose la question : pourquoi, ne pas en faire une autoroute, c'est une aubaine, c'est une bonne chose pour tout le monde et tous les citoyens posent cette question.

Le deuxième point, M Le Wali, je n'ai pas à vous le rappeler, le jour où, vous étiez venus ici à Tizi-Ouzou, nous avons mis ensemble, nous avons choisi ensemble une priorité, c'était : l'environnement. C'était, je me rappelle comme le dit si bien, Mouloud FERAOUN, il y'avait le DAL et feu AISSAT Rabah, c'était dans son bureau et nous avons décidé de faire de l'année 2007, l'année de l'environnement.

M Le Wali, je dis que des efforts ont été fournis, je ne suis pas quelqu'un qui pense et qui dit que rien n'a été fait dans cette wilaya ! Mais, je suis contre ceux qui disent que rien n'a été fait dans cette wilaya ! Il y'a beaucoup de choses qui se font dans cette wilaya ! Mais, ce n'est pas quelque part, suffisant.

Concernant l'environnement, concernant les décharges publiques, je constate que ça patine. Il y'a problème ! Jusque là, je me rappelle, j'avais, dans mon intervention, dit : attention, j'espère que ce ne sera pas des « hamalates » (campagnes). Par ça : les hamalates, on les a connues pendant les années de plomb, à chaque fois, hamla, hamla, hamla et au bout de trois mois, il n'y a plus rien ! Les campagnes : ce travail là, c'est un travail cumuleux, ce sont les travaux qui accumulent, c'est quelque chose qu'il faut pas avoir, qu'il faut penser et qu'il faut réfléchir.

Or, le problème des décharges au niveau des communes, vous connaissez maintenant, la Kabylie, vous connaissez ce qu'est une parcelle de terre pour un kabyle ! Vous le savez maintenant, ça y est ! Alors, quelle est la solution ? On n'arrive pas à trouver des solutions au niveau des communes.

Moi, je vais vous raconter une petite anecdote : à chaque fois que je monte chez moi, chaque jour que Dieu fait de Tizi-N'Tléta pour rejoindre Ait-Bouaddou, je passe par une grande décharge. On a toujours demandé à ce qu'on la délocalise mais, le paradoxe que je vis, c'est que moi, à la maison, le lendemain, je paie un tracteur avec l'ensemble des villageois qui décharge ou qui déverse dans cette décharge. D'un coté, je veux qu'elle parte, je veux qu'elle saute et de l'autre, j'en ai besoin. C'est ça, le dilemme.

A mon avis, M Le Wali, M Le Président, Messieurs les élus, il faut proposer, il faut se réunir et réfléchir à une solution. La solution actuelle, n'apporte pas ses fruits. Il est difficile pour un maire de trouver un terrain. Il est difficile pour 4 communes de regrouper ; nous sommes ainsi faits ! Il n'est pas acceptable, il n'est pas possible dans l'imaginaire d'un citoyen d'accepter et de surcroît, d'une commune d'accepter les détritux d'une autre commune. Elle accepte l'eau avec plaisir mais, pas le reste !

Donc, trouvons une solution, M Le Wali. Réfléchissons ! Je suis sûre que si, je l'ai proposé une fois, on donnait de l'argent directement, greffé d'affectation à chaque maire, carrément, ça va s'appeler : décharges publiques ou je ne sais pas quoi, peut être un milliard, si, on mettait 67 milliards avec l'aide de l'APW, peut être on va régler ce problème. Je dis peut être ? C'est une proposition et je vous remercie.

M M SELA MOHAMMED :

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, après ces houleuses interventions, moi, je prendrai la parole que pour quelques points d'information sur quelques petits projets.

Donc, je voudrai avoir quelques points d'information concernant le marché de gros de Tadmait. Jusqu'à actuellement, deux entreprises lui sont retenues pour faire le mur de clôture et l'autre donc, aménager l'espace dit du marché de gros mais, jusqu'à maintenant, les travaux n'ont pas encore démarré. Qu'en est t-il exactement de ce projet ?

Le deuxième petit point dont je vais parler concerne le Directeur de la santé de wilaya. Là, je vais lui dire que lors de la visite de M Le Ministre de la santé, le mois d'Août, il a été retenu deux projets : le premier, c'est l'hôpital de Ouadhias donc, qu'en est t-il ? Est-ce que bientôt les travaux verront le jour ? Parce que c'est, vraiment, un projet très important, les localités sont éloignées du chef lieu de wilaya et il sera d'un grand apport pour nos malades.

Le deuxième petit point, toujours lors de la visite de M Le Ministre, il a été aussi, retenu un hôpital de jour à la polyclinique de Draa-Ben-Khedda. Plus exactement, je voudrai avoir une information : est ce que c'est retenu ? Est-ce que ça va se réaliser ? Etc...

Le troisième petit point, concernera l'hôpital d'Azeffoun qui, je pense qu'actuellement, les travaux sont finis, la peinture est finie, exactement, c'est un très beau chef d'œuvre pour notre wilaya et je remercie au passage ? m Le DSP et tous les responsables qui ont contribué à ce que le projet soit retenu dans notre wilaya et soit réalisé et je voudrai savoir quand est ce qu'effectivement, ce projet verra le jour ? Quand est ce que nos malades pourront aller se soigner là bas et quand est ce que les services de cet hôpital verront le jour et que nos malades seront vraiment pris en charge au niveau de cette localité ? Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Merci.

Donc, nous arrivons aux termes des interventions des élus, la parole est à M Le Wali et les membres de l'exécutif pour répondre aux préoccupations des élus.

M LE WALI :

Merci, M Le Président. Bonjour tout le monde.

Mesdames et Messieurs les membres de l'Auguste assemblée,
Mesdames et Messieurs ici, présents,
Bonjour à tous.

Donc, comme d'habitude, on va donner la parole aux Directeurs concernés et j'interviendrai à chaque fois qu'il y'a quelque chose à ajouter.

Je commencerai par le DMI. Allez y, prenez la parole et commencez par la question du gaz naturel posée par M FERHAT.

M LE DIRECTEUR DES MINES ET DE L'INDUSTRIE :

Merci, M Le Wali.
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, la question de M FERHAT concernant les villages Fliki et Ait Bouadha, je répondrai tout simplement que ces localités sont retenues dans le cadre du programme spécial donc, je voudrai donner, à titre d'information pour l'honorable assistance, la consistance de ce programme :

- le réseau transport est de 124 kms
 - le réseau de distribution : 2240 kms
 - les branchements à réaliser dans ce cadre sont de l'ordre de 71 000 branchements.
- Pour un montant total de 4500 millions de DA.

Donc, pour les localités, objet de la préoccupation de M FERHAT, le programme sus cité, délimité conjointement par la DMI et SONELGAZ, les plans ont été établis et transmis à la SONELGAZ, pour étude.

M AOUICHE, a posé la question de l'opposition au réseau transport de Beni Douala.

Donc, Beni Douala, je dois aussi, informé l'assistance, que la première localité qu'on a démarré dans le cadre du programme de soutien à la croissance, malheureusement, on a butter initialement à l'opposition des citoyens de Beni Douala. Donc, tant bien que mal, nous avons difficilement mais, réglé le problème en trouvant un terrain d'entente pour régler l'opposition sur 1,3 kms mais, il nous reste la partie de 7 kms de Tizi N'Tléta jusqu'à la limite de Beni Douala, plusieurs tentatives dont, la dernière était en présence des membres de l'APW, la commission est présidée par l'APW qui a fait des tentatives auprès des 67 familles qui s'opposent au passage, donc, on a reçu un refus catégorique. Mais, nous ne baissons pas les bras. Nous sommes en train de revoir avec le nouveau chef de daïra installé au niveau de Beni Douala et de celui de Ouacif, pour essayer encore une fois, de trouver une solution à ce problème très épineux sur toute la zone sud parce que, de ce réseau, dépend l'alimentation en gaz naturel de Beni Zemenzer dont le réseau est terminé et est sous pression, l'alimentation d'Ait Abdelmoumène, Cheurfa, Ait Mesbah, Ait Mahmoud, Taguemount Oukerrouch, Taguemount Iédjdid, tous programmés dans les programmes retenus au niveau de la wilaya. Je vous remercie.

Pour votre information, M DERRIDJ, l'opposition se situe au niveau du piquage. Nous avons dans la stratégie, le raccordement en gaz naturel de la wilaya, versant sud. Nous devons créer un réseau à partir de celui qui relie Boghni aux Ouadhias et le seul, je dis le seul point de passage que le bureau d'étude a repéré buttera sur des oppositions y compris, le reste des 37 kms jusqu'à la limite de Beni Douala. C'est des citoyens du village Cheurfa. Donc, ça, concerne Beni Douala.

M BOUDJEMAA a posé la question sur le raccordement d'Ait Touddert, je réponds que ces localités sont programmées dans le programme spécial et les plans ont été établis et transmis à la SONELGAZ pour l'étude de raccordement du réseau de distribution. L'appel d'offre sortira dans un cadre national pris en charge par SONELGAZ engineering donc, pour la question de temps, cela dépend des appels d'offres de la SONELGAZ qui sont nationaux.

Timizart : la question qui est posée est quels sont les villages qui sont concernés par le raccordement ? Pour le raccordement de Timizart, il se fera à partir du site de renforcement de 16 pouces qui est réalisé. C'est-à-dire, qu'il se fera un piquage sur ce réseau non seulement pour Timizart mais aussi, pour Sidi Namane, Makouda, Boudjima et Aghrib et le restant du versant nord.

Donc, Timizart, dans un premier temps, c'est le chef lieu bien sûr et qui se répandra par extension prévue dans nos programmes.

Tizi-Rached : pour répondre à la question, je dirai que j'ai reçu pas mal d'intervenants pour ces localités ; à toutes et à tous qui sont là, vous aurez la même réponse à savoir qu'initialement, ils ne sont pas programmés et qu'on va les programmer et ils sont programmés et sont en tête de liste des localités retenues au niveau du programme.

M ZIAT a posé le problème du reste du centre de Ouled Mériem de Tizi-Gheniff. Je vous informe que pour le centre de Ouled Mériem, nous avons réalisé 653 branchements et il nous reste une dizaine de branchements. Nous avons fait plusieurs sorties conjointes : APC-SONELGAZ-DMI et nous avons relevé des contraintes techniques qu'il fallait régler à savoir : au niveau des habitations Amrouche : il y'a 4 foyers, le dallage de la piste pour raccorder car, faute de ce dallage, donc, les pluies feront dévoiler le réseau transport. Donc, c'est un dallage de protection sur 620 mètres. L'APC s'est engagée à le réaliser et qu'il n'est pas encore réalisé.

Il y'a aussi, les habitations BELKACEM Ali, il faut un dallage aussi. Donc, c'est une contrainte technique que l'APC doit lever par la réalisation des dallages pour faire passer le réseau et le sécuriser. Le gaz, je m'excuse de le dire, ce n'est pas de l'eau et il faudra des techniques et des normes qu'il faudra respecter.

La question de M DAHMANE concerne l'électricité : est ce qu'il y'a quelque chose qui est réalisé au niveau de Boghni ? Donc, je dirai que récemment, nous avons réalisé 2 centre : AIT ALI et TENERIE et nous avons recensé pour le programme futur : AIT CHALAL et BENI KOUFI, Cité CHOUHADAS, lotissement TICHOUACH et AZAGHARAS. Donc, ils sont recensés et sont pris en considération dans la tranche, in chaa Allah, 2009.

Voilà grosso modo en ce qui concerne l'énergie et pour répondre, M Le Wali, sur les zones d'activités, je dirai que la mise à niveau des zones d'activités sur les 17 que compte la wilaya de Tizi-Ouzou, 5 sont engagées : MEKLA – BOGHNI- TALA ATHMANE – DBKHEDDA et AZEFFOUN pour un montant de 34 Milliards et où un début a été réalisé. Ce projet concerne les zones d'activités : FREHA où, le bureau d'étude a été désigné par le Ministère de l'Industrie, les travaux seront réalisés pour un montant de 20 milliards et toutes les utilités seront réalisées au niveau de cette zone.

M BRAHIMI RABAH :

S'il vous plaît, M Le Wali, M Le Président, c'est juste un éclairage par rapport au passage du gaz de ville de Tizi N' Tléta vers Beni Douala. Donc, j'ai eu à intervenir sur place avec M BOUDJEMAA pour éviter certaines interprétations peut être hâtives et précipitées. Nous avons été voir sur place avec les citoyens concernés, je vous assure qu'ils n'étaient pas bien informés de ce projet là. Il a fallu l'intervention de M OUCHALLAL qui représentait donc, la DMI pour donner plus de clarifications et d'éclairages sur ce passage là du gaz. Nous nous sommes bien sûr, retrouvés en face des gens qui s'opposaient pour des raisons que je juge et considère objectives et que, nous allons prendre en considération en tant qu'élus et l'administration de l'autre côté.

Il y'a d'autres qui s'opposent pour des raisons non exprimées et peut être, il y'a du caché mais, je vous rassure que nous n'allons pas abdiquer, que nous n'allons pas lâcher, nous allons suivre ce projet là parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'alimenter Beni Douala, c'est un projet donc, d'envergure régionale.

Je fais appel à mes camarades qui peuvent apporter un plus de me rejoindre, nous allons régler le problème, petit à petit sans qu'on aille dans la précipitation et je vous remercie, M Le Wali.

M LE WALI :

Merci. Le Directeur de l'Education, allez y prenez la parole.

M LE DIRECTEUR DE L'EDUCATION : (Intervention faite en langue nationale – Traduction)

Au nom de Dieu Le Clément Le Miséricordieux.
M Le Wali,
M Le Président de l' APW,
Honorable assistance,
Je vous salue.

Je commencerai par la préoccupation de M FERHAT qui concerne la préoccupation des parents d'élèves au sujet de la cantine de Mékla. Cette cantine, il disait qu'elle était fermée depuis 15 ans et elle est squattée. Donc, il y'a deux problèmes. Pour le problème des squatteurs, nous allons voir avec M Le Chef de daïra. On engage la procédure et on verra après l'état des lieux si cela nécessite une réhabilitation ou pas.

Depuis début Janvier 2008 à ce jour, nous avons ouvert une cinquantaine de cantines et nous comptons ouvrir d'ici fin décembre plus de 15 autres cantines et je crois qu'en une

année ouvrir 60 cantines scolaires cela ne s'est jamais passé en 15 ans, çà, c'est ma première remarque.

Le deuxième point concernera la préoccupation de M BRAHIMI au sujet du transport de fonds par les gestionnaires, effectivement, il y'a des difficultés concernant ces fonds notamment au niveau de certaines localités que vous connaissez ce qui se passe.

Je vais vous répondre directement et avec votre permission M Le Wali, vous connaissez le problème et comment çà se passe. Nous, de toute façon, nous nous sommes réunis avec les gestionnaires et les intendants, et j'informe votre Auguste assemblée que 97% des bénéficiaires ont été déjà couverts malgré les difficultés. Sur 111 000, 98 000 ont été couverts donc, il nous reste pas beaucoup pour l'assainissement total.

En ce qui concerne les sortants des grandes écoles notamment ceux, diplômés d'une licence des Beaux Arts, le concours, c'est réglé avec la fonction publique.

M LE WALI :

Il faut voir la spécificité du problème et comment cela s'est fait dans d'autres wilayas. L'inspecteur général étant chargé de voir avec Boumerdès comment eux, ils ont fait et vérifier ce qui se fait là bas et de toute manière, c'est permis pour eux et interdit pour nous ou quoi ?

Même pour les autres concours, j'ai reçu beaucoup de lettres de ceux qui sont concernés par les concours et parmi eux, j'ai relevé 5 qui étaient recevables. Ce sont des gens à qui on a donné des attestations de succès en attendant le diplôme et se sont vus refuser les dossiers au motif qu'il s'agit d'attestations. Pour ceux là, les dossiers vont être pris en considération. Donc, on va vérifier au niveau de Boumerdès et si, cela s'est fait dans une wilaya, cela doit se faire aussi dans notre wilaya, il n'y a aucune raison et que les choses soient claires ! Le dossier est pris en charge.

Le dossier concernant ceux des Beaux Arts, il a été déposé au niveau de l'APW et M Le Président nous l'a transmis et les gens qui ouvrent droit, le seront.

M LE PRESIDENT :

Si, vous permettez, je dois encore rajouter un élément qui me paraît important par rapport à cette histoire de la Fonction Publique au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Voilà un service qui échappe à toutes les lois, qui est au dessus de toutes les lois de la République et qui se place comme étant le Dieu unique, je m'excuse, si, l'expression vous paraît déplacée ou alors, si, vous la considérez comme un blasphème. C'est comme çà qu'il se considère, c'est une République indépendante des lois et des hommes qui dirigent ce pays ! Il s'ingère comme il veut dans tous les dossiers ayant trait aux fonctionnaires et ils sont même arrivés à arrêté des fonctionnaires après avoir été employés pendant deux ans, trois ans, quatre ans, sous prétexte que leur diplôme, ne répond pas aux normes.

Alors que dans un premier temps, ces personnes ont eu le visa de la Fonction Publique ! Pour des raisons inavouées et inavouables, tous les concours qui se passent dans cette wilaya, sont manipulés par cette fonction publique. Je tiens à le dire. C'est tout le monde qui le pense, je suis celui qui est plus confronté à ce problème puisque, je reçois quotidiennement des dizaines de citoyens désarmés, qui ne savent plus à quel saint se vouer y compris parmi les élus, dès qu'on me pose le problème de la Fonction Publique, je lève mes mains parce que les responsables de cette structure au niveau de la wilaya ne répondent même pas aux appels téléphoniques ! Merci.

M LE DIRECTEUR DE L'EDUCATION :

En ce qui concerne le problème posé par M YADDADENE, concernant Assi Youcef, le dossier est au niveau des Domaines parce qu'il y'a expropriation et par conséquent la procédure y afférente suit son cours.

En ce qui concerne M LAMRANI qui a posé le problème d'Ait Yahia Moussa par rapport au réservoir de gaz et de la batterie de cuisine, le problème est posé à M Le Ministre qui nous a donné des instructions dans ce cadre pour acquérir des batteries de cuisines au niveau de BEDJAIA mais, l'entreprise ENAPAT en question est dissoute. Nous avons fait une commande de 18 batteries que nous n'avons pu acquérir à son niveau donc, elle s'est désistée. Nous avons donc, lancé une consultation pour les acquérir d'ailleurs.

Cela ne nous a pas empêché d'ouvrir ce lycée dans des conditions normales et les élèves sont pris en charge par le Lycée Ali MELLAH de Draa-EI-Mizan en ce qui concerne la DP. Actuellement, un repas froid leur est servi à partir de ce lycée et nous pensons installer la batterie et la citerne à gaz d'ici la fin Novembre in chaa Allah et la situation va se normaliser avec l'aide de Dieu.

En ce qui concerne l'achèvement des structures, Nous avons donné la priorité, M Le Wali, à la préparation de la rentrée scolaire et à l'achèvement des travaux des structures qui ont une relation directe avec la scolarité des élèves tels que les labos et les ateliers au niveau de plusieurs CEM dont les labos et les ateliers ne sont pas achevés. Donc, l'effort a été concentré sur l'achèvement de ces structures pour scolariser les élèves au niveau de ces établissements. Nous avons fait en sorte que les élèves ne se retrouvent pas dehors à cause des labos ou des ateliers donc, nous avons agi par ordre de priorité.

Il y'a une élue qui a posé le problème de logement de fonction, nous allons voir ça aussi, avec M Le Chef de daïra pour engager la procédure. On va voir comment une enseignante a occupé le logement d'astreinte destiné à être occupé par le Directeur de l'établissement. Nous allons voir comment rendre ce logement à son destinataire quitte à engager la procédure réglementaire y afférente pour récupérer ce logement à son profit.

En ce qui concerne M ZIAT, il a posé la question sur le projet de réalisation d'un lycée à M'Kira, je lui dirai que M'kira constitue la priorité des priorités de M Le Wali en la matière. A chaque briefing, M'Kira est évoquée comme point noir parmi les sept points noirs de la wilaya en matière d'enseignement moyen. C'est une priorité des priorités. Les instructions qui nous sont données en même temps que la DLEP c'est d'accélérer les choses pour entamer les travaux. En ce qui concerne le lycée, c'est en cours et il n'y a aucun problème dans ce domaine.

En ce qui concerne la préoccupation de M BABAS au sujet de l'inscription d'un lycée pour Ain Zaouia, je lui répondrai que dans le cadre du plan 2009/2013, il n'y a pas que Ain Zaouia qui est proposée mais, 6 lycées à savoir : Ain Zaouia, Frikat, Imessouhal, Azeffoun, etc.

En ce qui concerne la DP de Boghni, elle est en consultation car, comme vous le savez, la DLEP avec son plan de charge important et le manque d'outils de réalisation, il lui est difficile de faire face mais, le projet est en cours quand même et les consultations sont lancées à cet effet.

Pour Tizi-Rached, vous connaissez le problème, c'est un problème d'assiette de terrain qui est à l'origine de ce retard, mais, ce projet est actuellement, dans sa phase finale et nous comptons le lancer, in chaa Allah, incessamment.

Il y'a aussi, le CEM de Tizi-Rached dont un des frères élus disait que depuis 1980, ce CEM n'a bénéficié d'aucun projet, je répondrai à ce frère que cet établissement a fait partie de nos priorités en matière de prise en charge de grosses réparations dans le cadre des intempéries 2007, c'est : 12 681 000 répartis comme suit :

- la clôture : c'est 1,10 milliards de Cts
- les caniveaux : c'est 251 000, 00 DA

- le chauffage : 2 430 000,00 DA

Donc, sur une cagnotte de 31 milliards dégagés pour ces réhabilitations, ce CEM à lui seul, a bénéficié de plus de 4% de ce programme, tout ça, pour vous dire que CEM a bénéficié de la priorité requise. Opération : 7623- 07-03 Merci, M Le Wali.

M LE DLEP :

Merci, M Le Wali.
M Le Président de l'APW,
Mesdames et Messieurs les élus,
Je vous salue.

Donc, en complément des informations qui ont été donnée par mon collègue, Le Directeur de l'éducation, je répondrai à la question qui a été posée par M DERRIDJ au sujet du branchement du Lycée de Beni Douala : les études d'exécution sont achevées, le cahier de charges vient d'être visé par la commission de wilaya et l'appel d'offres est déjà préparé pour être publié dans les tous prochains jours.

Donc, conformément aux instructions de M Le Wali, les cahiers de charges sont prêts, les entreprises peuvent les retirer auprès des subdivisions de la DLEP et là, l'appel est donc, lancé à l'endroit des élus et particulièrement, à l'ensemble des élus de l'APW et de Messieurs les Présidents d'APC qui sont sensibilisés pour sensibiliser l'ensemble des entreprises de la région pour la prise en charge de ces programmes pour éviter les infructuosités qu'a déjà signalées mon collègue, Le Directeur de l'éducation.

En ce qui concerne la question posée par M AOUDJ en ce qui concerne les 18 et 32 logements LSP, donc, là, j'informe M AOUDJ que la deuxième mise en demeure a été notifiée par les Domaines au promoteur et ceci donc, permettra à la direction des domaines de lancer la procédure judiciaire de non achèvement des travaux. Donc, le dossier est confié à la Direction des Domaines.

Quant au retard accusé dans la procédure administrative, là, cela ne relève pas d'une négligence quelconque mais, cela est dû à une tentative de concilier les deux parties : les bénéficiaires et le promoteur et ce, dans le seul but, c'est la réussite du projet. Les deux parties ont campé sur leurs positions, la procédure judiciaire va être lancée par les services des domaines.

En ce qui concerne la question posée par M YADDADENE, donc, le DE vient de répondre. Donc, l'acte d'acquisition pour la base 6 est établi, il a été soumis à la signature de M Le DE.

Pour le lancement des travaux, suite au désistement des entreprises retenues, un appel d'offres a été lancé et vient de paraître. Donc, la même chose, l'ensemble des parties concernées sont sensibilisées pour que les entreprises de la région de Boghni puissent soumissionner et pour pouvoir prendre en charge la réalisation de cet équipement.

Pour le Lycée de Oued Ksari donc, comme l'a dit M Le DE, le problème de la citerne est réglé avec NAFTAL. M Le Chef de daïra, établit l'autorisation d'exploitation, nous avons donc, saisi l'entreprise qui doit installer la citerne et la citerne est prête. Pour la partie cuisines, M Le DE a donné des éclaircissements et donc, en plus des priorités dont a parlé M Le DE, la priorité pour nous aussi, c'est la réalisation des blocs sanitaires.

Donc, ce qui a été arrêté lors du briefing avec M Le Wali, effectivement, M Le Chef de daïra de Draa-El-Mizan, nous a transmis une fiche technique pour la prise en charge de ces logements d'astreinte et nous allons les prendre en charge in chaa Allah dans la mesure où on dégagera un reliquat sur les programmes de réhabilitation.

Pour le Dr MSELA concernant le CEM Sud, le mur de clôture est pris en charge. Le mur de clôture menaçant effondrement, est pris en charge, une consultation est lancée à cet effet.

Pour le CEM de M'Kira, l'avis d'appel d'offres relancé, a paru le 08.11.2008 et jusqu'à aujourd'hui, plus de 8 cahiers de charges ont été retirés au niveau de la subdivision de Tizi Gheniff.

Pour la base 7 de Boghni. Donc, pour la DP, M Le DE a donné la réponse. Donc, c'est l'entreprise GIPRECOM qui a été donc, retenue pour la réalisation de cet DP. Effectivement, nous reconnaissons qu'il y'a eu un ralenti dans la réalisation des travaux eu égard aux difficultés financières qu'avait rencontrées cette entreprise mais, que nous venons de régler : soit, elle reprend les travaux sérieusement sinon, une consultation a été lancée pour pouvoir la remplacer.

Pour le CEM de Tizi N'Tléta. Donc, effectivement, il y'a eu 4 actions qui ont été retenues dans le cadre des réhabilitations : le bloc sanitaire, la remise en état de la clôture pour 187 millions, l'étanchéité du bloc pédagogique qui est terminé à 100% et la réalisation de la bâche à eau. Ceux sont des actions ,prioritaires qui ont été retenues par la Direction de l'éducation.

Pour le lycée de Tizi-Rached, donc, les études d'exécution sont achevées, les arrêtés d'expropriations sont en cours de publication.

Pour la DP de Tala Amara, c'est une opération donc, identifiée en 2007, inscrite en 2008, là donc, les études sont achevées comme vous l'avez souligné, l'appel d'offres a été lancé, l'entreprise a été retenue mais, nous avons l'écart donc, pour son inscription et nous sommes en train de régler le problème avec M Le DPAT parce qu'il faut un rapport justificatif pour expliquer l'écart entre l'AP et le montant de l'offre de l'entreprise parce que nous réalisons au niveau de Tala Amara sur une assiette dont le sol des fondations est de très mauvaise qualité et nous sommes obligés d'aller en profondeur.

Je terminerai en remerciant M Akli BENMEDJBER pour les remarques qui ont été formulées donc, par lui au sujet de la qualité. Je lui dirai qu'elles sont toujours les bienvenues. Nous avons pris acte et nous veillerons à ce qu'un saut qualitatif soit fait sur l'ensemble des programmes dont nous avons la charge. Merci.

M LE PRESIDENT :

M Le Wali, si, me le permettez, je vais apporter à M Le DLEP, un complément d'information sur le problème des logements LSP 18 et 32 logements d'Illoula :

J'ai reçu moi même l'entrepreneur en charge de ce projet qui m'a répondu tout de go : jamais ces souscripteurs n'auront leurs logements, clairement et simplement !

Je crois savoir aussi, que jusqu'à hier, le dossier est toujours entre les mains d'un des chefs de services des Domaines puisque, le Chef de Bureau a affirmé aux souscripteurs à travers la délégation qui lui a rendu visite hier : « que c'est le chef de service en personne qui m'a ordonné de ne pas l'envoyer et de le laisser en instance ». Et, e conflit est vieux comme le monde et il ne date pas de deux ou trois semaines.

M LE WALI :

Bon, écoutez, ce problème là, ça nous donne à réfléchir pour les années à venir. Le problème de ce dossier, exactement, j'ai décidé de visiter le chantier lors de mes premières sorties en 2006 ou 2007, si, je ne me trompe pas, en pensant que l'acte n'était pas encore attribué au promoteur. Donc, si l'acte n'est pas délivré donc, on peut confier ça à l'agence foncière pour qu'elle termine le projet. Malheureusement, malheureusement, le promoteur est

détenteur de l'acte de propriété. Donc, la seule voie, c'est la voie de justice et on sait pertinemment que cela va prendre du temps. C'est pour ça que nous avons laissé le temps nécessaire pour la discussion et la négociation et pouvoir trouver un terrain d'entente pour régler le problème définitivement.

Malheureusement, l'entrepreneur, n'a rien voulu savoir donc, (interpellant M Le Directeur des Domaines sur la question) : Le Directeur des Domaines, où en est la procédure judiciaire ? Allez y prenez la parole.

M LE DIRECTEUR DES DOMAINES :

(Notes –K7 inaudible)

Pour engager une procédure judiciaire, il fallait suivre les voies réglementaires pour la constitution du dossier à savoir : que nous avons demandé les deux mises en demeure d'usage, le PV de non conciliation. Une fois, nous avons ces documents là, nous avons introduit cette action en justice et c'est la justice, elle-même, qui nous a demandé ces documents. Donc, il n'y a ni, chef de service qui a ordonné ou quoi que ce soit et c'est moi-même et personnellement qui me suis occupé de ce dossier par instruction de M Le Ministre.

M LE WALI :

Très bien ! Le Directeur de la santé, allez y, vous avez la parole.

M LE DIRECTEUR DE LA SANTE ET DE LA POPULATION :

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, je commencerai par M HADJ SAID qui a soulevé le problème du fonctionnement de la clinique SBIHI et le manque de gynécologues au niveau de cet établissement.

Donc, beaucoup d'efforts ont été faits pour améliorer la prise en charge des parturientes de la wilaya et des wilayas limitrophes.

Actuellement, la clinique SBIHI dispose de 2 gynécologues, 4 anesthésistes, 1 réanimateur et d'un pédiatre. Afin de soulager les deux gynécologues, la décision de faire participer les gynécologues des hôpitaux périphériques a été prise. Ils sont au nombre de 4. Ces derniers ne participent qu'aux cas au niveau de la clinique SBIHI. Cela ne veut pas dire que c'est suffisant, le volume de travail est important, le nombre de parturientes aussi, est élevé.

Deux actions donc, ont été menées par la direction de la santé : donc, on a demandé à la tutelle de nous doter d'autres gynécologues et une autre, nous avons proposé au Ministre de la santé de faire participer au moins, provisoirement, les hospitalo-universitaires à la garde au niveau de SBIHI. J'attends, M Le Wali, donc, leur accord pour pouvoir réunir l'ensemble des concernés : le Directeur Général du CHU, la Directrice de l'EHS SBIHI et moi-même donc, je n'attends que le feu vert du Ministère de la santé.

Si, vous permettez aussi, M Le Wali, je sollicite votre aide pour que je puisse faire aboutir cette proposition.

M LE WALI :

Il n'y a pas de problème. Moi, cette clinique, je l'ai visitée. On a mis les moyens pour la mettre à niveau. On a réussi à avoir une coopération en matière d'approvisionnement en alimentation car, je l'ai visitée et je l'ai trouvée dans un état vraiment ...

Maintenant, pour le service de garde, moi, je ne suis pas spécialiste mais, si, on réalise cette structure, il faut qu'elle serve notamment, les accouchements. Comme elle ne reçoit pas uniquement la wilaya de Tizi-Ouzou, elle reçoit en même temps la wilaya de Bouira, Bedjaia et Boumerdès.

Donc, il faut, c'est impératif, qu'il y ait les moyens. Voyez avec le Ministère s'il faut impliquer Maîtres Assistants, on va les impliquer. Cà, c'est un problème, logiquement, de conscience professionnelle.

M HADJ SAID NACER :

S'il vous plaît par rapport à ce point précis, c'est un problème qui date depuis longtemps. Tout le monde le connaît, moi-même avec la commission sociale et santé, on s'est déplacé à deux reprises pour discuter avec le DSP de ce problème, il s'agit d'un problème d'incompatibilité d'humeur. C'est-à-dire qu'il est inadmissible qu'il y'ait 5 Maîtres Assistants qui ne veulent pas, pour des raisons qu'on ne sait pas, parce que, en ma qualité d'élu, je ne sais pas pour quelle raison, je sais qu'ils ne travaillent pas, ils ne font pas de garde. Et, actuellement, si, M Le DSP, c'est que, on peut faire appel, encore, pour ramener autant de gynécologues que vous voulez même les gynécologues qui sortent actuellement au niveau du CHU d'Alger, refusent de rejoindre la clinique SBIHI, la Wilaya de Tizi-Ouzou, pour le volume de travail inacceptable et inadmissible humainement et même scientifiquement dangereux du moment, un médecin qui fait 6 jusqu'à 10 césariennes par jour, au bout d'un mois, deux mois ou trois mois, ils craquent ! Et pour ceux qui sont à Alger ou ailleurs, ils ne peuvent descendre car, ils ont une peur bleue pour venir dans cette clinique parce qu'il n'y a pas les conditions, voilà ! Alors que, nous disposons d'un potentiel de 5 Maîtres Assistants et je le répète encore, ce n'est pas uniquement, par le fait de gens qui nous viennent de Bédjaïa, Bouira, Boumerdès et de Tizi-Ouzou, etc.

Mais, il y' a aussi, la formation. Nous avons des Résidents et actuellement, nous avons 5 ou 6 Résidents qui sont livrés à eux même. Quels Résidents dont nous disposons ? Il y'a des médecins internes, externes, il y'a ce volet formation aussi ! Voilà pourquoi ils ne veulent pas venir travailler, voilà pourquoi ! Merci.

M LE DIRECTEUR DE LA SANTE ET DE LA POPULATION :

Donc, M Le Wali, le diagnostic, il est fait, on connaît un peu la source du problème. C'est-à-dire que j'ai étudié avec mes collègues de l'APW à plusieurs reprises la gestion de la clinique SBIHI, donc, juste après, je vais vous saisir, M Le Wali, à travers un rapport détaillé sur la situation.

En ce qui concerne M BELABBAS qui a soulevé un problème d'un charlatan, donc, je vais vous demander de me donner l'adresse pour envoyer des médecins inspecteurs pour nous éclairer sur ce point de médecin qui travaille d'une manière illégale.

M LE PRESIDENT :

Bon, si, vous permettez pour qu'il n'y ait pas d'amalgame, il ne s'agit pas d'un médecin, il s'agit de quelqu'un qui se considère comme herboriste et qui fait un affiche public pour dire que je guéris telle ou telle maladie. Il ne s'agit pas d'un médecin de formation qui s'est installé.

M LE WALI :

Je vais répondre tout à l'heure. Allez y, répondez sur l'extension de l'hôpital de Tizirt.

**M LE DIRECTEUR DE LA SANTE
ET DE LA POPULATION :**

Donc, je voudrai ajouter pour la polyclinique de Beni Douala pour une ambulance donc, pour cette clinique, on n'a mis pratiquement le paquet pour cette structure soit, pour la mise à niveau ou l'aménagement soit, pour l'acquisition d'équipements et pour l'ambulance. Cette clinique est effectivement dans un état un petit peu vétuste, elle est ancienne. Elle figure parmi nos priorités et à chaque fois que nous aurons un programme d'acquisition d'ambulances, nous verrons la possibilité de doter cette polyclinique.

M BRAHIMI a soulevé le problème des champignons. Effectivement, il y'a eu trois cas d'intoxication à Ait Touddert et heureusement pour nous ce sont de petites quantités donc, ce n'était pas des champignons toxiques, les trois victimes ont reçu les soins qu'il faut et sont rentrés chez eux.

M TIROUCHE a soulevé le problème de l'extension de l'hôpital de Tizirt. Je rassure donc, M TIROUCHE, l'opération a été inscrite et la procédure donc, de lancement des travaux sera engagée incessamment.

Le manque de moyens au niveau des EPSP. La mise à niveau de ces structures donc, suite à notre demande et à la demande de M Le Wali, des opérations sont inscrites aussi, pour mettre à niveau les structures extra hospitalières. Il s'agit donc, des aménagements des structures légères pour un montant de : 192 500 000,00 DA et acquisition des équipements pour les structures légères aussi, pour un montant de 86 Millions de DA.

Donc, au niveau de l'extension de l'hôpital de Boghni, les travaux sont en train d'être réalisés conformément au marché, les délais sont respectés et juste après l'achèvement et la réception des travaux, le problème des urgences sera réglé au niveau de Boghni.

En ce qui concerne la DAT et la PMI qui se trouvent dans un même service, c'est un problème d'organisation au niveau de l'EPSP donc, la concernée par ce programme va être convoquée pour voir, vraiment, s'il y'a un problème de fonctionnement au niveau de ces deux structures. Pour répondre un peu à la préoccupation de M YADDADENE, ce service anti-tuberculeux à proximité de la PMI, cela ne veut pas dire qu'il peut y avoir contagion. Les mesures préventives conformément à la réglementation ont été respectées et seront toujours respectées.

En ce qui concerne Timizart, M DJOUADI a posé le problème de garde au niveau de la structure de Timizart, je rassure aussi, M DJOUADI, on a eu dernièrement des postes budgétaires pour le recrutement de médecins généralistes et dès que les plans de gestion vont être visés par la Fonction Publique donc, on va mettre le paquet non seulement au niveau de Timizart mais, pratiquement au niveau des zones enclavées et là où il y'a un manque, là où il y'a une insuffisance, pour créer une garde au moins avec 4 ou 5 médecins pour qu'il y'ait une rotation. C'est-à-dire qu'il ne faudrait pas que la structure ferme. C'est la raison pour laquelle, on a besoin, actuellement, de médecins. La wilaya a donc, bénéficié de 74 postes budgétaires pour l'année 2008.

M BABAS a soulevé aussi, le problème, toujours au niveau de l'EPSP de Boghni, des vacataires. Effectivement, MLe Wali, c'est un problème qui a surgi à la dernière minute. Toujours, sur instructions de la Fonction Publique, c'est un problème qui touche, actuellement et pratiquement, une trentaine de vacataires, j'ai été obligé de les suspendre sinon, le plan de gestion ne va pas être visé. Donc, le problème, pratiquement, M Le Wali, je préfère vous soulever le problème juste après, pour trouver une solution aux vacataires parce qu'il faut la budgétisation de ces postes alors que nous sommes en fin d'année, ces travailleurs, il y'a un besoin, on a besoin de ces OP mais, malheureusement, ce cas se pose avec acuité et je sollicite aussi, votre intervention, M Le Wali, pour trouver une solution aux vacataires.

M MSELA a soulevé donc, 3 préoccupations : le projet de l'hôpital des Ouadhias, je le rassure donc, il a été inscrit, le choix de terrain a été fait et même le cahier des charges a été déjà élaboré et l'étude du marché est au niveau de la commission des marchés de la wilaya.

En ce qui concerne la polyclinique de DBKhedda et l'hôpital de jour, je rassure aussi, le Dr MSELA que c'est pris en charge. Il y'a eu donc, la notification de l'opération de mise à niveau et la création de l'hôpital de jour. Cela va se faire donc, la procédure est en cours.

En ce qui concerne l'hôpital d'Azeffoun, il y'a donc, un effort qui se fait actuellement : l'hôpital est en voie d'achèvement, l'opération d'équipement de cet hôpital est en cours et pour ne pas donner un échec c'est au premier semestre 2009 qu'on va l'inaugurer et le mettre en service au plus tard, le dernier semestre 2009, voilà la date que je peux donner et je vous remercie, M Le Wali et chers collègues.

M LE DIRECTEUR DE L'HYDRAULIQUE :

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Chers collègues,
Bonjour.

Donc, comme vous l'avez si bien dit, si on doit comparer les efforts consentis et les réalisations, on dira, peut être, qu'on a travaillé.

M TIROUCHE a parlé de Makouda et Boudjima. Donc, on a confié à une entreprise les conduites, malheureusement, il n'y a que ANABIB qui fournit le matériel et accuse un retard mais, c'est programmé et une fois, l'entreprise démarre, elle va rattraper le retard dans les travaux.

Pour les retenues collinaires donc, M TIROUCHE, il faudrait que les agriculteurs se constituent en syndicat d'agriculteurs pour pouvoir gérer ça. L'administration donc, ne peut pas gérer ces retenues collinaires.

M BOUDJEMAA a parlé de la protection du barrage, oui, nous avons proposé plusieurs stations d'épuration à savoir pour les localités les plus proches du barrage à savoir : Beni Douala, Larbaa Nath Iraten, Ouadhias jusqu'à terminer la protection du barrage puisque l'étude est terminée.

Madame MOULA, a parlé du village Yahia de Tirmatine, donc, on va voir sur les reliquats si, on peut prendre en charge et voir si, l'étude existe aussi.

M HAROUN a parlé de l'autoroute. D'abord, ce n'est pas 100 mètres qu'on a exproprié, on a difficilement exproprié 25 mètres. Donc, mon collègue des travaux publics, de mon point de vue, effectivement, cela va être peut être utile surtout pour les populations de Draa-EI-Mizan et régler un peu tous les problèmes des propriétaires terriens qui sont sur l'axe.

M LE WALI :

De toute façon l'autoroute existe. Elle va de Draa Ben Khedda en passant par Draa-EI-Mizan et rejoindre l'autoroute Est-Ouest. Elle est programmée, le tracé est fait et la procédure suit son cours normal.

Pour les expropriés du barrage de Souk N'Tléta, allez-y M ABBAS.

M LE DIRECTEUR DE L'HYDRAULIQUE :

M Le Wali, pas plus loin qu'hier, j'ai demandé au Directeur de l'ANB d'installer une cellule sur le site du barrage, il y'a une Direction qui est là bas. Donc, il y'aura des juristes qui vont gérer ces dossiers et il a promis qu'à partir de samedi, une équipe sera sur place parce qu'effectivement, les gens viennent à la DRAG, viennent aux Domaines donc, il y'aura une cellule qui sera installée au niveau de l'ANB pour toutes les modifications et le suivi de tout ce qui a trait.

M LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

Merci, M Le Wali,
M Le Président de l'APW,
Honorable assistance,
Je vous salue.

Donc, concernant les travaux publics, nous sommes concernés par 4 questions bien précises.

Je commence par MME MOULA qui a demandé la prise en charge de la piste de Yahia. Donc, on va l'examiner et essayer de la prendre en charge dans le cadre des futurs programmes.

L'autre question concerne la dégradation de la route de Boumahni. L'entreprise qui a réalisé ces travaux a déposé son bilan. Donc, il y'a eu résiliation du marché. La caution lui a été retenue donc, on va essayer de prendre en charge sur le budget de la réparation.

Pour la route Beni-Douala,- Ait Mahmoud, il n'ya pas donc, d'abandon, c'est nos qui avons demandé à l'entreprise de s'arrêter pour mauvaise qualité des travaux. Donc l'entreprise a été mise en demeure et va donc, reprendre les travaux dans les prochains jours.

Concernant l'autoroute, le long du passage de la conduite, le tracé n'est pas arrêté à 100% mais, le couloir est bien défini. Donc, on va voir ça. C'est une bonne idée qu'il y'ait une route mais, pas sur tout le couloir de la conduite car il y'a des normes à respecter et on va voir la faisabilité avec l'hydraulique car cela relève du domaine ou du secteur. C'est eux qui ont réalisé le passage des canalisations. Je vous remercie.

M LE DIRECTEUR DES SERVICES AGRICOLES :

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Je vous salue.

J'ai noté deux préoccupations. La première concerne la politique agricole du pays. Il faut un peu parler du programme national de développement agricole. Donc, à partir de 2000, afin de relancer ce secteur par des investissements importants, les différents programmes mis en œuvre au niveau de la wilaya ont permis quand même une augmentation de la ressource en sols : la SAU est passée de 94 000 Ha à 99 000 Ha, soit 5% d'augmentation. C'est important.

L'augmentation du potentiel arboricole a évolué de 42 000 Ha à 46 000 Ha soit 4000 Ha de plantations, c'est aussi important et la production importante de la production laitière.

A travers un constat général qui a été fait, l'importation de produits agroalimentaires qui s'élevait à ce jour, c'est-à-dire 2008 c'est 5, 65 milliards de dollars et par rapport l'année dernière : 3,80 milliards de dollars et il faut préciser qu'en terme de quantités, c'est moindre parce que les céréales ont augmentée, la poudre de lait aussi, sur le marché mondial. Donc, en terme de quantités, l'Algérie a importé moins en céréales et en lait.

Donc, je vais vous parler de la politique qu'on va mener pour 2009 dans le cadre du renouveau agricole, elle sera traduite par les contrats de performance. Les différents soutiens seront axés beaucoup plus vers l'aval de la production pour valoriser les investissements qui sont déjà réalisés de 2000 à 2006. Ça, c'est en ce qui concerne M AOUICHE et en ce qui concerne M TIROUCHE, il a parlé de la mise en valeur des terres par le billet de la concession. Là, il s'agit du périmètre de MAKOUA dont la gestion est confiée à la Générale des Concessions Agricoles.

Au lancement de cette entreprise, elle a eu des difficultés au niveau national et c'est pour un peu cette raison qu'elle a eu un retard dans cette réalisation. Il y'a d'autres facteurs, c'est l'opposition des propriétaires eux même.

Bon, à cet effet, la DSA a quand même intervenu et procédé à la restructuration pour éviter les oppositions et favoriser beaucoup plus les investissements structurants tels que le désenclavement, le captage sources, la réalisation des puits au détriment bien sûr des plantations. Alors ? on a vu des plantations où des gens veillent sur leur entretien, elle donnent de bons fruits et dans d'autres, les gens ne se sont pas investis.

Le troisième point, mon collègue de l'hydraulique a répondu en ce qui concerne la gestion des retenues collinaires. Ce sont des agriculteurs qui s'organisent en syndicat, ils ont leur profession, ils ont la chambre de l'agriculture, il y'a un texte réglementaire sur la concession de ces ouvrages hydrauliques. Je vous remercie.

MME LA DIRECTRICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Merci, M Le Wali,
Merci, M Le Président de l'APW,
Bonjour Honorable assistance.

La question qui a été posée concernant la formation professionnelle et concernant le CFPA de Ouacif, posée par M BOUDJEMAA. Donc, je tranquillise M L'Elu. Donc, mis en fonctionnement depuis l'année dernière. Donc, il y'a eu 4 sections qui ont été formées dont 1 section de maçonnerie de 40 stagiaires sorties le 4 juin 2008.

Actuellement, il y'a une opération de recrutement de 25 postes de formateurs dont le profil et je cite donc, comme exemple, le tourisme, le béton armé et aussi, de cuisine.

Aujourd'hui même, il y'a le déroulement d'un examen de Directeurs au niveau national donc, prochainement, in chaa Allah, il y'aura un directeur pour le CFPA de Ouacif qui va être installé vers le mois de Décembre.

Il y'a aussi, l'équipement du CFPA. Il y'a des équipements du Ministère dont on a reçu déjà deux équipements et d'autres qui vont arriver durant le premier trimestre 2009. Néanmoins, donc, d'autres sections verront le jour au niveau de ce CFPA et qui va atteindre in chaa Allah à la prochaine rentrée en février, la vitesse de croisière.

Sinon pour la section de propreté, je dirai donc, à M DJOUADI qu'il existe une section de protection de l'environnement, d'une formation de niveau 7. Donc, dans l'environnement des sections ont été déjà formées, d'autres sont en cours de formation au niveau du CFPA de Tadmit, sur la route donc, d'Alger. Et d'autres au niveau du CFPA de Mechtras et on peut ouvrir d'autres sections, c'est-à-dire dans un cadre conventionnel au niveau de certaines APC mais, on souhaiterait qu'il y'ait un recrutement qui va suivre tel qu'il a été fait l'année dernière en formant une section de cantonniers et qui ont été, par la suite, recrutés.

Concernant donc, le CFPA de Ain El Hammam, cette histoire donc, de 4 logements, il y'avait au début donc, le mauvais sol, puis, il y'a eu des câbles qui ont été trouvés et finalement, l'étude a été refaite pour construire en hauteur R+3. Donc, on a entamé les travaux et il y'a eu

donc, une résiliation et actuellement, il y'a une consultation en cours et in chaa Allah, les travaux vont démarrer. Néanmoins, l'encadrement y habite : le Directeur, le surveillant général. Je vous remercie.

M LE DIRECTEUR DU TOURISME :

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Mesdames et Messieurs,
Bonjour.

Pour répondre à la préoccupation de M AOUDJ, nous partageons entièrement votre souci, nous l'avons discuté à maintes reprises et nous ne cessons pas de rappeler l'ANDT à remplir ses engagements à chaque fois que l'occasion se présente.

En ce qui concerne la ZET de Sidi Khelifa : la prise en charge des aménagements de la ZET de Sidi khelifa, butte sur la prise de possession des terrains par l'ANDT. Une procédure juridique a été faite, Il reste l'application du droit de préemption par l'ANDT sur ces terrains.

A souligner que nous avons toutes les natures juridiques possibles à l'intérieur de cette ZET, ce qui complique un petit peu la tâche, les procédures juridiques étant différentes selon la nature juridique des terrains.

Toujours est il, nous ne cessons de harceler, le mot n'est pas fort, l'ANDT pour qu'elle remplisse ses engagements pour la ZET de Sidi Khelifa qui est la plus avancée.

Pour la deuxième ZET qui a fait l'objet d'étude et qui est celle du Caroubier à Azeffoun, à titre d'information, nous sommes toujours à la phase 5 , il reste quelques réserves de forme à lever. Sur notre insistance, l'ANDT a engagé une convention avec le BET berto DE Tizi-Ouzou qui a été chargé donc, de lever ces dernières réserves et de proposer donc, l'approbation pour la wilaya, par le conseil de wilaya, qui est la procédure réglementaire et là, je pense qu'on aura pas de grandes complications en matière de droit de préemption car, la majeure partie des terrains pour ne pas dire la totalité des terrains qui reste fait partie du domaine privé de l'Etat.

Nous continuerons, de notre part, à harceler l'ANDT jusqu'à la prise de possession de ces terrains et d'engager les aménagements. Merci.

M LE CONSERVATEUR DES FORETS :

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Azzoul fellawen

Donc, demain matin, à 10H, il va y avoir une séance de travail avec les spécialistes du champignon. Donc, il y'a une première matière qui est disponible et il nous restera qu'à conforter nos vœux.

Maintenant, pour la question qui a été posée par M AOUDJ, autorisation et de l'autre côté, nous avons un certain litige. Ceci m'amène à rappeler certains éléments de loi 84-12 portant régime général des forêts notamment l'article 13, les articles 15 et 16.

Donc,

Article 13 : sont versées dans le domaine forestier, les forêts, les terres à vocation forestières appartenant à l'Etat et aux collectivités locales, établissements et organismes publics. Les zones de formations forestières appartenant à l'Etat ou aux collectivités locales et les établissements et organismes publics.

Article 15 : la protection du patrimoine forestier et des conditions de son développement, il est du devoir de chacun de contribuer à sa sauvegarde.

Le dernier article que je voudrai citer c'est :

Article 16 : l'Etat prend toutes les mesures de protection pour assurer la pérennité du patrimoine forestier et le garantir contre toute atteinte et dégradation.

Ceci dit, pour la réponse, nous avons **l'article 24** qui traite des décharges donc : Les décharges dans le domaine forestier national sont ainsi qu'il est interdit l'abandon de tout autre objet susceptible de provoquer un incendie.

Toutefois, certaines décharges peuvent être autorisées par M Le Président de l'assemblée populaire communale, l'administration des forêts, préalablement consultée. L'application de ce présent article sera précisée par voie réglementaire. »

Nous avons donc, ces éléments de loi, nous avons une approche pour répondre à ce dernier souci.

Donc, nous avons deux points essentiels pour respecter un peu ces articles et pour nous permettre aussi, de respecter le besoin d'une population environnante.

Ces deux points sont liés à l'écologie humaine à savoir : le premier point : la préservation du patrimoine

Le deuxième point : le respect maximal des besoins de la population riveraine.

Donc, à chaque fois, on doit réfléchir un peu sur ces aspects là.

Pour le premier point, on doit savoir : est ce que ce territoire est affecté pour la protection ? Affecté pour la production avec des plans de production, des plans d'expansion ?

Le deuxième point est écologique : nous voyons est ce qu'il y'a un talvec à proximité ? Est-ce que ce talvec est à proximité d'une retenue d'eau ? Est-ce que nous avons un risque d'inflammabilité par rapport aux espèces qui existent ? Est-ce que nous avons un volume de végétation qui est important ? C'est, cet ensemble de données qui nous permettent de dire : Oui ou Non.

Je voudrai donner deux exemples frappants pratiquement enregistrés aujourd'hui, au niveau mondial :

Dépérissement d'une espèce propre au Maghreb. C'est le cèdre qui est en train de dépérir dans deux zones en Algérie. Nous avons le lac de Bérezma au niveau de Batna et au niveau du parc de théniet el had dans la région de Tissemsilt.

Quand, l'ensemble de ces aspects là est respecté, on essaie de trouver le juste milieu de façon à ce que la végétation ne soit pas trop touchée et que les gens puissent avoir un espace pour déposer les déchets.

Nous avons aussi, un décret, c'est le **décret 87-44 du 10 février 1987** relatif à la prévention des incendies dans le domaine forestier notamment son **article 15**.

Dans cet article : dans les décharges autorisées conformément à la législation en vigueur et situées à l'intérieur et jusqu'à 500 mètres du domaine forestier, le P APC, est tenu d'aménager un périmètre de sécurité et d'entourer le dépotoir d'une bande de protection d'une largeur de 50 mètres dépourvue en permanence de toute végétations et de toutes matières inflammables.

Alors, si, je prends l'ensemble des terrains que nous avons à notre niveau, les terrains, ne dépassent jamais les 150 mètres. Il y'a 100 mètres qui sont déjà pris en ceinture de sécurité. Voilà, M Le Wali.

M LE DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Concernant la question de M BOUDJEMAA, la subvention de l'Etat puisqu'elle tarde à venir, néanmoins, nous avons prévu une cagnotte pour ouvrir le CET prochainement.

Concernant la question de M HAROUN sur les décharges sauvages, nous avons un programme important qui pourra régler en grande partie le problème des décharges sauvages. Donc, si, on réalise ce programme qui est comme suit :

Ces 4 CET inter communaux : jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu le budget pour ces 4 CET inter communaux

Nous avons 12 décharges communales. On aura en 2009, 400 millions de dinars pour la réalisation de 5 décharges en amont du bassin versant pour préserver l'eau du barrage de Taksebt. Ces 5 décharges sont celles : Ait Mahmoud, Beni Zemenzer, Beni Aissi, Beni Douala et Beni Yenni et nous réaliserons également, 5 autres en PCD.

Nous avons déjà réalisé 4 décharges communales.

Concernant les oppositions, nous avons des oppositions même au niveau de certaines communes.

Je voudrai rajouter quelque chose en plus de ce que qu'a dit mon collègue des forêts. Nous avons visité quelques clairières au niveau du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou surtout pour la ville d'Azazga, en plus des critères qu'il a cité et des dispositions de loi, nous avons également des critères de choix de terrains pour les CET et les décharges.

Parmi les critères, nous avons :

- il faut que le terrain soit argileux, il ne faudrait pas qu'il y'ait perméabilité du terrain.
- il faudrait que le terrain soit éloigné des habitations
- il faudrait qu'il soit de faible potentialité agricole

Donc, pour ces clairières, nous avons émis un avis défavorable parce que les terrains ne s'y prêtent pas. Merci.

M LE PRESIDENT :

Vous me permettez s'il vous plait parce que ça me tient à cœur de revenir là-dessus pour deux raisons essentielles.

Je suis de ceux qui ont sillonné la totalité, j'allais dire, des communes de la wilaya lors des campagnes électorales. Vous êtes interpellés régulièrement pour ne pas dire harcelés : qu'est ce que c'est cette wilaya ? La Kabylie est devenue un dépotoir ! Vous ne faites rien pour cette wilaya etc. Mais, dès que vous essayez d'entamer une action, ceux sont ces mêmes personnes qui viennent vous faire une leçon quant à la propreté et à la situation de l'environnement qui sont les premières à s'opposer.

Quand il s'agit de décharges sauvages, non contrôlées qui se créent régulièrement, personne ne trouve à redire. Vous trouvez des gens qui ont des décharges à proximité de leurs maisons, à 100 mètres de leurs maisons et qui trouvent ça tout à fait normal et vous disent qu'Allah ghaleb, c'est tout ce qui est sortie de la traite. Mais, c'est cette même personne qui vient s'opposer à chaque fois que vous proposez des solutions qui tiennent compte de l'environnement c'est-à-dire avec des solutions étudiées, scientifiques, ça d'un côté.

De l'autre côté, je voudrai bien prendre en considération tous les textes de loi qui nous dictent les précautions à prendre, les terrains argileux, il ne faut qu'il y'ait d'arbres à côté, il faut que ça soit... Oui ! Je suis entièrement d'accord. Mais, en attendant, quelle est la solution qui est offerte aux Présidents d'APC quand ils sont confrontés au problème de décharges publiques ? Où vont-ils déverser les ordures ménagères ?

Si, je cite le cas d'Azazga, il y'a une opposition systématique des villageois. Il y'a des oppositions des services des forêts. Et, quand, c'est ces mêmes services des forêts qui se mobilisent avec leurs véhicules pour empêcher les camions de déverser dans un espace qui est un délaissé de route mais, ils ne s'opposent pas quand il s'agit d'un simple citoyen qui prend l'initiative de déverser son camion de terre ou autres.

Donc, il faut se poser la question, ça veut dire qu'on ne s'oppose qu'à ce qui est réalisé ou ce qui relève de la responsabilité de l'administration d'un côté ou d'un autre ! D'un côté, j'allais dire, l'administration s'oppose à d'autres structures de l'administration et les citoyens s'opposent uniquement qu'à l'administration !

Donc, c'est un paradoxe. J'invite les uns et les autres à faire partie, les élus et je profite de l'opportunité pour les inviter à intégrer, ceux qui veulent apporter un plus, à apporter leur contribution, la commission de levée d'oppositions. Il y'a le gaz de ville, effectivement, c'est un problème crucial mais, il y'a cette histoire de décharges publiques ou de centres d'enfouissement techniques, cette histoire de sauvegarde de l'environnement.

Donc, mes chers frères, il faut prendre nos responsabilités. Les citoyens qui viennent nous faire des leçons sur l'environnement doivent être associés dans la recherche de solutions. Ici, je me fais le porte parole des Présidents d'APC parce qu'ils sont abandonnés à leurs propres sorts. On doit les aider pour solutionner ce problème. Il y'a péril à la demeure. Il y'a péril à la demeure, on se voile la face.

Bien, je me suis retrouvé avec un Président d'APC qui ne savait plus quoi faire ! Il faut bien débarrasser l'hôpital, il faut débarrasser les lycées, il faut débarrasser les écoles, il faut débarrasser les cités dans une ville, dans une grande ville ! Que peut il faire ? Que va-t-il faire ? Tizi-Ouzou, refusait de l'accueillir, à juste titre ! Tizi-Ouzou va accueillir toutes les ordures de la wilaya ? Pourquoi voulez vous qu'une commune limitrophe puisse accueillir indéfiniment parce qu'il y'a cette histoire qui consiste à dire : nous, on n'en veut pas des ordures des autres communes, des autres villages ! C'est facile à dire ! Mais, il est difficile de trouver une solution.

Donc, essayons d'être tous responsables en tant que nous sommes : les services de l'administration, d'un côté, les Présidents d'APC, les élus de l'APW et nous sommes prêts à prendre notre part de responsabilité et notre part de risque, les comités de villages doivent être mis devant leur responsabilité car, il ne suffit pas de venir embusquer et nous dire que vous n'allez rien faire dans l'environnement mais d'un autre côté, vous nous dites Allah ghaleb, c'est des jeunes qui s'opposent, on ne peut pas les contrôler. Ca veut dire que vous pouvez nous demander des comptes mais, tu ne peux pas contrôler 3 ou 4 jeunes désœuvrés du village qui s'opposent ! Là, on n'est pas d'accord ! Merci.

M LE WALI :

De toute façon, on a poussé le bouchon jusqu'ou une commission dégagée par l'administration a faillie être lynchée au niveau de la commune d'Azazga ! Les Directeurs concernés ont pratiquement fuit. Ils sont partis pour faire un choix de terrain, on a lâché les

enfants et si, demain, on a intervenu, si, on avait interpellé les enfants, ils diront voilà, ils ont pris des enfants, ils ont arrêté nos enfants etc.

De toute façon, la position : c'est un problème à prendre en charge. C'est un problème à prendre en charge. De l'autre côté, nous sommes en train de réfléchir, pourquoi, nous n'avons pas pu parce qu'il y'a un passif aussi, en matière d'expropriation. Nous avons exproprié et nous n'avons pas indemnisé, un moment donné, nous avons exproprié d'une manière anarchique et personnellement, je suis en train de réfléchir et ma présence, c'est-à-dire, mon passage à Tizi-Ouzou m'a ouvert un peu les yeux, que le fait d'avoir une vision globale du pays, on ne peut pas développer.

Il faut que chaque wilaya avec ses spécificités donc, le service administratif doit tenir compte de la prédominance dans la wilaya de la propriété privée donc, il faut un service spécial de l'expropriation pour aller vite, pour accompagner les expropriés. Nous sommes en train de réfléchir pour créer une structure soit, au niveau du cabinet, soit, au niveau de la DRAG, pour contribuer. Peut être, en prenant en charge et en accompagnant les expropriés, en faisant vite c'est-à-dire en indemnisant dans un délais le plus court, on va peut être un peu contribuer à lever les oppositions.

Je vous cite une anecdote, SONELGAZ, est là, il y'a quelqu'un dont je terrai le nom, au niveau d'une commune, il y'a une baisse de tension. Je reçois l'écrit d'un village, on enclenche l'enquête, il s'est avéré que le village effectivement, à chaque fois, durant la période hivernale ou durant l'été, il y'a des délestages donc, il y'a une baisse de tension. SONELGAZ a ouvert une étude donc, il fallait reprendre le réseau. Il se trouve qu'en reprenant le réseau, il y'avait un poteau qui devait être implanté sur le terrain dont la personne faisait partie de ceux qui ont écrit. Il nous a dit non, moi j'ai dit qu'il y'a chute de tension mais, comment régler le problème, ça, débrouillez vous ! Ce sont des faits, j'ai le dossier dans lequel il est dit non, nous disant qu'on ramène ça par voie aérienne ou par n'importe où mais, sans toucher à ma propriété.

C'est un dossier, on va peut être en parler tout à l'heure mais, c'est un dossier qui est ouvert. J'ai dis hier, qu'on ne peut pas faire de développement sans bousculer surtout dans notre wilaya où la densité, ça, ça s'explique parce qu'il y'a une forte densité donc, on est obligés de toucher à des espaces.

Une autre petite anecdote : le lycée de Tizi-Rached, ils nous ont interdit, on ne pouvait pas accéder, nous avons été obligés de prendre une photo du terrain à distance. Voilà où nous en sommes. Nous étions obligés de prendre la photo de loin, le DLEP est là et on a utilisé la photo aérienne parce qu'on pouvait pas accéder au site. Ils nous ont désigné un terrain à 3 ou 4 kms et nous ont dit voilà, allez y faite le lycée.

Mais, si, on réalise un lycée à 4 ou 5 kms, demain, nous aurons le problème de transport, il faut sécuriser l'itinéraire, il faut sécuriser le lycée donc, je préfère ne pas construire un lycée à une telle distance des usagers. Donc, nous avons été obligés de faire de loin la photo du site en utilisant la photo aérienne pour faire le lever topographique pour passer à l'expropriation. Et pourtant, cet opposant, c'est un fonctionnaire à qui, nous avons expliqué que ce lycée est pour vos élèves mais...

M LE DIRECTEUR DE L'EMPLOI :

Merci, M Le Wali.
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, je répondrai à la préoccupation de M BOUDJEMAA qui disait qu'il y'a des jeunes qui ont bénéficié du pré emploi et qui se retrouvent au bout de deux ans, chômeurs. Je partage parfaitement sa préoccupation parce que, je sais également que Tizi-Ouzou avec son

université, elle ajoute chaque année une moyenne de 4000 diplômés. A ce jour, nous enregistrons 31 000 jeunes diplômés inscrits.

Ceci dit, en matière de prise en charge, il faut les prendre en charge et c'est dans cette optique là que j'ai dit que je partageais parfaitement sa préoccupation et les dispositifs qui ont été mis en œuvre, ce sont des dispositifs d'emplois d'attente qui offrent les possibilités de placement pour une durée limitée de deux ans dans le secteur de l'administration et dans le secteur économique.

Durant l'année 2008, il y'a eu un nouveau dispositif, il est venu répondre à cette préoccupation, il offre des possibilités d'insertion puisqu'il s'adresse au secteur économique qui est un secteur qui crée de la richesse, des possibilités de création d'emplois et l'Etat accompagne le placement pour une durée de 3 ans en terme de prise en charge financière, il offre et donne également, des avantages fiscaux et parafiscaux aux entreprises économiques qui ont recours à ce dispositif.

Le dispositif a été mis en œuvre durant le deuxième semestre de l'année 2008 et il faut, peut être, une année, c'est-à-dire d'ici le deuxième semestre 2009 pour pouvoir évaluer les résultats obtenus et espérant qu'il répondra à la préoccupation de tous.

La deuxième question a trait sur la présence d'étrangers dans la ville de Tizi-Ouzou, je voudrai à titre de clarification et de constat, M Le Wali, nous avons une entreprise privée étrangère au niveau de la Wilaya, au pôle de Tamda qui a eu donc, l'autorisation d'embaucher durant toute la durée du projet 889 en main d'œuvre locale malheureusement, elle n'a recruté que 120. Pourquoi ? C'est faute de main d'œuvre qualifiée locale et beaucoup plus, également, cette main d'œuvre locale constituée de jeunes, refuse des postes d'emploi. Elle accepte des postes de gardiennage, de chauffeurs etc.

Pour illustrer, ce matin dans la presse, je lisais : il y'a une entreprise privée nationale qui a fait un placard publicitaire pour le recrutement de coffreurs, ferrailleurs et de maçons. Voilà, je vous remercie.

M DERRIDJ ABDELKADER :

J'ai posé une question à SONELGAZ, j'aimerais bien avoir une réponse.

LE REPRESENTANT DE LA SONELGAZ

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, il y'a une question qui a interpellé SONELGAZ, c'est par rapport à l'importation de supports. Donc, en matière de réseaux, tous les réseaux à moyenne tension sont en sous terrain. Il y'a des réseaux en basse tension qui sont des réseaux aériens et c'est comme dans toutes les grandes villes du monde.

Il a soulevé aussi, la question de 2 pylônes au boulevard STITI et au niveau d'un autre boulevard, il y'a un nombre important d'ouvrages aériens et sous terrains électriques et gaziers qui ont été déplacés dans le cadre du plan d'amélioration urbaine. Donc, ce sont des supports qui vont être déplacés au même titre que les autres ouvrages au fur et à mesure des travaux engagés.

Il a soulevé aussi une question : quelles dispositions réglementaires qui autorisent SONELGAZ à procéder à des coupures pour défaut de paiement ? Je répondrai que c'est le décret...

M LE PRESIDENT

Attendez, il a dit pour les coupures, c'est normal qu'il y aient coupures quand les citoyens ne s'acquittent pas de leurs factures mais, quand un citoyen s'acquitte au préalable d'une facture de prestation, la SONELGAZ reste des mois voire, des années sans que la prestation soit faite.

LE REPRESENTANT DE LA SONELGAZ

Bon, il y'a quelqu'un qui s'interroge sur la lenteur d'un déplacement d'un support au niveau d'AIT LAHCENE.

M BEN MEDJBER AKLI :

Mais, pourquoi vous ne permettez pas aux citoyens de ne pas payer les factures alors que vous, on vous paie préalablement une prestation et vous accusez un retard parfois de plus d'une année pour intervenir ? Et répondez moi aussi, sur les pylônes du barrage.

En ce qui concerne les pylônes au niveau du barrage, ce sont des pylônes qui sont mis hors tension et jusqu'à preuve du contraire, c'est une ligne qui est abandonnée et qui est déplacée dans le cadre du barrage, tous les réseaux de moyenne tension ont été repris, ce sont des supports galvanisés, ils ne représentent aucun danger.

M DERRIDJ ABDELKADER : ☹(point d'ordre)

Merci.

Nous avons eu des réponses à un certain nombre de questions, M Le DTP n'a pas répondu à la question du mur de la route qui mène au village d'Ait Mahmoud. Il avait promis, de le prendre en charge et le réaliser et jusqu'à présent, rien n'a été fait.

Le problème des oppositions en matière de réseau du gaz, j'ai eu une réponse d'un collègue élu, nous allons intégrer cette commission, nous allons voir ce qui se passe mais, voilà, c'est une daïra à laquelle il faudra qu'on trouve des solutions pour le déblocage. Oui, nous avons eu des réponses mais, c'est les mêmes réponses que nous avons eues la dernière fois, aujourd'hui, c'est la même réponse et...

M LE WALI :

Mais, tout simplement, c'est le même problème qui se pose.

M DERRIDJ ABDELKADER :

Mais, nous sommes tout le temps interpellés par les citoyens qui sont informés du projet, de son inscription mais que les travaux tardent à démarrer.

J'ajouterai encore une chose, c'est par rapport à la route Beni Douala-Ait Mahmoud. Tant mieux que l'entreprise soit arrêtée, cette route a été abandonnée. L'entreprise a abandonné le chantier pendant 6 mois, c'est un abandon, cela ne s'appelle pas autrement, mon ami AIT KACI. Cela ne s'appelle pas autrement !

Alors ceci, pendant ce temps là, nos citoyens d'Ait Mahmoud, franchement, souffrent surtout pendant la période d'hiver. Et c'est tant mieux que ce soit arrêté car, c'est une voie à un seul véhicule. Il faudra reprendre ce chemin ! Parce que d'abord, il relie vers Takhoukht. Il faudra le reprendre, l'élargir et le bitumer et je vous ajoute qu'il y'a une machine qui obstrue complètement la chaussée qui est en panne depuis 6 mois. Elle n'est pas réparée, elle n'est pas enlevée.

Alors, ne nous répondez pas comme ça, facilement ! Nous sommes conscients ! Il y'avait une route à peine qui nous relie là ! Merci.

M LE WALI :

Bon, je vais répondre à certains points qui étaient soulevés.

Concernant la première question qui a été soulevée par M BENMEDJBER au sujet du permis de construire, il n'y a aucun problème concernant le renouvellement des permis sauf là où nous avons stoppé notamment à la nouvelle ville de Tizi-Ouzou et de la commune de Draa-Ben-Khedda pour des considérations qui sont connues où on n'a pas laissé faire sinon, c'est la catastrophe. Ain El Hammam aussi au niveau de la zone de glissement et à Azazga, donc, là où il y'a problème.

Concernant maintenant, les attributaires de Oued Falli, pour répondre à vos préoccupations, on avait dit que pour Oued Falli, on a lancé le POS, les études de POS, nous allons les terminer, nous allons donc, revoir la propriété parce qu'il y'a une partie dont l'agence foncière prétend être propriétaire et elle n'a pas payé la totalité. Elle n'a pas indemnisé la totalité des propriétaires parce que, c'est dans l'indivision.

Nous avons donc, vendu, cédé des terrains sans pour autant être sûres sur la propriété. Nous allons assainir ça et nous avons dit que nous allons réaliser une ouverture sur une autre approche. S'il s'agit de reprendre la même démarche qui a été faite au niveau de la nouvelle ville, moi, personnellement, je n'adhère pas.

Donc, on va terminer l'étude du POS et régler en même temps le problème de la propriété et nous allons lancer un appel d'offres pour réaliser une ville, clefs en main, c'est-à-dire quand on réalise, il ne faut pas qu'on donne l'occasion pour qu'une coopérative travaille et l'autre fait un étage ou deux et puisse traîner. Il faudrait au moins qu'elles puissent terminer tout ce qui façades et viabiliser pour livrer la ville clefs en main.

Donc, maintenant, nous allons, je dis bien, nous allons, une fois le POS terminé, la propriété réglée, donner la priorité aux coopératives qui étaient déjà installées. Les gens qu'on va déplacer à partir de la nouvelle ville et qui ne peuvent pas construire de coopératives. Que chacun puisse construire à sa manière et à son rythme, ce n'est pas possible, on ne va pas le permettre. Nous ne sommes pas là pour surveiller les gens, on n'a ni les moyens pour suivre tout le monde ; la situation à tous les niveaux, étant connue, on ne peut pas suivre les instruments d'urbanisme, jamais.

Puisque maintenant, nous avons les moyens pour viabiliser donc, une fois le POS terminé, M Le DUC est absent aujourd'hui, pour mission à Alger, donc, je disais, une fois le POS terminé, tout le monde sera informé, nous allons adopté cette formule de façon à lancer des appels d'offres en études et réalisations y compris les équipements. Nous allons même programmer les équipements qui vont avec et si, Dieu le veut, nous allons essayer de livrer une ville clefs en main.

En ce qui concerne la Sûreté Urbaine d'Azazga, il me semble que le problème est réglé. Nous allons l'installer, pour répondre à la préoccupation de M FERHAT, au niveau des logements AADL. Nous allons donc, acquérir un espace que nous avons arrêté au niveau des logements AADL.

En ce qui concerne le plan de circulation au niveau de la ville de Tizi-Ouzou, effectivement, c'est une préoccupation mais, il y'a des préalables. Nous savons pertinemment dans l'état actuel des choses, vous ramenez le meilleur bureau d'études au monde, il ne pourra jamais régler ce problème. Il faudrait qu'on apporte en amont quelques solutions pour être à l'aise parce que quand on élabore un plan de circulation, il faut qu'on soit sûres qu'il va être appliqué.

Nous avons lancé ce qu'on appelle : les gares intermédiaires pour éviter tout le flux des véhicules qui nous viennent des 66 communes et pratiquement, Tizi-Ouzou, est devenue l'exutoire de tous les villages et communes de la wilaya.

La deuxième chose aussi, nous devons réaliser, nous sommes condamnés à réaliser des espaces de stationnement, des parkings. Le premier, à la place du stade du 1^{er} Novembre, le deuxième, au niveau de l'ex marché de gros, le troisième, l'étude est lancée avec la gare inter nodale qui va être réalisée. A ce moment là, on pourra parler de plan de circulation. A titre d'exemple, lorsqu'on a des espaces de stationnement, on pourra interdire le stationnement, on pourra mettre fin au stationnement sauvage où chacun fait sa loi parce que nous allons donner la solution aux usagers. On ne peut rien faire maintenant même en ce qui concerne l'entreprise de transport urbain dont nous avons acquis les moyens, nous ne pouvons pas la mettre en fonction sinon, si, on la met en exploitation, on va aggraver la circulation. Donc, si, on met en circulation les 23 ou 24 cars que nous avons acquis pour relier des points de la ville, on va aggraver la situation.

Les travaux des gares inter nodales, ont été lancés, nous sommes en pourparlers avec un partenaire pour la réalisation d'un grand parking de 800 places, les études sont engagées pour lancer un appel d'offres pour la réalisation d'un deuxième parking au niveau de l'ex marché de gros. Dès que nous allons tout mettre en place, on pourra lancer un plan de circulation au niveau de la ville.

Concernant la préoccupation de M BELABBAS, effectivement, je partage complètement votre préoccupation concernant l'état des lieux au niveau de la ville. Je partage complètement votre remarque et votre préoccupation, c'est véritablement l'anarchie en matière d'affichages et autres.

Malheureusement, chaque fois, l'initiative vient de nous, chaque fois l'initiative vient de nous. Nous allons, au niveau de certains espaces, engager des artistes pour faire, dans le cadre de l'amélioration urbaine, prendre certains lieux qu'on va traiter. Nous sommes en train de réfléchir pour désigner des lieux d'affichages aussi, pour un peu discipliner cet état de fait particulièrement à Tizi-Ouzou. Donc, c'est un dossier qui est ouvert et nous allons le prendre en charge In Chaa Allah.

Le deuxième problème : la documentation, ça constitue un problème ne serait ce qu'au niveau du service de l'état civile de Tizi-Ouzou. Nous, nous avons fait une proposition et on attend donc, la commune qui va nous accompagner, on ne va pas accompagner la commune, nous avons demandé, pour le nouveau siège, les documents qui sont liés aux populations, qu'ils sortent du siège. Nous avons fait une proposition qui est en cours de discussion au niveau de l'assemblée, récupérer les espaces occupés actuellement par la voirie, on va démolir et construire carrément un immeuble destiné à l'état civile pour la délivrance des documents qui sont liés avec le public. Nous allons reprendre l'espace et l'aspect architectural de la commune qui n'offre pas vraiment une image d'une architecture digne, donc, l'appel d'offres a été lancé pour qu'on traite la façade et nous avons demandé à l'APC le transfert du service de la voirie au niveau du parc. Vous avez un service de la voirie au niveau de la ville alors que sa place doit être au niveau du parc ! C'est ce que nous allons faire.

Le dossier, effectivement, des communes, c'est un dossier qui est ouvert, nous attendons parce qu'il est aussi, ouvert au niveau du Ministère de l'intérieur pour informatiser l'ensemble des registres de l'état civil au niveau national.

Concernant le troisième point : les « fatawis », que chacun assume ses responsabilités. J'ai reçu beaucoup d'écrits des services de sécurité ou des citoyens, nous avons agi. S'il y'a des faits, je voudrai bien être informé et agir au cas par cas. Les mosquées sont des maisons de Dieu, elles n'appartiennent à personne. Si, quelqu'un vient nous ramener une autre religion que celle que nous avons, nous n'avons pas besoin. Donc, s'il y'a des faits en certains endroits où il y'a des gens qui s'érigent en prédicateurs ou je ne sais pas, ils veulent

nous ramener une nouvelle religion, je vous jure que s'il faut que je ferme cette mosquée, je la fermerai.

Concernant la préoccupation de M DERRIDJ, le mur de soutènement, on va le prendre en charge. Je le tranquillise. Pour le cimetière, je ne sais pas, je ne suis pas informé pour vous répondre.

Les véhicules de moins de trois ans, effectivement, Je demande au DRAG de nous éclairer sur ce problème.

M LE DRAG :

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Effectivement, j'ai eu l'occasion auparavant de donner les justifications en ce qui concerne l'importation de véhicules de moins de trois ans. Donc, il s'agit dans la réalité, de véhicules importés de l'étranger et tous les véhicules importés de l'étranger sont soumis à une procédure qu'on appelle la procédure de réception à titre isolé.

Il se trouve que lorsque ces véhicules sont soumis à ce mode de contrôle, il a été révélé que certains documents de ces véhicules notamment, les cartes grises sont fausses. Donc, ils les ont gonflés par les mains de ces citoyens ou par l'étranger, on ne le sait pas. Donc, le dossier est en cours actuellement, au niveau des instances judiciaires. Bien entendu, nous nous soumettrons à toutes les décisions de justice qui seront rendue à ce sujet.

M LE WALI :

De toutes manière, ces gens circulent avec leurs véhicules mais, il faudra qu'on règle ce problème. Nous allons voir avec la justice pour régler définitivement ce problème.

Concernant le problème posé par M BRAHIMI au sujet des gestionnaires, moi je laisse la latitude aux commissions de daira de sécurité de voir lorsqu'il y'a dangers, il vaut mieux ne pas transférer des fonds. Lorsqu'il n'y a pas de sécurité, il y va de la sécurité de la personne et de la sécurité des fonds. Donc, je laisse la latitude aux commissions de daira de trancher.

M LE PRESIDENT :

Si, vous permettez, M Le Wali, voilà encore une fois un problème, j'allais dire, en quoi les gestionnaires se sentent t- ils concernés par le paiement des indemnités pour les personnes nécessiteuses ? Le gestionnaire d'un CEM peut il se sentir concerné. S'il s'agit pour les fonctionnaires qui sont sous sa responsabilité, je peux comprendre mais, il s'agit d'une indemnité destinée à tous les citoyens qui sont classés dans la catégorie des démunis. Donc, je ne pense pas que les gestionnaires sont les plus indiqués d'abord, pour s'acquitter de cette tâche combien même, je vous informe qu'énormément d'établissements scolaires, ne possèdent même pas de coffre fort. Ne possède même pas de coffre fort ! Donc, on les laisse traîner avec 40, 50, 60, 100 millions et si, demain, le moindre pépin arrive, c'est le gestionnaire qui va aller en taule s'il ne perd pas sa vie !

M LE WALI :

Donc, toutes les cités sont concernées, elles sont recensées. C'est une directive du conseil du Gouvernement. Un conseil ministériel a été consacré exclusivement à l'habitat précaire. Le dossier, nous l'avons finalisé au niveau de la wilaya et nous l'avons déposé. Nous avons inscrit tous les cas au niveau de la wilaya.

Le problème des étudiants, l'Inspecteur Général à qui j'ai confié le dossier vient de me confirmer que le problème est réglé quoi qu'il a fallu qu'on s'assure au niveau de Boumerdès, pour que le dossier soit pris en charge.

Pour la sécurisation des rencontres de foot ball, nous avons fait la première fois une autorisation exceptionnelle, pour que la garde communale, le fasse. J'ai instruits encore une fois, Messieurs les Chefs de daïra dans le cadre des commissions de sécurité de daïra, d'examiner au cas par cas pour assurer le déroulement des rencontres de foot ball. Donc, nous allons prendre en charge, nous allons sécuriser et nous allons même à titre exceptionnel, autoriser la garde communale, pour assurer la sécurité au niveau des stades.

Pour la question de M YADDADENE, dans le cas où le citoyen a été exproprié et non indemnisé, vous nous remettrez la lettre, on va saisir le Chef de daïra pour l'aider dans le cadre du logement social et si, il est indemnisé, ça, c'est autre chose. S'il n'est pas indemnisé et qu'il ne possède pas de terrain pour construire suite à l'expropriation, nous sommes des êtres humains, logiquement, il sera pris en charge et je ne vois aucun inconvénient, on le priorise pour bénéficier d'un logement. Il n'y a aucun problème.

Pour la préoccupation de M BOUDJEMAA sur la rentrée universitaire de cette année, donc, je pense que pour les places pédagogiques, nous allons livrer à partir de jeudi, 3000 places pédagogiques au niveau de Tamda. Les travaux sont terminés. En principe à partir de jeudi, il y'aura le nettoyage pour que les enseignants et l'administration commenceront à s'installer.

Nous avons donc, réalisé dans le cadre de l'urgence, une cité de résidence au niveau de Oued-Aissi en attendant qu'on réalise le reste du programme.

Concernant, cet aspect là, toutes les mesures ont été prises pour améliorer les conditions dans les années à venir parce que, c'est des anciens programmes parce qu'on compare avec les autres wilayas en disant, in chaa Allah, ce que nous sommes en train de réaliser, c'est un travail bien fait et sera mieux que celui de toutes les autres wilayas. Je vous invite à visiter le pôle de Tamda, vous allez voir qu'il est unique sur le plan de la qualité, sur le plan d'architecture et nous allons, in chaa Allah, le terminer cette année. Nous avons réceptionné les 3000 et nous allons réceptionner le reste d'ici la fin du deuxième semestre 2009 et nous allons lancer aussi, parce que nous savons pertinemment que nos cités actuelles, ne répondent pas aux normes. C'est pour ça que nous avons lancé à peu près : 18 000 lits. Nous avons déjà 3 cités qui sont en cours de réalisation : la 4000 qui est confiée à des Chinois, la 2000 à SEDIKI, la 3000 à KESSI et nous avons aujourd'hui deux autres cités : celle de 4000 qui est confiée à ZIRMI et la 4000 de Tadmaït, nous allons la confier cette semaine et nous allons lancer un appel d'offres national et international pour les 2500 de Draa-Ben-Khedda.

Donc, tout le programme est lancé pour la mise à niveau. Je comprends parfaitement la préoccupation des étudiants et des étudiantes au niveau de certaines cités mais, je les rassure que le programme que nous avons initié au niveau de la wilaya, c'est, pour mettre définitivement à niveau l'université de Tizi-Ouzou. Avec la réalisation du pôle technologique de Tamda, 8000 et nous avons aussi, les 7000 que nous avons confiés à une entreprise algérienne qui va lancer les travaux pour uniquement mettre à niveau l'université.

L'année prochaine in chaa Allah, nous allons mettre tous nos moyens et nous allons réceptionner au mois mars, une cité de 2000 places pédagogiques. Avec les 2000 confiées aux Chinois, les 2000 autres, vont être réceptionnées au mois d'août, avec les 2000 confiées à SEDIKI, les 3000 confiées à KESSI donc, à partir de cette année, la pression va diminuer pour normaliser l'université en matière d'infrastructures au niveau de notre wilaya.

Pour le CET de Oud Falli, nous allons dans les jours qui viennent, le mettre en exploitation parce que nous sommes obligés d'arrêter au niveau de l'actuelle décharge que nous allons décontaminer parce que nous allons récupérer cette partie. Donc, dans les jours à venir, nous avons même pris attache, en attendant qu'on réalise, parce que l'entreprise a été

désignée pour la réalisation d'un centre de tri, mais, nous n'allons pas attendre, nous avons même pris attache avec des privés qui font du tri au niveau de la wilaya, nous leur avons demandé, il y'a même une personne qui a été reçu par la Direction de l'environnement, nous lui avons demandé de se faire délivrer un registre de commerce et nous allons dans un premier temps, confier à 2 ou 3 privés qui vont faire de la récupération provisoirement en attendant qu'on réalise le centre de tri parce que, nous ne pouvons pas exploiter cet important centre pour lequel, nous avons engagé beaucoup d'argent et si, on ne fait pas le tri, sa durée de vie ne dépassera pas les 5 ans. Nous, on préfère aller au-delà de 25 à 30 ans, pour amortir l'investissement.

Donc, nous allons le mettre en exploitation en attendant bien sûr, puisque nous avons délibéré pour la création de l'Etablissement et les budgets seront débloqués pour l'année prochaine in chaa Allah.

Pour l'indemnisation des propriétaires, j'ai dit qu'il faut qu'on arrive à trouver au niveau de notre wilaya, une forme plus souple parce que, c'est un élément essentiel. Donc, il faut qu'on mette les moyens nécessaires et on va essayer de voir comment gérer la question.

Pour le local de la radio, je vous rassure qu'elle va émettre in chaa Allah, durant l'année 2009. Les travaux sont lancés et nous sommes même derrière l'entreprise pour qu'elle termine vite et même le DG m'appelle souvent pour cette radio donc, il y'a même l'équipement qui est acquit, le personnel a affecter, il est prêt, c'est donc, un outil dont on a vraiment, vraiment besoin au niveau de notre wilaya. C'est un élément important dont on a besoin notamment lors des inondations, les incendies et à chaque fois qu'il y'a une information à diffuser à l'exemple du champignon. On pourra donc, communiquer avec les citoyens et in chaa Allah, elle va émettre durant l'année 2009.

L'environnement donc, M HAROUN, le dossier est ouvert. Nous avons lancé les études et même M Le Président de l'APW, a été reçu par le Ministre et on a plaidé. Nous avons présenté une fiche technique aux alentours de 90 milliards de cts si, mes souvenirs sont bons, pour réaliser les décharges. Le dossier est ouvert et le fait d'en parler, c'est déjà important, nous avons même tenu un séminaire donc, le problème, in chaa Allah, est pris en charge au fur et à mesure.

Le marché de gros de Tadmait, je vous rassure que non seulement, il y'a un privé qui a avancé dans le marché de gros mais, aussi, l'étude est terminée et qui nous a coûté plus de deux milliards, nous avons demandé une réévaluation de l'opération pour 2009 pour réaliser ce marché de gros. Nous avons eu un problème de réévaluation, nous l'avons demandée et les travaux vont démarrer peut être l'année 2009.

Pour le séisme, comme cela a été souligné, les gens qui ont bénéficié de l'indemnisation, ces des sommes qui ont été consommées et ce sont des gens qui sont inscrits dans le fichier national, donc, moi, je ne peux pas et il y'a peut être Madame de la CNL qui va peut être nous éclairer.

LA REPRESENTANTE DE LA CNL :

M Le Wali,
M Le Président,
Mesdames et Messieurs,
Bonjour.

Pour la question de M YADDADENE, il parle des habitations classées « orange 4 », donc, il parle d'entreprises réalisatrices. C'est des habitations qui sont touchées et donc, pour expliquer un petit peu la procédure. Dans le cadre des indemnisations du séisme, il y'a des habitations classées « vert » et « oranges 3 », c'est des indemnisations affectées directement aux citoyens pour faire des travaux de réhabilitation.

Pour les habitations classées « orange 4 », donc, qui dit « orange 4 » confirme que la structure est touchée et donc, nécessite un confortement. La réglementation a prévu la prise en charge de toutes les habitations classées « orange 4 » par les maîtres d'ouvrages délégués.

Dans le cas des habitations citées par M YADDADENE, c'est l'EPLF qui a été désignée à cet effet. Donc, il y'a une entreprise réalisatrice des travaux, il y'a un bureau d'étude qui est désigné à cet effet et il y'a un contrôle CTC. Donc, il y'a un choix pour le bénéficiaire.

Donc, pour les « oranges 4 », j'informe l'assistance que, c'est 700 000,00 DA qui sont accordées par la réglementation et il y'a soit, une confortation de l'habitation existante ou une réalisation d'une cellule à concurrence du montant de 700 000,00 DA. Donc, pour les cas cités par M YADDADENE, ce sont des bénéficiaires qui ont certainement opté pour la réalisation d'une cellule de 700 000,00 DA. Voilà, je vous remercie.

M LE WALI :

Concernant le stade de Tizirt, c'est un projet dont le DJS va vous en parler.

**M LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS :**

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, pour le stade de Tizirt, nous avons reçu en 2007 une AP de 60 millions de DA. Les travaux consistent en la reprise de la clôture, des gradins et d'un mur de soutènement. Il y'a un problème. Il y'a un mur d'enceinte qui a été détérioré par l'implantation en bas côté, de locaux donc, on arrêté l'entreprise pour reprendre la confortation par un mur de soutènement. Les travaux sont en cours.

M LE WALI :

Concernant la préoccupation de M NAIT SID AHMED en matière de protection de l'environnement, pour les prix de cession des terres expropriées, il n'y a pas de prix fixes. Même les prix fixés par les Domaines, ce sont des prix qui avoisinent le marché. On négocie avec les expropriés. Maintenant, si, les prix de cession n'arrange pas les expropriés, il peuvent saisir la justice qui va désigner un expert qui va réévaluer et revoir les prix s'il y'a lieu.

Pour le problème de la peinture, c'est un problème national mais, ça veut dire que si, on s'occupe de la peinture, on est très avancés dans notre développement !

Pour le problème du personnel, vous ramenez les dossiers que nous allons remettre à M Le DAS qui va faire des enquêtes sociales et s'il y'a des cas dignes d'intérêt, on va les prendre en charge.

Pour la préoccupation de M DJOUADI, M Le Directeur des PTT va vous répondre.

M LE DIRECTEUR DES PTT :

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Pour répondre à la préoccupation de M DJOUADI, je tiens à informer l'assistance qu'hormis les opérations financières, l'acheminement et la distribution du courrier, mérite d'être

pris en charge convenablement mais, 1 agent qui a été laissé au niveau d'Abizar pour environ 9 000 habitants, je suis d'accord avec vous, c'est insuffisant. La Direction de la Poste et des télécommunications prend en charge ce problème et agira auprès d'Algérie Poste pour lever cette réserve et cette insuffisance. Je vous remercie.

M LE WALI :

Donc, M Le Président, s'il y'a des problèmes urgents, on ne va pas attendre la tenue d'une session pour les poser. Nous sommes là, disponibles, même en dehors des sessions, pour apporter des éclaircissements ou solutions nécessaires aux problèmes urgents qui viendraient à se poser. Je vous remercie, M Le Président.

M LE PRESIDENT :

Merci, M Le Wali.
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Elus,

Nous arrivons au terme de cette session qui, de mon point de vue, s'est déroulée dans de bonnes conditions et j'espère aussi, qu'elle a apporté un début de solutions aux questions posées que ce soit dans le cadre de l'ordre du jour principal ou dans les divers.

En attendant de nous séparer, j'aimerais juste vous informer que la première mission que nous avons confiée à l'Observatoire Economique et Social de Wilaya, lors de son installation dans cette même salle, a été de préparer le séminaire sur l'outil de réalisation au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Nous avons avancé la date de la première quinzaine du mois de Décembre, pour la tenue de cette rencontre mais, j'ai été saisi par les membres de cet Observatoire qui est présidé, je vous le rappelle, par M AOUDJ Med Akli, pour différer cette date et leur permettre de se donner plus de temps pour mieux se préparer, il s'agit d'une information.

Avant de nous quitter et aller nous restaurer, nous avons écouté l'hymne national et en vous disant : au revoir.

Ecoute de l'hymne national de clôture des travaux.

Séance levée à 14 H 37'

**LE SECRETAIRE DE SESSION
L. R A B A H I**